



CINQUIEME AVIS SUR L'IRLANDE

COMITE CONSULTATIF DE LA CONVENTION-CADRE POUR LA PROTECTION DES MINORITES NATIONALES

Adopté le 16 octobre 2024

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

ACFC/OP/V(2024)4

Publié le 27 février 2025

Secrétariat de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
France

www.coe.int/minorities

TABLE OF CONTENTS

RÉSUMÉ DES CONSTATS	4
RECOMMANDATIONS.....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
Recommandations pour action immédiate	7
Autres recommandations	7
Suivi de ces recommandations	8
PROCÉDURE DE SUIVI.....	9
Activités de suivi des recommandations du quatrième Avis du Comité consultatif	9
Élaboration du rapport étatique pour le cinquième cycle	9
Visite dans le pays et adoption du cinquième Avis	9
CONSTATS ARTICLE PAR ARTICLE	10
Champ d'application personnel (article 3)	10
Collecte de données et recensement de la population (article 3)	11
Cadre juridique et institutionnel de lutte contre la discrimination (article 4)	11
Données relatives à l'égalité et « identifiants ethniques » (article 4)	14
Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms (article 4)	16
Discrimination intersectionnelle (article 4)	18
Soutien à la préservation et au développement de la culture et du mode de vie des Travellers (article 5)	20
Logements adaptés à la culture des Travellers (article 5)	22
Dialogue interculturel et respect mutuel (article 6)	24
Protection contre l'hostilité, les crimes haineux et les discours de haine (article 6)	26
Maintien de l'ordre et profilage racial (article 6)	29
Présence des Travellers dans les médias (article 9)	31
Accès à une éducation de qualité (article 12)	33
Éducation interculturelle, programme scolaire et évaluation (article 12)	37
Participation effective à la vie publique (article 15)	39
Participation effective à la vie socio-économique : accès à l'emploi et à la protection sociale (article 15)	41
Participation effective à la vie socio-économique : accès aux soins de santé (article 15)	43
Participation effective à la vie socio-économique : accès à l'hébergement et au logement (article 15)	46

RÉSUMÉ DES CONSTATS

1. Dans l'ensemble, la société irlandaise continue de se montrer respectueuse de la diversité et sensible au problème de l'intersectionnalité, bien que plusieurs manifestations d'intolérance aient retenu l'attention du Comité consultatif au cours de la période examinée. Cette atmosphère globalement positive observée en Irlande entre en contradiction avec les attitudes de la population majoritaire envers les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms, qui font toujours l'objet de diverses formes de discrimination, de préjugés et de racisme institutionnel dans les établissements publics et les entreprises privées. Il convient néanmoins de se féliciter de l'adoption, en 2024, de stratégies et de plans d'action en faveur des Travellers et des Roms.

garanties procédurales adéquates en matière d'accès à la justice. Ces affaires sont réglées par les tribunaux de district alors qu'elles devraient plutôt être soumises à la Commission des relations de travail (*Workplace Relations Commission*), qui est plus accessible. Afin de supprimer les obstacles entravant l'accès à l'aide judiciaire, il faudrait augmenter le nombre de conseillers juridiques spécialisés dans les questions intéressant les Travellers au sein de la Commission d'aide judiciaire (*Legal Aid Board*).

Champ d'application personnel

2. L'Irlande n'a pas modifié son champ d'application personnel et ne reconnaît pas la notion de « minorité nationale » au sens de la Convention-cadre. Toutefois, dans le cadre de leurs rapports réguliers relatifs à la mise en œuvre de la Convention-cadre, les autorités irlandaises appliquent la Convention-cadre aux personnes appartenant à la communauté des Travellers, ce qui doit être salué. Elles fournissent également des informations sur la situation de la communauté ethnique rom, qui a pu pour la première fois s'identifier librement comme « rom » lors du recensement de 2022. Ayant constaté que la reconnaissance par le *Dáil*, en 2017, des Travellers comme constituant un « groupe ethnique de la nation irlandaise doté d'un patrimoine, d'une culture et d'une identité distincts » n'avait pas eu d'effet juridique particulier dans la pratique, le Comité consultatif insiste sur l'importance qu'il y a à préciser officiellement et sans plus attendre dans quelle mesure la Convention-cadre s'applique aux personnes appartenant à la communauté des Travellers.

Cadre juridique antidiscrimination

3. Le réexamen en cours des lois sur l'égalité ainsi que l'adoption imminente par le gouvernement d'une Stratégie nationale en matière de données relatives à l'égalité constituent des avancées louables sur la voie de la promotion de l'égalité, mais les retards dans l'adoption des textes en question sont source de préoccupation. L'utilisation d'« indicateurs ethniques » standardisés pour les personnes issues des communautés de Travellers et de Roms doit être étendue à tous les services de l'État et à l'ensemble de l'administration publique. L'article 19 de la loi de 2003 sur les boissons alcoolisées (*Intoxicating Liquor Act*) n'a pas été abrogé et les Travellers qui pourraient être victimes de discrimination dans les « lieux de divertissement » ne jouissent toujours pas de

Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms et la discrimination intersectionnelle

4. Les autorités irlandaises déploient d'importants efforts pour adopter des stratégies et des plans d'action nationaux tels que la nouvelle Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms 2024-2028 (National Traveller and Roma Inclusion Strategy 2024-2028 - NTRIS II), le premier Plan d'action 2024-2026 et les mesures indicatives pour 2027-2028. La déception suscitée par le manque de mesures prises dans le cadre de la précédente stratégie nationale malgré les consultations menées auprès de la société civile traveller et rom montre combien la transparence et l'engagement de responsabilité sont importants lors du processus d'élaboration. Les Travellers et les Roms ont exigé à juste titre de pouvoir examiner, avant son adoption, le projet de nouvelle stratégie afin de s'assurer que son approche soit davantage axée sur les résultats, que sa structure d'établissement des rapports et de mise en œuvre soit transparente, qu'elle prévoie des mesures réalisables, qu'elle fixe des indicateurs de performance clairs et qu'elle dispose d'un mécanisme de suivi solide. Le renforcement de ces éléments a été jugé essentiel pour garantir que la stratégie apporte des améliorations tangibles dans la vie des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms. Les femmes et les filles traveller et rom devraient également avoir la possibilité de s'exprimer lors de l'élaboration de la Stratégie nationale pour les femmes et les filles. Un plan de mise en œuvre solide pour 2024 est actuellement envisagé pour la 3^e Stratégie nationale contre la violence domestique, sexuelle et sexiste, publiée le 1^{er} avril 2024.

Promotion des cultures rom et traveller et du mode de vie traveller

5. Les autorités ont soutenu des activités culturelles fondées sur des projets, telles que la Semaine de la fierté des Travellers et la Journée internationale des Roms. En revanche, l'accès des personnes appartenant à la communauté des Travellers à des logements adaptés à leur culture reste un problème majeur qui aggrave la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociale de la communauté et des personnes qui se rattachent à celle-ci. Les projets en la matière sont peu nombreux et se heurtent à l'opposition locale, ce qui donne lieu à une politisation du processus. Les autorités soutiennent que les financements consacrés à la mise à disposition de logements culturellement adaptés ont été dépensés par les autorités locales au cours des années 2020-2023 ; cependant, le budget alloué au logement des Travellers a été considérablement réduit ces dernières années et aucune sanction n'est en place ou envisagée en cas de non-respect de l'obligation de fournir de tels logements. Depuis plusieurs années, les

organisations de Travellers demandent qu'un organisme national chargé du logement des Travellers soit créé afin que cette compétence soit retirée aux autorités locales et de garantir une approche plus coordonnée et équitable à l'échelle nationale. Malheureusement, rien n'a été fait en ce sens. De nombreux Travellers en attente d'un logement adapté à leur culture vivent dans des logements sociaux. Une nouvelle question permettant d'identifier les Travellers a été incluse dans le formulaire de demande d'aide au logement social en mars 2022. Elle devrait permettre un suivi plus efficace des progrès accomplis pour répondre aux besoins de logement des Travellers. Enfin, la législation relative à la violation de propriété privée n'a pas été abrogée : le nombre d'aires de passage demeure insuffisant et celles qui existent sont utilisées pour des hébergements temporaires et d'urgence.

Protection contre l'hostilité, les crimes haineux et les discours de haine

6. Le Plan d'action national contre le racisme, adopté en 2023, vise à protéger l'ensemble des personnes et des communautés contre le racisme, mais il doit être clairement adapté aux particularités du racisme anti-Travellers et anti-Roms, et être assorti de financements spécifiques. Les incidents racistes visant des Travellers et des Roms sont largement sous-déclarés et il existe parmi ces derniers un manque de confiance généralisé dans les autorités de maintien de l'ordre. En outre, les personnes appartenant à la communauté des Travellers, femmes et jeunes y compris, sont représentées de manière disproportionnée au sein du système pénitentiaire de l'Irlande, en partie en raison de leur condamnation pour des infractions mineures. L'introduction du projet de loi sur la justice pénale (incitation à la violence ou à la haine et infractions motivées par la haine) marque une étape décisive dans la lutte contre la violence à motivation raciste contre les personnes appartenant aux communautés de Roms et de Travellers. L'incrimination des comportements intentionnels ou imprudents incitant à la violence ou à la haine sur la base de caractéristiques protégées, attendue depuis longtemps, est une garantie cruciale pour les communautés marginalisées.

Éducation

7. Des efforts importants ont été déployés pour améliorer l'accès des enfants travellers et roms à l'éducation, en particulier aux niveaux primaire et post-primaire. Les brimades, l'illettrisme et les mauvaises conditions de vie restent cependant des problèmes de longue date auxquels il convient de remédier. Les difficultés d'accès des Travellers et des Roms à l'enseignement supérieur ont également des conséquences négatives sur leur participation au marché du

travail et sur leur représentation politique. Une aide spécifique, telle que la bourse d'études délivrée par l'organisme national d'administration des bourses de l'enseignement postsecondaire et supérieur (SUSI) est octroyée à l'ensemble des étudiants Travellers et Roms répondant aux critères d'admissibilité pour poursuivre leurs études. En outre, depuis 2022, un nouveau fonds dénommé « Programme d'accès à l'enseignement supérieur – volet 5 » a été mis en place et vise à accroître le niveau de participation des étudiants Travellers et Roms à l'enseignement supérieur. Le ministère de l'Éducation publie déjà des rapports annuels présentant des indicateurs relatifs à l'éducation qui incluent des données sur l'appartenance ethnique, ainsi que des rapports annuels sur les taux de poursuite des études. Des inquiétudes ont été exprimées concernant le recours disproportionné aux emplois du temps réduits pour les élèves et les étudiants de la communauté des Travellers et l'impact qu'ils ont sur ces derniers. La Stratégie pour l'éducation des Travellers et des Roms 2024-2030, assortie d'un plan initial de mise en œuvre et d'action pour 2024-2026, a été adoptée avec un certain retard le 16 juillet 2024. Des ressources suffisantes devraient lui être allouées pour remédier aux désavantages que connaissent les Travellers et les Roms à tous les niveaux éducatifs. La stratégie, développée en collaboration avec les communautés de Travellers et de Roms, vise à améliorer les résultats scolaires et à supprimer les obstacles rencontrés par les personnes appartenant à ces communautés. Un bon accueil a été réservé au rapport de recherche 2023 sur la culture et l'histoire des Travellers et les informations qu'il contient concernant les cultures, les traditions, l'histoire et les langues de la communauté des Travellers, ainsi que sur leur rôle positif en tant que partie intégrante de la société irlandaise, devraient être davantage mises en avant dans les programmes scolaires, les matériels pédagogiques et la formation professionnelle des enseignant-es et autres personnels éducatifs. Davantage d'efforts sont attendus de la part des autorités en ce qui concerne la mise en place d'une éducation interculturelle. Il est également important d'intégrer la commémoration du génocide des Roms dans les programmes scolaires.

Participation à la vie publique

8. Parmi les mesures dignes d'éloges qui ont été prises pendant la période de suivi, il convient de citer la nomination par le Premier ministre (*Taoiseach*) d'une femme issue de la communauté des Travellers à la Chambre haute (*Seanad*) du Parlement national (*Oireachtas*). Celle-ci a présidé des réunions importantes. Cette nomination est un pas dans la bonne direction, mais elle ne règle pas le problème plus large de la participation extrêmement faible des

personnes appartenant à la communauté des Travellers à la vie publique irlandaise et de leur exclusion. La généralisation de la pratique consistant à nommer un représentant ou une représentante des Travellers au *Seanad* serait une avancée appréciée qui permettrait de garantir la représentation de la communauté à long terme. D'une manière générale, davantage d'efforts sont nécessaires en plus de la formation pour assurer l'inclusion des Travellers dans les différentes sphères de la vie publique.

Participation à la vie socio-économique : accès à l'emploi, aux soins de santé, à l'hébergement et au logement

9. Plusieurs études achevées pendant la période de suivi dressent un tableau complet de la nature et de l'ampleur des difficultés sociales et économiques que rencontrent les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms et insistent sur la nécessité pour les autorités de remédier aux mauvaises conditions de logement, au taux de chômage disproportionné et aux graves problèmes de santé auxquelles elles font face, et en particulier au nombre élevé de suicides et de troubles de santé mentale parmi les Travellers. Le Plan d'action national pour la santé des Travellers constitue une mesure positive, qui vient à point nommé et qui mérite d'être saluée, mais la société civile Travellers attend l'adoption d'un Plan d'action national pour la santé mentale des Travellers afin de s'attaquer au problème des suicides et des troubles de santé mentale qui touchent la communauté. Certaines personnes appartenant à la communauté rom ont des difficultés à obtenir des cartes médicales, ce qui les empêche d'accéder effectivement aux services de soins de santé gratuits. L'octroi d'allocations pour enfant à charge ne devrait pas être subordonné à une condition de résidence habituelle, de sorte que tous les enfants Roms puissent en bénéficier indépendamment du statut juridique ou administratif de leurs parents. Il importe que le secteur public soutienne l'économie des Travellers, notamment l'esprit d'entreprise et les entreprises sociales dirigées par des Travellers. Les personnes appartenant à la communauté rom ne peuvent souvent pas fournir de certificat de location ou un autre justificatif de logement pour pouvoir accéder aux prestations sociales. Les communautés de Travellers et de Roms sont largement surreprésentées parmi la population sans-abri et de nombreuses aires d'accueil pour les Travellers sont situées dans des zones dangereuses et insalubres sur le plan environnemental. Les autorités devraient donc redoubler d'efforts pour améliorer la situation sociale et économique des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms.

RECOMMANDATIONS

10. Le Comité consultatif estime que les présentes conclusions et recommandations pourraient servir de base à la prochaine résolution qui sera adoptée par le Comité des Ministres sur la mise en œuvre de la Convention-cadre par l'Irlande.

11. Les autorités sont invitées à tenir compte des observations et recommandations détaillées énoncées dans le présent Avis du Comité consultatif. En particulier, elles devraient prendre les mesures suivantes pour améliorer la mise en œuvre de la Convention-cadre :

Recommandations pour action immédiate

12. Le Comité consultatif exhorte les autorités à préciser formellement et sans plus tarder dans quelle mesure les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms sont protégées par la Convention-cadre afin de leur garantir un accès effectif aux droits consacrés par cet instrument selon leurs besoins et leurs intérêts.

13. Le Comité consultatif exhorte les autorités à tous les niveaux à mettre à la disposition des personnes appartenant à la communauté des Travellers des logements adaptés à leur culture et à associer les futurs résidents travellers à la conception et à la mise en œuvre de projets de logement similaires. Les autorités devraient également abroger la législation relative à la violation de propriété privée et aménager un réseau d'aires de passage.

14. Le Comité consultatif exhorte les autorités à prendre des mesures actives pour condamner et lutter contre les actes d'hostilité, les crimes haineux et les discours de haine visant les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms. Les autorités devraient veiller à la stricte application de la législation sur les crimes haineux et en particulier à ce que les agressions motivées par le racisme ou l'appartenance ethnique, notamment lorsqu'elles sont fondées sur un « accent » attribué aux Travellers, soient dûment identifiées et donnent lieu à des enquêtes et à des poursuites effectives.

15. Le Comité consultatif exhorte les autorités à remédier, dans le cadre de la Stratégie pour l'éducation des Travellers et des Roms 2024-2030, aux désavantages très importants que connaissent les Travellers et les Roms à tous les niveaux éducatifs. Les autorités devraient veiller à ce que la stratégie soit dotée d'un plan d'application et de suivi solide assorti de ressources suffisantes, ainsi que d'une structure consultative pour assurer sa mise en œuvre. Les

autorités devraient également inscrire les lignes directrices relatives aux emplois du temps réduits dans un cadre légal, contrôler leur utilisation de façon à empêcher leur usage disproportionné pour les enfants travellers et roms et éviter ainsi leurs répercussions négatives sur leur éducation.

16. Le Comité consultatif exhorte les autorités à mettre pleinement en œuvre le Plan d'action national pour la santé des Travellers, en lui allouant un budget de fonctionnement spécifique et récurrent. Les autorités devraient également élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action national pour la santé mentale des Travellers, y compris des enfants et des jeunes, fixant un calendrier et des objectifs clairs, et doté de ressources suffisantes. Elles devraient aussi prendre des mesures visant à prévenir les suicides et à réduire les troubles de santé mentale en général parmi les personnes appartenant à la communauté des Travellers.

Autres recommandations¹

17. Le Comité consultatif demande de nouveau aux autorités de prendre toutes les mesures nécessaires, en étroite coopération avec les parties prenantes, pour améliorer l'accès des personnes appartenant à la communauté des Travellers à la justice. Il s'agit notamment d'abroger l'article 19 de la loi de 2003 sur les boissons alcoolisées et de donner compétence à la Commission des relations de travail pour statuer sur les affaires de discrimination dans les « lieux de divertissement ». Les autorités devraient aussi modifier la législation relative à l'aide judiciaire afin de donner à la Commission d'aide judiciaire la possibilité de représenter les victimes de discrimination devant tous les organes compétents.

18. Le Comité consultatif appelle les autorités à achever et à mettre en œuvre la Stratégie nationale en matière de données relatives à l'égalité. Cette stratégie devrait permettre de développer et de mettre en œuvre une surveillance du respect de l'égalité ethnique dans tous les services de l'État, les organismes publics et les mécanismes de recours, notamment par l'utilisation d'« identifiants ethniques » standardisés, conformément aux normes internationales relatives à la protection des données. Les données ainsi obtenues devraient être utilisées pour mener des actions de sensibilisation et élaborer des politiques fondées sur des éléments factuels.

19. Le Comité consultatif appelle les autorités à aider les personnes appartenant à la communauté des Travellers à préserver et à développer leur identité et leur culture en passant

¹ Les recommandations ci-dessous apparaissent dans l'ordre des articles correspondants de la Convention-cadre.

d'un financement par projet à un financement plus permanent et régulier, notamment en vue de la création d'un centre culturel permanent de la communauté des Travellers.

20. Le Comité consultatif appelle les autorités à identifier les facteurs qui contribuent à la surreprésentation des Travellers dans les prisons en raison d'infractions mineures et à prendre des mesures à cet égard, notamment en privilégiant d'autres solutions que les condamnations pénales et l'emprisonnement, comme le prévoit la loi de 2014 relative aux amendes (paiement et recouvrement).

21. Le Comité consultatif appelle les autorités à prévenir et à lutter systématiquement contre le décrochage scolaire, notamment en s'attaquant efficacement à toutes les formes de brimades, ainsi qu'à la discrimination réelle ou perçue à laquelle sont confrontés les enfants travellers et roms dans les établissements scolaires, et ceci en mettant pleinement en œuvre le Plan d'action *Cineáltas* contre les brimades, assorti de mécanismes de suivi efficaces, en coopération et en partenariat avec les organisations de Travellers et de Roms.

22. Le Comité consultatif appelle les autorités à veiller à ce que des informations sur les cultures, les traditions, l'histoire et les langues des Travellers et des Roms, ainsi que sur leur rôle en tant que partie intégrante et appréciée de la société irlandaise, soient davantage intégrées dans les programmes scolaires, dans les matériels pédagogiques et dans la formation du corps enseignant et des autres personnels éducatifs.

23. Le Comité consultatif appelle les autorités à soutenir l'économie des Travellers et les entreprises sociales dirigées par des Travellers, par exemple au moyen d'un programme spécifique de soutien aux entreprises. Les autorités devraient également soutenir dans les meilleurs délais l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'emploi des Travellers et des

Roms afin de lutter contre le chômage des membres de ces communautés.

24. Le Comité consultatif appelle les autorités à prendre des mesures concrètes et sensibles au genre pour améliorer l'accès des Roms aux soins de santé de base, notamment des mesures visant à assurer la délivrance de cartes médicales et à améliorer l'accès aux services d'interprétation. Les autorités devraient veiller à ce que la communauté rom soit mentionnée dans tous les plans d'action en faveur de la santé et de la santé mentale.

25. Le Comité consultatif appelle les autorités à améliorer la situation en matière d'hébergement et de logement des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms, notamment en procédant à des investissements visant à assurer leur accès à l'ensemble des services publics. Les autorités devraient veiller tout particulièrement à leur garantir des conditions de vie sûres, tout en gardant également à l'esprit les dispositions juridiques régissant la sécurité d'occupation. Les autorités devraient faire en sorte que la nouvelle Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms prévoit des mesures claires en faveur aussi bien des Travellers que des Roms et qu'elle soit assortie d'un plan de mise en œuvre et des ressources nécessaires.

Suivi de ces recommandations

26. Le Comité consultatif encourage les autorités à organiser des activités de suivi après la publication de ce cinquième Avis. Il estime qu'il serait utile de mettre en place un dialogue de suivi pour passer en revue les observations et les recommandations formulées dans le présent Avis. En outre, le Comité consultatif est prêt à aider les autorités à identifier les moyens les plus efficaces de mettre en œuvre les recommandations figurant dans le présent Avis.

PROCÉDURE DE SUIVI

Activités de suivi des recommandations du quatrième Avis du Comité consultatif

27. Une Commission mixte de l'*Oireachtas* (Parlement irlandais) chargée des principaux problèmes touchant la communauté des Travellers (« la Commission mixte ») a été constituée en septembre 2020 pour examiner les orientations politiques prises et les recommandations formulées concernant la santé, l'éducation, l'emploi et le logement des personnes appartenant à la communauté des Travellers. La Commission mixte a publié son rapport final² en novembre 2021. En décembre 2021, une réunion de suivi du quatrième Avis du Comité consultatif sur l'Irlande s'est tenue en ligne³. Le Comité consultatif se félicite qu'un tel échange concernant ses recommandations ait pu avoir lieu en vue de définir des moyens de progresser. En outre, dans le contexte de la Présidence irlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, l'Irlande a organisé à Galway, en septembre 2022, une Conférence intitulée « Irish Travellers/*Mincéirs* and the state, 1922-2022: the Struggle for Equality » (« Les Travellers irlandais/*Mincéirs* et l'État, 1922-2022 : la lutte pour l'égalité »). Le Comité consultatif se félicite de l'attention accordée par les autorités irlandaises, y compris au niveau international, aux questions intéressant la communauté des Travellers et invite les autorités à diffuser largement ses constats et recommandations en utilisant une approche de partenariat avec les organisations de Travellers et de Roms aux niveaux national et local afin qu'ils se familiarisent davantage avec le mécanisme de suivi.

Élaboration du rapport étatique pour le cinquième cycle

28. Le rapport étatique, attendu le 1^{er} septembre 2020, a été reçu le 12 juillet 2023. Les organisations qui représentent et promeuvent les droits des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms ont été consultées et le gouvernement a présenté leurs contributions dans les annexes du rapport étatique. Plusieurs aspects des droits des minorités liés au genre sont traités dans le rapport étatique⁴.

Visite dans le pays et adoption du cinquième Avis

29. Le cinquième Avis sur la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ci-après, « la Convention-cadre ») par l'Irlande a été adopté conformément à l'article 26, paragraphe 1, de la Convention-cadre et à la règle 25 de la Résolution (2019)49 du Comité des Ministres. Les constats reposent sur les informations figurant dans le cinquième rapport étatique, sur les informations écrites émanant d'autres sources, ainsi que sur celles obtenues par le Comité consultatif auprès de sources gouvernementales et non gouvernementales au cours des visites qu'il a effectuées du 18 au 22 septembre 2023 à Dublin (notamment dans les banlieues de Finglas et de Tallaght), Longford et Galway (notamment sur l'aire de passage de Carrowbrowne). Le Comité consultatif remercie les autorités de leur excellente coopération avant, pendant et après sa visite, ainsi que les autres interlocutrices et interlocuteurs rencontrés à cette occasion pour leurs contributions précieuses. Le projet d'avis, approuvé par le Comité consultatif le 29 mai 2024, a été transmis le 31 mai 2024 aux autorités irlandaises pour observations, conformément à la règle 37 de la Résolution (2019)49. Le Comité consultatif se félicite des observations reçues des autorités irlandaises le 4 septembre 2024.

* * *

30. Un certain nombre d'articles de la Convention-cadre ne sont pas couverts par le présent Avis. Sur la base des informations à sa disposition, le Comité consultatif considère que la mise en œuvre de ces dispositions ne requiert pas d'observations particulières. Cet état de fait ne signifie pas que les mesures nécessaires ont été prises et que les efforts à cet égard peuvent être revus à la baisse ou interrompus. Au contraire, le Comité consultatif estime que les obligations qui découlent de la Convention-cadre exigent un effort soutenu de la part des autorités. De plus, une situation qui pourrait être jugée acceptable à ce stade ne le sera pas nécessairement lors des futurs cycles de suivi. Enfin, il se peut que des questions qui apparaissent à ce stade comme étant d'une importance relativement mineure se révèlent par la suite avoir été sous-estimées.

² Voir [Final Report of the Joint Committee on Key Issues Affecting the Traveller Community](#), novembre 2021.

³ Voir rapport de la réunion sur les suites à donner au quatrième Avis sur l'Irlande, 7 décembre 2021 (en anglais).

⁴ Voir les références aux questions de genre dans le [cinquième rapport étatique](#) (en anglais) présenté par l'Irlande aux paragraphes 35, 45, 77, 108, 112, 114-119, 121-122, 158, 163 et 165-173.

CONSTATS ARTICLE PAR ARTICLE

Champ d'application personnel (article 3)

31. Malheureusement, les autorités irlandaises n'ont toujours pas modifié leur approche globale du champ d'application personnel de la Convention-cadre et l'Irlande ne reconnaît pas la notion de « minorité nationale » au sens de la Convention-cadre⁵. Les autorités déclarent officiellement que la Convention-cadre s'applique aux Travellers irlandais (« les Travellers ») et les différents gouvernements irlandais ont reconnu la situation particulière des Travellers dans une série de dispositions législatives, administratives et institutionnelles destinées à protéger leurs droits et à améliorer leur situation⁶. Cependant, des personnes appartenant à la communauté des Travellers ont fait savoir qu'en l'absence de notion de « minorité nationale », il n'apparaissait pas clairement quelles dispositions de la Convention-cadre leur étaient applicables. Si la reconnaissance en 2017 par le *Dáil* (Chambre basse de l'*Oireachtas*, le Parlement) des Travellers comme constituant un « groupe ethnique distinct au sein de la nation irlandaise doté d'un patrimoine, d'une culture et d'une identité propres »⁷ a eu une forte valeur symbolique, elle n'entraîne cependant aucun effet juridique, comme l'ont notamment souligné les représentant-es de la communauté des Travellers. Cette reconnaissance ne crée pas de droits spécifiques et n'a pas d'implications sur les dépenses publiques⁸ ; par conséquent, il reste difficile à déterminer quels droits peuvent être évalués et exercés par les personnes appartenant à la communauté des Travellers.

32. Le Comité consultatif est d'avis que le statut de « groupe ethnique distinct au sein de la nation irlandaise », selon les termes utilisés en 2017 par le *Dáil*, correspond implicitement à la notion de « minorité nationale » telle que l'entend la Convention-cadre. Le Comité consultatif est également conscient du contexte dans lequel l'Irlande a ratifié la Convention-cadre, à savoir dans le cadre des engagements contractés par le Gouvernement irlandais à l'occasion de l'Accord du Vendredi saint (ou Accord de Belfast) de 1998. Il rappelle que les Parties contractantes ont une marge d'appréciation pour déterminer le champ d'application personnel de la Convention-cadre, mais que celle-ci ne saurait être source de distinctions arbitraires ou injustifiées. Sa tâche

étant de veiller à la mise en œuvre effective des droits garantis par la Convention-cadre, le Comité consultatif se préoccupe principalement de l'accès aux droits, et seulement de manière secondaire des questions de statut, sauf dans les cas où leur statut a empêché les personnes appartenant à des minorités nationales de jouir de l'accès aux droits. L'application de la Convention-cadre à un groupe spécifique ne présuppose donc pas la reconnaissance formelle de celui-ci en tant que « minorité nationale », ni l'octroi d'un statut juridique spécifique à ce groupe, mais devrait conduire à la prise de mesures concrètes permettant de lui garantir l'accès aux droits consacrés par cet instrument⁹.

33. Dans le cadre de ses rapports réguliers sur la mise en œuvre de la Convention-cadre, l'Irlande fournit des informations sur la situation des personnes appartenant à la communauté des Travellers, mais elle ne s'est toujours pas explicitement engagée à les protéger en vertu de celle-ci. Donnant suite aux préoccupations de la communauté des Travellers, le Comité consultatif considère que les problèmes surviennent lorsqu'il est question de l'accès concret des minorités à leurs droits, dans la mesure où les personnes appartenant à la communauté des Travellers ne savent pas si les dispositions de la Convention-cadre leur sont totalement ou partiellement applicables. Le Comité consultatif souligne par conséquent que l'accès aux droits et leur mise en œuvre effective sont d'une importance capitale et qu'ils doivent être la préoccupation première des autorités. Bien qu'elles ne soient pas définies comme constituant une « minorité nationale » dans la législation irlandaise, le Comité consultatif considère que le Gouvernement irlandais devrait aller au-delà de cette reconnaissance symbolique et préciser dans quelle mesure les personnes appartenant à la communauté des Travellers sont couvertes par le champ d'application de la Convention-cadre, en apportant plus de clarté à ce sujet au sein de la population irlandaise, et notamment au sein de la communauté des Travellers.

34. Les autorités n'ont pas explicitement précisé si et dans quelle mesure la communauté rom d'Irlande était protégée par la Convention-cadre, bien que le rapport étatique traite de la situation des Travellers et des Roms. Toutefois, compte

⁵ La loi de 2020 sur l'égalité de statut (*Equal Status Act 2020*) (p. 7) définit la communauté des Travellers comme « la communauté des personnes communément appelées Travellers ou qui s'identifient (à la fois par elles-mêmes et par d'autres) comme des personnes partageant une histoire, une culture et des traditions communes, dont, historiquement, un mode de vie itinérant sur l'île d'Irlande ».

⁶ Voir le [cinquième rapport étatique](#), paragraphe 9.

⁷ Voir [Statement by An Taoiseach Enda Kenny TD on the recognition of Travellers as an ethnic group](#), *Dáil Éireann*, 1^{er} mars 2017, dernière mise à jour le 28 octobre 2018.

⁸ Voir [written submission by the Irish Human Rights and Equality Commission](#), 26 octobre 2023.

⁹ Voir [Commentaire thématique n° 4](#) du Comité consultatif de la Convention-cadre, Le champ d'application de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, adopté le 27 mai 2016, paragraphe 37.

tenu de la déclaration des autorités selon laquelle les groupes de migrants n'entrent pas dans le champ d'application de la Convention-cadre, et étant donné la proportion élevée de migrants récents au sein de la communauté rom, le Comité consultatif considère qu'il est important de clarifier également si et dans quelle mesure les Roms sont protégés par la Convention-cadre, et en quoi cela peut différer des Travellers.

35. Le Comité consultatif exhorte les autorités à préciser formellement et sans plus tarder dans quelle mesure les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms sont protégées par la Convention-cadre afin de leur garantir un accès effectif aux droits consacrés par cet instrument selon leurs besoins et leurs intérêts.

Collecte de données et recensement de la population (article 3)

36. Le dernier recensement de l'Office central des statistiques a eu lieu en avril 2022 et les résultats ont été publiés en mai 2023. Il a établi que la population de l'Irlande s'élevait à 5 149 139 habitants. Le nombre de Travellers résidant habituellement en Irlande a augmenté de 6 % par rapport au précédent recensement de 2016, avec 32 949 personnes. Pour la première fois, les personnes appartenant à la communauté rom vivant en Irlande ont pu s'identifier comme telles dans le questionnaire de recensement et 16 059 l'ont fait. Une zone de texte libre permettait aussi d'indiquer d'autres appartenances ethniques, notamment pour les personnes ayant des appartenances multiples. Des campagnes réalisées par des Travellers et des Roms au moyen de vidéos sur les médias sociaux et de prospectus ont également été organisées pour encourager la participation au recensement.

37. Bien que se félicitant du nombre croissant de personnes qui se sont librement identifiées à la communauté des Travellers lors du récent recensement de la population, plusieurs interlocuteurs et interlocutrices des organisations de Travellers estiment qu'il existe encore des Travellers qui ne s'identifient pas comme tels pour plusieurs motifs, notamment la crainte des répercussions et de la stigmatisation et la difficulté à remplir le formulaire de recensement en raison d'un faible niveau d'alphabétisation. Les organisations de Travellers estiment que le nombre de Travellers en Irlande serait plus proche de 50 000. Les personnes appartenant à la communauté rom, tout en se félicitant de la possibilité de s'identifier librement comme « Roms », considèrent également que leur nombre est plus élevé que ne l'indiquent les résultats du recensement. Lors des échanges tenus avec le Comité consultatif, les autorités ont reconnu que les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms pouvaient hésiter à s'identifier comme telles, de

sorte que les chiffres du recensement pouvaient être inférieurs à leur nombre réel.

38. Le Comité consultatif réaffirme qu'à son avis, il est indispensable de disposer d'informations fiables sur la composition ethnique de la population pour mettre en œuvre des politiques et des mesures efficaces en matière de protection des droits des minorités, pour aider ces dernières à préserver, affirmer et développer leur identité et pour tenir compte des besoins et des intérêts des personnes appartenant aux minorités nationales, notamment pour ce qui est des spécificités liées au genre et à l'âge. Des données démographiques devraient être régulièrement collectées et être complétées par des informations recueillies dans le cadre d'études qualitatives et quantitatives indépendantes, en particulier lorsque les résultats sont contestés. Les résultats obtenus devraient être analysés attentivement, en consultation avec les représentant-es des minorités.

39. Le Comité consultatif salue les efforts déployés par les autorités, ainsi que par les organisations de Travellers et de Roms, pour faciliter le bon déroulement du recensement de la population. Il considère que les résultats complets du recensement devraient être analysés conjointement avec d'autres ensembles de données, en consultation étroite avec les représentantes et représentants des Travellers et des Roms, qui doivent refléter la diversité des membres de ces communautés. Le bilan de cette analyse conjointe, associé à d'autres collectes de données désagrégées, devrait servir de base à l'élaboration des politiques visant à favoriser l'accès des minorités à leurs droits.

40. Le Comité consultatif invite les autorités à analyser les résultats du recensement, combinés à d'autres données désagrégées, conjointement avec les représentantes et les représentants des communautés de Travellers et de Roms, et à utiliser cette analyse comme base pour élaborer les politiques relatives aux droits des minorités et pour réaliser le prochain recensement.

Cadre juridique et institutionnel de lutte contre la discrimination (article 4)

41. Le cadre juridique irlandais de la lutte contre la discrimination continue d'être régi par les lois sur l'égalité – les lois sur l'égalité en matière d'emploi et les lois sur l'égalité de statut – qui interdisent la discrimination fondée notamment sur la « race », le genre, l'âge, la religion et « l'appartenance à la communauté des Travellers ». La législation antidiscrimination interdit la discrimination aussi bien directe qu'indirecte dans les domaines de l'emploi et de l'accès aux biens et services, y compris le

logement et l'aide au logement¹⁰, les soins de santé et l'éducation. Les lois sur l'égalité sont actuellement réexaminées par le gouvernement. La Commission des relations de travail (*Workplace Relations Commission – WRC*) examine les requêtes soumises en vertu des lois sur l'égalité et a pour principale mission de veiller au respect des droits en matière d'emploi et de fournir des services de médiation, de conciliation, d'aide et de conseil. Le tribunal de district est compétent au niveau local pour statuer sur les actions civiles pour lesquelles le dédommagement réclamé n'excède pas 15 000 € et sur les affaires relatives aux licences de débit de boisson. La Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité (*Irish Human Rights and Equality Commission – IHREC*), qui est l'institution nationale de protection des droits humains, est également chargée de promouvoir l'égalité de traitement sans discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique (organisme de promotion de l'égalité). Son mandat couvre aussi tous les autres motifs de discrimination prévus par la législation antidiscriminatoire nationale. La commission fournit des informations générales sur la législation antidiscrimination ainsi que, dans des cas limités, une assistance juridique. Elle a compétence pour réaliser des enquêtes, publier des rapports et formuler des recommandations sur les questions de discrimination. Le mandat du Bureau du médiateur (ci-après « le médiateur ») couvre notamment la discrimination dans l'accès à de nombreux services publics¹¹.

42. La Commission d'aide judiciaire est un organisme indépendant financé par l'État qui fournit des services d'aide judiciaire à la population. Les centres de consultations juridiques gratuites (*Free Legal Advice Centres – FLAC*) sont des organismes bénévoles indépendants qui œuvrent en faveur de l'égalité d'accès aux droits. La Commission d'aide judiciaire collabore avec les FLAC pour aider les personnes appartenant à la communauté des Travellers à exercer leurs droits. À cette fin, un conseiller juridique a été détaché dans un centre spécialisé qui fournit des services juridiques aux Travellers.

43. La loi de 1995 sur l'aide judiciaire civile (*Civil Legal Aid Act*) ne s'applique pas aux procédures d'expulsion, qui peuvent être engagées dans un délai de 24 heures après la remise du préavis, de sorte que les personnes appartenant à la communauté des Travellers se retrouvent souvent sans représentation juridique lors des audiences. Le Bureau de recours des affaires sociales (*Social Welfare Appeals Office*) et la Commission des relations de travail ne sont pas mentionnés dans la loi de 1995 sur l'aide judiciaire civile et la Commission d'aide judiciaire ne peut donc fournir une représentation juridique devant ces organismes. La Commission d'aide judiciaire n'est pas non plus autorisée à représenter des requérant-es dans les procédures du Bureau de recours des affaires sociales. De plus, la contribution financière que doivent régler les requérant-es pour bénéficier d'une aide ou de conseils judiciaires représente un obstacle à l'accès à la justice. Le dispositif d'aide judiciaire en matière civile est en attente de modifications par le gouvernement.

44. Plusieurs interlocuteurs et interlocutrices du Comité consultatif se sont félicités de l'engagement du gouvernement à modifier la législation relative à l'égalité, notamment son fonctionnement et son efficacité dans la pratique. Cependant, si la consultation publique concernant l'examen des lois sur l'égalité est achevée¹², les propositions législatives tardent à être déposées et aucun calendrier concret n'a été fixé. De plus, il manque globalement de services d'aide judiciaire pour former des recours concernant la protection sociale, le logement et l'expulsion. Les interlocuteurs et les interlocutrices, notamment des personnes appartenant à la communauté des Travellers, ont salué la création d'un service spécialisé de conseils juridiques destiné aux Travellers et ont demandé que cette mesure soit renforcée et étendue.

45. Les représentantes et représentants de la communauté des Travellers ont fait savoir qu'ils se heurtaient à des attitudes discriminatoires lorsqu'ils postulaient à des offres d'emploi. Ils ont indiqué que la plupart des curriculum vitae envoyés par des personnes appartenant à la communauté des Travellers n'étaient pas lus ;

¹⁰ Les lois sur l'égalité de statut interdisent la discrimination dans la fourniture de services de logement contre les bénéficiaires d'une prestation complémentaire pour charges locatives, d'une aide au logement ou de prestations de sécurité sociale.

¹¹ Réseau européen d'experts juridiques dans le domaine de l'égalité des genres et de la non-discrimination, [Country report non-discrimination Ireland 2023](#), p. 90.

¹² Department of Children, Equality, Disability, Integration and Youth, [Minister O'Gorman publishes report on the submissions to the public consultation on the Review of the Equality Acts](#) (Ministère de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse, le ministre O'Gorman publie un rapport sur les propositions soumises à la consultation publique dans le cadre de l'examen des lois sur l'égalité), 2023.

s'ils étaient convoqués à un entretien, leur accent était utilisé comme marqueur de leur appartenance ethnique, au même titre que leur nom de famille, leur adresse, leur façon d'interagir, leurs manières et leur apparence. Hormis, peut-être, lorsqu'il s'agit d'un logement, les personnes appartenant à la communauté des Travellers dissimulent souvent leur identité en Irlande. Le Bureau du médiateur des enfants (*Ombudsman for Children's Office – OCO*) a publié en mai 2021 un rapport qui critiquait sévèrement les conditions de logement des personnes appartenant à la communauté des Travellers, qualifiant de « déplorables » les conditions de vie des enfants sur une aire d'accueil gérée par les autorités locales¹³. En décembre 2022, une version actualisée de l'enquête dénommée « *No End in Site* » a été publiée, dans laquelle le Bureau du médiateur des enfants a reconnu les efforts déployés par l'autorité locale, sur la base de ses recommandations, pour améliorer les conditions de vie sur l'aire d'accueil. Cependant, il reste encore un long chemin à parcourir pour reloger les familles et pour adapter le site à sa destination. Il reste des familles insatisfaites de ce qui a été réalisé à ce jour et qui considèrent que les choses n'avancent pas assez vite. Une communication ouverte et constante est nécessaire pour apporter d'autres changements¹⁴.

46. Les interlocutrices et les interlocuteurs du Comité consultatif ont également critiqué l'exclusion des tribunaux administratifs du champ de compétence de la Commission d'aide judiciaire, en raison de l'effet disproportionné de cette exclusion sur les groupes marginalisés, tels que les Travellers et les Roms. L'aide judiciaire n'est, par exemple, pas disponible pour les recours déposés auprès de la Commission des relations de travail, or celle-ci constitue, pour les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms, un moyen essentiel de protéger leurs droits au titre de la législation sur l'égalité. Bien que la représentation juridique ne soit pas requise devant la Commission des relations de travail, les syndicats et les associations de défense peuvent aider et aident effectivement les personnes à introduire des recours. Cependant, la majorité des Travellers ne sont pas membres d'un syndicat et les cas de

discrimination concernent principalement l'accès aux biens et aux services. En outre, en raison de leur fort handicap scolaire, les Travellers ne sont généralement pas en mesure de se représenter eux-mêmes ou de se faire représenter par un défenseur appartenant à leur communauté. Ils sont donc très désavantagés lorsqu'ils décident de faire valoir leurs droits contre un traitement injuste fondé sur leur identité.

47. Le Comité consultatif tient à souligner que l'existence de mécanismes juridiques appropriés de protection contre la discrimination est essentielle pour garantir aux personnes appartenant aux minorités nationales le droit effectif à l'égalité devant la loi et à une égale protection de la loi, tel que consacré par l'article 4 de la Convention-cadre. Il insiste en particulier sur l'importance qu'il y a à informer les personnes appartenant à des minorités nationales en général et aux communautés les plus exposées à la discrimination des voies de recours dont elles disposent en cas de présomption de discrimination.

48. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif considère que le faible nombre de recours pour discrimination formés auprès de la Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité, du Bureau du médiateur des enfants et du médiateur pourrait être le signe d'un manque de connaissance de ces institutions et éventuellement de confiance dans ces institutions parmi les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms. Le Comité consultatif considère qu'il est nécessaire d'intensifier la communication avec ces personnes afin de renforcer l'action de ces institutions auprès d'elles. Le Comité consultatif est d'avis qu'un organisme public d'assistance juridique accessible, efficace, pérenne et fiable devrait être mis en place, de sorte que les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms puissent exercer effectivement leur droit d'accès à la justice. À cet égard, il est prévu, dans cadre du Plan d'action 2024-2026 de la 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms 2024-2028 (ci-après « la 2^e Stratégie nationale 2024-2028 », voir l'article 4 ci-dessous) de mener une campagne d'information et d'examiner si les services de conseils juridiques destinés aux

¹³ Ombudsman for Children's Office, [No End in Site](#), 24 mai 2021. Le Bureau du médiateur des enfants a ouvert une enquête à la suite d'une plainte déposée en 2018 par une association de défense des Travellers concernant les conditions de vie sur une aire d'accueil dont le nom n'a pas été dévoilé, et sur laquelle résident 66 enfants et leurs familles. Il a été constaté que le site était infesté de rats, et que les installations sanitaires étaient inadaptées et mal entretenues, à tel point que les enfants qui y vivaient souffraient d'affections cutanées et de problèmes respiratoires.

¹⁴ Ombudsman for Children's Office, [No End in Site update](#) (Version actualisée de l'enquête menée par le Bureau du médiateur des enfants), 7 décembre 2022.

Travellers et aux Roms bénéficient d'un soutien adéquat¹⁵.

49. Par ailleurs, l'attention du Comité consultatif a de nouveau été portée sur l'article 19 de la loi de 2003 sur les boissons alcoolisées (*Intoxicating Liquor Act*), qui concerne la discrimination dans les « lieux de divertissement », désignés par la loi sous le nom de « débits de boisson » (c'est-à-dire les bars, les pubs, les hôtels ou les clubs, où de l'alcool est proposé à la vente)¹⁶. En effet, les personnes appartenant à la communauté des Travellers courent 22 fois plus le risque d'être victimes de discrimination dans les magasins, les pubs et les restaurants que le reste de la population irlandaise¹⁷. Par ailleurs, la difficulté pour les Travellers à réserver des hôtels pour les occasions familiales représente un problème très préoccupant, en ce qu'elle ajoute un stress inutile, en particulier lors d'événements importants de la vie tels que les mariages¹⁸. Régler ce problème permettrait non seulement de promouvoir l'égalité et de lutter contre la discrimination, mais aussi d'améliorer la qualité de vie des personnes appartenant à la communauté des Travellers. Les interlocuteurs et les interlocutrices de la communauté des Travellers n'ont cessé de plaider pour que les affaires de discrimination dans les « lieux de divertissement » relèvent de la compétence de la Commission des relations de travail, faisant valoir que les tribunaux de district n'étaient pas assez efficaces¹⁹.

50. Le Comité consultatif, réitérant ses précédents constats²⁰, regrette vivement que le cadre législatif régissant les « lieux de divertissement » n'ait pas été modifié. Il considère que les débits de boisson ne devraient pas être des lieux où la discrimination est tolérée. Des mesures de sensibilisation doivent être prises par les autorités, en particulier concernant le racisme anti-Travellers, et doivent cibler aussi bien le grand public que les propriétaires et le personnel des « lieux de divertissement ».

51. Le Comité consultatif est également préoccupé par le fait que l'accent des personnes

appartenant à la communauté des Travellers puisse jouer un rôle important dans leur exclusion des débits de boissons. À cet égard, il rappelle aux autorités que l'accent d'une personne fait partie intégrante de son identité. Le Comité consultatif estime que les autorités devraient envisager la possibilité d'ajouter la discrimination fondée sur l'accent parmi les motifs de discrimination prohibés par les lois sur l'égalité. Enfin, le Comité consultatif est préoccupé par le niveau de discrimination persistant auquel sont confrontées les personnes appartenant à la communauté des Travellers, et ce, dans divers domaines de la vie quotidienne, en particulier lorsqu'elles postulent à un emploi. Des mesures de sensibilisation sont donc requises aussi bien au niveau national que local.

52. Le Comité consultatif demande de nouveau aux autorités de prendre toutes les mesures nécessaires, en étroite coopération avec les parties prenantes, pour améliorer l'accès des personnes appartenant à la communauté des Travellers à la justice. Il s'agit notamment d'abroger l'article 19 de la loi de 2003 sur les boissons alcoolisées et de donner compétence à la Commission des relations de travail pour statuer sur les affaires de discrimination dans les « lieux de divertissement ». Les autorités devraient aussi modifier la législation relative à l'aide judiciaire afin de donner à la Commission d'aide judiciaire la possibilité de représenter les victimes de discrimination devant tous les organes compétents.

53. Le Comité consultatif encourage vivement les autorités à envisager une prise en compte de l'« accent » dans la protection contre la discrimination garantie par les lois sur l'égalité.

Données relatives à l'égalité et « identifiants ethniques » (article 4)

54. Plusieurs services et organismes publics sont chargés de collecter des données ventilées par appartenance ethnique et par sexe, conformément aux normes internationales en matière de protection des données. Depuis mars

¹⁵ Actions 7 et 8 du « Thème 1 : lutter contre le racisme et la discrimination » du Plan d'action [2024-2026](#) de la [2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms 2024-2028 \(NTRIS II\)](#), p. 11, 31 juillet 2024 (en anglais).

¹⁶ IHREC, [Report of a review of section 19 of the Intoxicating Liquor Act 2003 carried out pursuant to section 30 Of the Irish Human Rights and Equality Commission Act 2014](#), 2022.

¹⁷ Article de la BBC, [Irish Travellers 'mental health crisis' driven by discrimination and deprivation](#), 18 avril 2022.

¹⁸ *Irish Legal News*, [A hotel has been ordered to pay €11 000 to a family who suffered unlawful anti-Traveller discrimination when they were refused access for confirmation celebrations](#), 9 novembre 2023.

¹⁹ IHREC, [Submission on the Review of the Equality Acts](#), juillet 2023. Selon les données fournies par le service judiciaire (*Courts Service*), en 2019, sur 45 requêtes, 43 ont été déposées par des personnes appartenant à la communauté des Travellers et sur l'ensemble des requêtes, 36 ont été retirées, annulées ou ajournées. Neuf ordonnances d'indemnisation ont été rendues et aucune ordonnance de fermeture des locaux n'a été prononcée.

²⁰ Voir le [quatrième Avis du Comité consultatif](#), paragraphe 22.

2022, l'appartenance ethnique (ci-après « l'identifiant ethnique ») est incluse dans le formulaire de demande d'aide au logement social, ce qui permet de s'appuyer davantage sur des données factuelles dans les prévisions d'allocations de logements destinés aux Travellers. Les demandeurs et demandeuses qui choisissent de s'identifier en tant que Travellers peuvent ainsi préciser leurs critères de logement, à savoir s'ils recherchent un logement spécialement destiné aux Travellers, un logement social ordinaire ou tout autre type de logement social. En 2022, la Stratégie nationale en matière de données relatives à l'égalité²¹ a été élaborée par l'Office central des statistiques et le ministère de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse, en consultation avec les représentant-es des organisations de Travellers, en vue de mettre en place une approche stratégique pour améliorer la collecte, l'utilisation et la diffusion de données relatives à l'égalité. La stratégie entend promouvoir plus avant le recours à l'« identifiant ethnique », qui a vocation à faciliter l'accès et la participation des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms aux services publics. L'« identifiant ethnique » permettrait aussi aux autorités de suivre plus précisément l'évolution de cet accès et de cette participation. La stratégie vise à définir une approche générale permettant de déterminer quelles sont les lacunes actuelles dans les données relatives à l'égalité et à donner des orientations sur la manière de combler ces lacunes, ainsi qu'à mettre au point des pratiques normalisées en matière de classification. Cependant, la stratégie, qui aurait dû être en place en 2023, n'a pas encore été adoptée.

55. L'Audit 2020 des données relatives à l'égalité (*2020 Equality Data Audit*)²² est une initiative menée par l'Office central des statistiques dans le but de repérer et de mettre en évidence les lacunes existant dans les données disponibles en matière d'égalité. L'audit a permis d'améliorer la

collecte de données ventilées selon différentes variables de l'égalité, tout en donnant la possibilité d'utiliser des identifiants uniques pour apparier les données, dans le respect des garanties nécessaires, et d'effectuer des analyses transversales. Dans certains jeux de données, l'audit a relevé la présence du terme « Traveller irlandais » dans une question sur l'appartenance ethnique. Concernant la collecte de données relatives aux taux de réussite scolaire, le ministère de l'Éducation publie des rapports annuels présentant des indicateurs qui incluent des données concernant l'appartenance ethnique²³.

56. Malgré ces progrès, plusieurs organismes publics ne collectent toujours pas de données ventilées par appartenance ethnique, et ceux qui le font pourraient améliorer l'usage de ces données²⁴. Bien qu'une question concernant les Travellers ait été introduite en 2022 dans les évaluations relatives aux logements sociaux, il existe des lacunes dans la collecte de données relatives au logement des Travellers. De nombreuses personnes appartenant à la communauté des Travellers ne sont pas considérées comme sans-abri dans le cadre de la collecte de données, mais vivent néanmoins dans des logements surpeuplés et inadaptés ou sur des aires d'accueil non autorisées dépourvues d'équipements de base²⁵. De plus, le nombre de personnes vivant dans des logements surpeuplés et inadaptés ou sur des aires d'accueil non autorisées n'est, pour le moment, pas inclus dans les rapports mensuels publiés par le ministère du Logement, des Collectivités locales et du Patrimoine concernant le nombre de personnes vivant dans des logements d'urgence. Toutefois, ce nombre est inclus dans le résumé de l'évaluation des besoins en matière de logement social, et des informations sur leur logement actuel figurent donc dans ce dernier rapport²⁶. Le Bureau du médiateur des enfants et le médiateur disposent également de très peu

²¹ Department of Children, Equality, Disability, Integration and Youth, [Minister O'Gorman announces the development of a National Equality Data Strategy](#), 21 mars 2022. Voir aussi le [cinquième rapport étatique](#), p. 31.

²² Voir [Equality Data Audit 2020](#).

²³ Ministère de l'Éducation, rapports annuels d'indicateurs relatifs à l'éducation ([annual education indicator reports](#)) incluant des données concernant l'appartenance ethnique et rapports annuels sur les taux de poursuite des études ([annual retention reports](#)). Les données concernant l'appartenance ethnique ne sont fournies qu'avec l'accord écrit et explicite des parents ou tuteurs.

²⁴ Les catégories ethniques ne sont pas toujours normalisées ; l'identité ethnique est souvent attribuée aux Travellers et aux Roms en utilisant des indicateurs tels que le nom ou l'apparence ; et les données ne sont pas ventilées, analysées ou fournies aux parties prenantes dans un délai approprié, ni utilisées pour planifier les politiques/services.

²⁵ IHREC, [Comments on Ireland's 20th National Report on the Evaluation of the European Social Charter](#), 2023, pp. 8-9.

²⁶ The Housing Agency, [Summary of Social Housing Assessments 2023 – Key Findings](#), p. 27. En 2023, 512 ménages s'identifiaient comme Travellers. Ce document comprend également des informations sur les préférences de logement des ménages qui se sont identifiés comme Travellers en 2023.

d'informations sur les affaires qui concernent des Travellers²⁷, dans la mesure où ils ne collectent pas de données sur l'appartenance ethnique, à moins qu'elle n'ait été précisée par les requérants²⁸.

57. Le Comité consultatif insiste sur l'importance qu'il y a pour les États parties « à fonder leurs instruments ou leurs mesures spéciales de promotion de l'égalité sur des données complètes [...] en prenant également en compte les différentes manifestations de discrimination multiple dont elles peuvent faire l'objet, y compris lorsqu'elles sont fondées sur des facteurs non liés au fait d'appartenir à une minorité nationale, comme l'âge, le genre, l'orientation sexuelle et les marqueurs de style de vie [...] »²⁹. Il importe de collecter des données fiables et ventilées sur la situation des personnes appartenant à des minorités nationales pour parvenir à l'égalité pleine et effective, ne serait-ce que parce qu'elles permettent aux autorités d'évaluer les effets des mesures qu'elles prennent à cette fin. Il faut aussi sensibiliser les minorités nationales à la nécessité de recueillir de telles données pour pouvoir élaborer des politiques qui répondent à leurs préoccupations.

58. Le Comité consultatif se félicite de l'initiative visant à élaborer une Stratégie nationale en matière de données relatives à l'égalité et prend note avec intérêt des progrès accomplis dans l'introduction et l'utilisation des « identifiants ethniques ». Il relève cependant que plusieurs organismes publics ne collectent pas de données ventilées par appartenance ethnique. Il est pourtant nécessaire d'introduire des « identifiants ethniques » – comme l'ont demandé les interlocuteurs et les interlocutrices des communautés de Travellers et de Roms – et de permettre des rapprochements efficaces entre les données des systèmes de santé, de justice pénale et d'emploi, pour mesurer les expériences particulières des Travellers et des Roms. Afin d'assurer un suivi des progrès accomplis dans le domaine du logement des Travellers, il est nécessaire de mettre en place un suivi du respect de l'égalité ethnique par l'examen des différents jeux de données relatives au logement/sans-abrisme. Le mécanisme de recours du médiateur

et du Bureau du médiateur des enfants bénéficierait également de l'introduction d'indicateurs ethniques pour les personnes issues des communautés de Travellers et de Roms. Par conséquent, le Comité consultatif considère que la collecte de ces données statistiques, dans le respect des normes internationales relatives à la protection des données, est indispensable à la conception de mesures durables et bien ciblées, qui répondent aux besoins et aux intérêts des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms. À cet égard, le Comité consultatif espère que l'action 78 du « Volet 9 : participation, responsabilisation, coopération et obligation de rendre des comptes » du Plan d'action 2024-2026 de la 2^e Stratégie nationale sera pleinement mise en œuvre³⁰.

59. Le Comité consultatif appelle les autorités à achever et à mettre en œuvre la Stratégie nationale en matière de données relatives à l'égalité. Cette stratégie devrait permettre de développer et de mettre en œuvre une surveillance du respect de l'égalité ethnique dans tous les services de l'État, les organismes publics et les mécanismes de recours, notamment par l'utilisation d'« identifiants ethniques » standardisés, conformément aux normes internationales relatives à la protection des données. Les données ainsi obtenues devraient être utilisées pour mener des actions de sensibilisation et élaborer des politiques fondées sur des éléments factuels.

Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms (article 4)

60. En octobre 2020, la responsabilité de la coordination et de la surveillance de la Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms 2017-2021 a été transférée au ministère irlandais de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse. Globalement, malgré certains efforts concrets, plusieurs interlocuteurs et interlocutrices du Comité consultatif ont affirmé que la stratégie avait été insuffisamment mise en œuvre. La Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité – en tant que membre du Comité de pilotage de la stratégie – a critiqué à plusieurs occasions le

²⁷ Le bureau du coroner aurait aussi besoin d'un « identifiant ethnique » pour les certificats de décès.

²⁸ Dans son [rapport annuel 2022](#), le médiateur a jugé déraisonnable et disproportionnée la décision prise par une autorité locale de déduire 13 années d'inscription d'un couple de Travellers sur une liste d'attente pour un logement social en raison d'un retard de deux mois dans les formalités administratives. À la suite de l'enquête du médiateur, l'autorité locale a mis en place une procédure formelle d'examen des durées d'inscription sur liste d'attente afin d'empêcher qu'une situation similaire ne se produise à l'avenir.

²⁹ Voir [Commentaire thématique n° 4 du Comité consultatif de la Convention-cadre](#), paragraphe 66.

³⁰ Voir Action 78 du « Volet 9 : participation, responsabilisation, coopération et obligation de rendre des comptes » du [Plan d'action 2024-2026](#) de la 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms, p.107, 31 juillet 2024.

manquement de l'État à mettre pleinement en œuvre ce cadre d'action. Une récente évaluation des stratégies nationales en faveur de l'égalité³¹ a notamment conclu que les structures de mise en œuvre étaient inadéquates, que le ministère compétent ne s'investissait pas suffisamment dans la mission qui lui avait été confiée³² et que les ressources financières et l'appui administratif devaient être renforcés. Les interlocuteurs et les interlocutrices de la communauté des Travellers ont également critiqué le manque de mise en œuvre dans les faits des mesures et des recommandations dont il avait été convenu.

61. La 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms 2024-2028 (NTRIS II) et son Plan d'action 2024-2026 ont été lancés et publiés le 31 juillet 2024 avec, toutefois, un retard important. Le Plan d'action prévoit actuellement 80 actions qui sont regroupées sous neuf volets³³. La supervision du dispositif a été confiée à un Comité de pilotage de haut niveau placé sous l'égide du ministre de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse, qui comprend des représentant-es des organisations de Travellers et de Roms, ainsi que d'organismes publics et non gouvernementaux. Les interlocutrices et interlocuteurs travellers attendent toujours que de nouvelles structures soient mises en place pour réaliser les objectifs de la 2^e Stratégie. Le Comité de pilotage aura un rôle plus stratégique qu'auparavant. Il sera habilité à régler tout problème qui pourrait survenir dans la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre des neuf volets de la stratégie, qu'il s'agisse d'un problème lié aux domaines d'intervention choisis ou à l'action d'un service ou organisme public particulier. Il aura également compétence pour traiter tout problème relevant de l'intersectionnalité.

62. De nouvelles mesures ciblées visant à promouvoir la culture, le patrimoine et l'identité des Travellers et des Roms en Irlande sont prévues par la 2^e Stratégie, telles que l'élaboration d'une stratégie en faveur du patrimoine traveller, la lutte contre les stéréotypes négatifs, la reconnaissance dans

toutes les formes de médias des difficultés vécues au cours de l'histoire par les Travellers au sein de l'État irlandais et par les Roms en Europe, et la reconnaissance du statut d'égalité dont jouissent aujourd'hui les communautés de Roms et de Travellers au sein d'une société irlandaise plurielle³⁴.

63. Le Comité consultatif considère qu'avec la 2^e Stratégie nationale, les autorités irlandaises s'acquittent d'une obligation majeure vis-à-vis de l'Union européenne, et qu'elle coïncide avec les revendications des organisations de Travellers, qui poussent le gouvernement à adopter une approche globale pour répondre aux préoccupations des Travellers et des Roms. Cette convergence met l'accent sur la nécessité de coordonner les efforts aux niveaux européen et local pour régler efficacement les multiples problèmes auxquels sont confrontées les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms. La déception suscitée par le manque de mesures prises dans le cadre de la précédente stratégie nationale montre combien la transparence, l'engagement de responsabilité et une participation effective au processus d'élaboration de la nouvelle stratégie sont importants. Le Comité consultatif considère que la 2^e Stratégie 2024-2028 et son Plan d'action 2024-2026 doivent non seulement reposer sur une approche plus nettement axée sur les résultats, prévoir des mesures réalisables et fixer des indicateurs de performance clairs³⁵, mais qu'ils doivent aussi pouvoir s'appuyer sur des ressources suffisantes, sur la coopération intergouvernementale, sur des structures de suivi indépendantes et tenues de rendre des comptes et sur la participation des communautés de Travellers et de Roms. Le renforcement de ces éléments est essentiel pour garantir que la stratégie apporte des améliorations tangibles dans la vie des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms. Un financement séparé et transparent garantissant le soutien de l'État aux instances nationales et locales de représentation des Travellers et des Roms serait bienvenu.

³¹ The Centre for Effective Services, [Realising the promise of national equality policy: An evaluation of the processes of implementation of three national equality strategies](#), 2023.

³² Jusqu'en octobre 2020, le ministère de la Justice et de l'Égalité était chargé de mettre en œuvre la stratégie.

³³ Le Plan d'action 2024-2026 de la 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms 2024-2028 (NTRIS II) définit les neuf domaines d'action suivants : « Lutte contre le racisme et la discrimination », « Enfants et jeunes », « Égalité de genre », « Santé et bien-être », « Emploi et entreprise », « Logement », « Éducation », « Culture, patrimoine et identité » et « Participation, responsabilisation, coopération et obligation de rendre des comptes ».

³⁴ Voir actions 60, 61 et 62 du « Volet 8 : culture, patrimoine et identité » du Plan d'action 2024-2026 de la 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms (NTRIS II), pp. 85-87, 31 juillet 2024.

³⁵ Voir le préambule de la 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms 2024-2028 rédigé par Roderic O'Gorman, ministre de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse, p. 8, 31 juillet 2024.

64. Le Comité consultatif encourage vivement les autorités à mettre pleinement en œuvre la 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms 2024-2028 et son Plan d'action 2024-2026, en mettant davantage l'accent sur l'application d'une approche axée sur les résultats et l'allocation d'un budget suffisant, ainsi que sur la coopération intergouvernementale, la participation des communautés de Travellers et de Roms et le recours à des structures de suivi indépendantes et tenues de rendre des comptes.

Discrimination intersectionnelle (article 4)

65. La Stratégie nationale en faveur des femmes et des filles 2017-2020 : créer une meilleure société pour toutes et tous³⁶, a fourni un cadre d'action pour continuer d'améliorer la situation des femmes et des filles. Les femmes et les filles travellers et roms ont été explicitement mentionnées dans cinq des 139 mesures prévues par cette stratégie, qui portaient sur l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi, sur la santé, sur la participation à la vie publique, sur la participation au niveau local et sur l'accès aux postes à responsabilités. L'approche de la nouvelle Stratégie nationale en faveur des femmes et des filles, dont l'adoption a été retardée en raison de la pandémie de covid-19, sera davantage axée sur les résultats.

66. Dans le cadre du volet « Égalité de genre » de la 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms, le ministère l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse apporte un soutien ciblé pour faciliter la participation des femmes travellers et roms à l'éducation, à l'emploi et au développement économique. Un financement ciblé est alloué au Forum national des femmes traveller, à Cairde et au Waterford Area Partnership pour soutenir et promouvoir l'égalité et l'inclusion des femmes travellers et roms dans la société irlandaise³⁷.

67. La 2^e Stratégie nationale sur la violence domestique, la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre 2016-2021 a été mise en œuvre avec lenteur et a apporté peu d'éléments

témoignant de résultats positifs pour les femmes travellers et roms. De nombreuses personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms sont restées hors de portée des initiatives générales de sensibilisation ; les Travellers, les Roms et les autres groupes ethniques minoritaires n'ont pas été inclus dans le champ d'une étude menée sur la fréquence des violences sexuelles ; et l'engagement selon lequel tous les organismes concernés allaient collecter des données par appartenance ethnique ne s'est pas concrétisé. La 3^e Stratégie nationale sur la violence domestique, la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre 2022-2026 a été publiée³⁸, mais elle ne fait pas spécifiquement référence aux femmes travellers et roms. Leur prise en compte aurait pourtant été bienvenue, dans la mesure où, dans la pratique, ces femmes, qui sont victimes de discrimination intersectionnelle, continuent de se heurter à des obstacles dans l'accès aux services de soutien, à l'information et à la protection³⁹.

68. Selon les organisations de Travellers, à ce jour, les mesures prises en faveur des femmes travellers n'ont pas été accompagnées de ressources suffisantes, l'inclusion des femmes travellers dans les initiatives plus générales en faveur de l'égalité de genre a été insuffisante et les plans de mise en œuvre associés à la stratégie n'ont pas réussi à définir ou à atteindre des objectifs, des indicateurs ou des résultats clairement établis en matière de genre. Environ 40 % des femmes travellers sont victimes de discrimination dans l'accès aux services de santé (voir article 15), 53,9 % des femmes roms interrogées ont déclaré qu'elles se sentaient victimes de discrimination de la part de la police et du système judiciaire et 75 % d'entre elles ont déclaré avoir été interpellées par la police nationale irlandaise (*An Garda Síochána*, également appelée « la *Garda* ») pour qu'elles présentent un document d'identité (voir article

³⁶ Ministère de la Justice et de l'Égalité, Stratégie nationale en faveur des femmes et des filles 2017-2020 : créer une meilleure société pour toutes et tous (*National Strategy for Women and Girls 2017-2020: creating a better society for all*), avril 2017.

³⁷ Voir le [cinquième rapport étatique](#), pp. 48-50.

³⁸ Voir la 3^e Stratégie nationale tolérance zéro sur la violence domestique, la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre 2016-2021 ([Third National Strategy on Domestic, Sexual and Gender-Based Violence 2022-2026](#)) et ses deux plans de mise en œuvre ([DSGBV implementation plan](#) et [Third National Strategy on Domestic, Sexual and Gender-Based Violence - 2024 implementation plan](#)).

³⁹ [Rapport d'évaluation de référence du GREVIO, Irlande](#), publié le 14 novembre 2023. La 3^e Stratégie nationale sur la violence domestique, la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre et son plan de mise en œuvre prévoient que le financement pluriannuel standardisé sera géré et décaissé par l'organisme chargé de la violence domestique, de la violence sexuelle et de la violence fondée sur le genre (*Cuan*).

6)⁴⁰. Les femmes roms et voyageurs font l'objet d'un traitement discriminatoire de la part de la police, des services judiciaires, du service de l'enfance et de la famille et des services d'assistance généraux, notamment pour accéder à des logements de longue durée. Elles ne sont, en effet, souvent pas en mesure de prouver qu'elles ont leur résidence habituelle en Irlande, ce qui peut avoir un impact sur leur capacité à accéder à des refuges et/ou à des logements de longue durée et à échapper à la violence domestique. Les organisations de Voyageurs se sont félicitées du financement d'un projet pilote sur la violence domestique et sexuelle spécialement destiné aux Voyageurs. Ce projet, initialement porté par des acteurs locaux, est maintenant développé à plus grande échelle.

69. Le Comité consultatif rappelle que « l'article 6(2) fait obligation aux États parties de protéger toutes les personnes contre la violence et la discrimination fondées sur l'origine ethnique »⁴¹. Tout en reconnaissant que la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des enfants touche aussi la population majoritaire, le Comité consultatif souligne qu'il est important de concevoir des mesures spéciales pour permettre aux femmes et aux enfants appartenant à des minorités nationales de signaler les actes de violence, compte tenu des risques de discrimination multiple et intersectionnelle auxquels ces personnes sont exposées et des obstacles qu'elles rencontrent pour accéder à la justice. Des mesures devraient donc être prises pour lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des enfants afin de mettre en œuvre de façon effective la protection consacrée à l'article 6, paragraphe 2, de la Convention-cadre. De plus, la pauvreté, les politiques contre le nomadisme et les mauvaises conditions de logement et d'hébergement touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles voyageurs et roms. Elles sont également particulièrement désavantagées en raison de leur sexe en ce qui concerne la fréquentation scolaire, l'alphabétisation et l'emploi. Dans ce contexte, le Comité consultatif attire l'attention sur la Recommandation CM/Rec(2024)1 du Comité

des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage, qui donne des orientations pour agir efficacement dans des domaines tels que l'enregistrement à l'état civil, la protection contre l'extrême pauvreté, le fait d'éviter de retirer des enfants à leur famille et de les placer dans des structures d'accueil, l'hébergement ou le logement, l'éducation, les soins de santé, l'emploi et la protection contre la violence et le trafic d'êtres humains⁴².

70. Le Comité consultatif prend note des initiatives qui ont été prises, tel que le projet pilote 2019-2022 consacré à la violence domestique et sexuelle touchant spécifiquement les femmes voyageurs et roms⁴³. Il juge important que les femmes voyageurs et roms soient associées aux stratégies axées sur l'égalité de genre et que les organisations de Voyageurs et de Roms soient consultées et participent activement aux travaux du nouvel organisme (*Cuan*) créé le 1^{er} janvier 2024 pour mettre en œuvre la 3^e Stratégie nationale sur la violence domestique, la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre 2022-2026⁴⁴. Le budget du service pour 2024 est d'environ 59 millions d'euros, dont plus de 47 millions d'euros sont alloués au soutien et aux services et plus de 6 millions d'euros sont alloués à la prévention et aux initiatives de sensibilisation.

71. Le Comité consultatif encourage vivement les autorités à veiller à ce que les besoins et les intérêts des femmes voyageurs et roms soient pris en compte dans les politiques plus larges en matière de genre et à adopter une approche intégrée des mesures ciblant les femmes et les filles voyageurs et roms dans la prochaine Stratégie nationale en faveur des femmes et des filles, laquelle devrait être coordonnée avec l'approche de la Stratégie nationale pour l'inclusion des Voyageurs et des Roms.

72. Le Comité consultatif encourage les autorités à consulter les organisations de Voyageurs et de Roms et à les faire participer activement aux travaux relatifs à la 3^e Stratégie nationale sur la violence domestique, la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre 2022-2026 ainsi

⁴⁰ Pavee Point Traveller and Roma Centre, [Irish Traveller and Roma women – Joint Alternative Report to GREVIO on the Implementation of the Council of Europe Convention on Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence](#), août 2022.

⁴¹ Voir [Commentaire thématique n° 4 du Comité consultatif de la Convention-cadre](#), paragraphe 55.

⁴² [Recommandation CM/Rec\(2024\)1](#) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage, adoptée le 5 avril 2024.

⁴³ Voir le [cinquième rapport étatique](#), Annexe II, Observations de diverses organisations de Voyageurs et de Roms, p. 89.

⁴⁴ Communiqué de presse, [Minister McEntee opens Cuan, the new statutory domestic, sexual and gender-based violence agency](#), publié le 23 février 2024, dernière mise à jour le 4 juin 2024. Un directeur général a également été nommé.

qu'aux activités de l'organisme chargé de sa mise en œuvre (*Cuan*), et à déployer des ressources suffisantes en faveur des femmes Travellers et Roms, en prenant aussi bien des mesures ciblées qu'en intégrant ces questions dans les politiques générales.

Soutien à la préservation et au développement de la culture et du mode de vie des Travellers (article 5)

73. Dans le cadre du volet consacré à l'identité culturelle de la Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms, le gouvernement a pris des mesures pour soutenir la culture, le patrimoine et les identités des Travellers. En outre, plusieurs initiatives ont été menées pour promouvoir les cultures traveller et rom⁴⁵, telles que le financement de la Semaine annuelle de la fierté des Travellers et les célébrations de la Journée internationale des Roms, l'avancement d'un projet mené en collaboration avec le Musée national d'Irlande, l'ajout de la langue *cant*⁴⁶ et de la ferblanterie traveller à l'inventaire irlandais du patrimoine culturel immatériel sous la direction de l'UNESCO et l'engagement d'un processus visant à aborder différents aspects de la culture et de l'histoire des Travellers dans le programme scolaire (voir article 12 ci-après). Le Comité consultatif prend note des travaux menés récemment en vue d'élaborer une Stratégie nationale pour le patrimoine traveller en collaboration et en partenariat avec les organisations nationales et locales de Travellers⁴⁷, ainsi que du lancement, le 28 août 2024, par l'Université de Galway des Archives des Travellers irlandais/*Mincéirs*⁴⁸. En règle générale, un soutien est apporté aux organisations nationales et locales de Travellers dont le mandat couvre la promotion de la culture traveller, y compris la promotion de la langue *cant*. Le Musée municipal de Galway présente dans ses locaux une exposition sur la culture traveller. Le descriptif de l'exposition indique que « les Travellers irlandais, ou *Mincéirs*, sont une minorité ethnique traditionnellement itinérante,

originaires de l'île d'Irlande ». Une exposition photographique intitulée « Les enfants de Carrowbrowne », une aire d'accueil située juste à côté de la décharge municipale, à la périphérie de Galway, a été présentée en 2023. Le Festival *Minsleór* des cultures nomades⁴⁹, organisé chaque année à Galway, attire des visiteurs de la communauté des Travellers, mais également des Roms, des Sâmes, des Tatars et d'autres communautés ayant un mode de vie itinérant ou semi-itinérant, afin de lutter contre les préjugés négatifs et les stéréotypes.

74. Chaque service opérationnel de l'administration publique alloue des financements à des projets en faveur des Travellers et des Roms qui relèvent de son domaine de compétence. Les principaux flux de financement dont bénéficient les organisations non gouvernementales de Travellers proviennent du ministère de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse, du ministère de la Santé et du ministère de la Justice. Le nouveau programme « *Creative Ireland 2023-2027* » prévoit des initiatives culturelles ciblées visant à améliorer l'inclusion et la visibilité des groupes marginalisés, dont les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes⁵⁰.

75. Selon le rapport de recherche sur la culture et l'histoire des Travellers, publié en février 2023, le *cant/gammon* est parlé en Irlande par la communauté des Travellers à des degrés divers, mais malheureusement, l'usage de cette langue a considérablement diminué au fil des ans et une grande partie du vocabulaire *cant/gammon* s'est perdue⁵¹. Le rapport conclut que les personnes appartenant à la communauté des Travellers doivent décider de la manière dont elles souhaitent que leur langue soit développée ou transmise afin qu'elle puisse continuer à faire partie de leur identité⁵². Les points de vue divergent au sein de la communauté des Travellers d'Irlande concernant l'importance qu'il

⁴⁵ Voir le [cinquième rapport étatique](#), pp. 38-41.

⁴⁶ *Shelta* est le nom académique donné à la langue parlée par les Travellers irlandais. Le *cant* et le *gammon* sont tous deux des dialectes du *shelta*. Les personnes appartenant à la communauté des Travellers désignent leur langue sous le nom de *cant* ou de *gammon*, et rarement sous le nom de *shelta*. Conformément au souhait exprimé par la communauté traveller et accepté par les autorités, le présent Avis utilise le terme *cant* pour désigner leur langue.

⁴⁷ Voir Action 60 du « Volet 8 : culture, patrimoine et identité » du Plan d'action [2024-2026](#) de la 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms 2026-2028. Selon les autorités, la Stratégie nationale pour le patrimoine traveller sera achevée d'ici la fin de 2024.

⁴⁸ Université de Galway, [Mincéirs Archive celebrates Irish Traveller history and culture](#), 2 septembre 2024.

⁴⁹ Voir [Minsleór Festival of Nomadic Cultures](#), 28 septembre -1^{er} octobre 2023. *Minsleór* signifie « vagabond » en *cant*.

⁵⁰ Voir [Creative Ireland Programme 2023- 2027](#).

⁵¹ National Council for Curriculum and Assessment, [Traveller culture and history research report](#), 2023, p. 42.

⁵² *Ibid*, p. 43.

y a à préserver leur langue, certains la décrivant comme insignifiante et appartenant au passé, tandis que d'autres la considèrent comme symbolique et souhaitent la ranimer. Par ailleurs, certaines personnes appartenant à la communauté des Travellers craignent de parler leur langue et voient en cela un préjugé intériorisé. La langue *cant/gammon* n'a pas encore connu le même niveau de résurgence que l'irlandais, bien que de plus en plus de Travellers éprouvent un sentiment de fierté renouvelé à l'égard de la langue et se l'approprient en tant que partie intégrante de leur identité⁵³.

76. Le Comité consultatif note qu'il existait par le passé une tradition de ferblanterie au sein de nombreuses familles de Travellers en Irlande. Le ferblantier était un élément important de la vie irlandaise avant que la production de masse de plastique ne le remplace. Le Comité consultatif a appris de ses interlocuteurs et interlocutrices qu'il ne restait plus que deux ferblantiers travellers en Irlande aujourd'hui, dont l'un a été rencontré au cours de la visite. Selon les informations obtenues, certaines personnes appartenant à la communauté des Travellers tenteraient depuis quelques années de faire revivre l'artisanat au sein de la jeune génération. Cependant, beaucoup d'entre eux ne considèrent plus cette activité comme une option rentable.

77. Les personnes appartenant à la communauté des Travellers ont fait part au Comité consultatif de leur sentiment mitigé face à la manière dont les non-Travellers représentaient leur culture, déclarant que les artistes et autres personnes non travellers avaient tendance à exacerber leur caractère exotique. Beaucoup mettaient l'accent sur la pauvreté au détriment de la culture et très peu d'artistes semblaient disposés à rendre compte de la diversité qui caractérisait la communauté. Quoi qu'il en soit, les expositions telles que celle présentée au Musée municipal de Galway sont soutenues par la communauté des Travellers, qui y voit un moyen d'attirer l'attention et de préserver la culture et l'identité ses membres.

78. Le Comité consultatif rappelle le préambule de la Convention-cadre, aux termes duquel « une société pluraliste et véritablement démocratique doit non seulement respecter l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse de toute personne appartenant à une minorité nationale, mais également créer des conditions propres à permettre d'exprimer, de préserver et de développer cette identité ». Il réaffirme que « cela exige souvent des autorités qu'elles prennent des mesures ciblées pour revitaliser des éléments essentiels de la culture d'une minorité, sans

lesquels l'expression de certains aspects de cette identité serait impossible »⁵⁴.

79. Le Comité consultatif se félicite de la décision prise par les autorités d'inclure la langue *cant* parlée par les Travellers ainsi que les ferblantiers dans l'inventaire irlandais du patrimoine culturel immatériel. Au vu, notamment, des conclusions des études menées sur la culture et l'histoire des Travellers, le Comité consultatif considère qu'il est important de poursuivre le dialogue avec les personnes appartenant à la communauté des Travellers afin de mener une réflexion plus approfondie sur la préservation et l'avenir de leur langue. De l'avis du Comité consultatif, un projet détaillé de revitalisation de la langue *cant*, notamment par le biais des médias, pourrait être élaboré par les autorités, sur la base de propositions claires des personnes appartenant à la communauté des Travellers.

80. Le Comité consultatif se félicite également du soutien financier accordé à de petits projets visant à célébrer les cultures des Travellers et des Roms. Il a toutefois noté que pour certaines activités culturelles, il s'agissait de financements ponctuels par projets. Il est cependant nécessaire d'aider les Travellers à préserver et à développer leur identité et leur culture sur une base plus permanente et régulière, notamment en étudiant la possibilité de créer un centre culturel permanent de la communauté des Travellers. Ce centre, qui bénéficierait d'un financement public pérenne, pourrait mener des recherches et faire des publications sur l'histoire des Travellers, recueillir et préserver des objets, des histoires et des chansons travellers, et contribuer ainsi à la préservation de la langue *cant*. Le Comité consultatif note avec intérêt que le Festival *Minsleór* des cultures nomades bénéficie d'un soutien financier de la part, notamment, de « *Creative Ireland* ». Il serait judicieux que les autorités locales, régionales et nationales continuent à investir dans de telles manifestations. Le Comité consultatif considère également que la possibilité devrait être donnée aux personnes intéressées de suivre un apprentissage afin de revitaliser la profession traditionnelle de ferblantier parmi les Travellers.

81. Le Comité consultatif appelle les autorités à aider les personnes appartenant à la communauté des Travellers à préserver et à développer leur identité et leur culture en passant d'un financement par projet à un financement plus permanent et régulier, notamment en vue de la création d'un centre culturel permanent de la communauté des Travellers.

82. Le Comité consultatif encourage les autorités à concevoir et à mettre en œuvre un plan de revitalisation de la langue *cant*, notamment par la

⁵³ Ibid, p. 42.

⁵⁴ Voir [Commentaire thématique n° 4 du Comité consultatif de la Convention-cadre](#), paragraphe 67.

production de contenus médiatiques dans cette langue en vue de faciliter sa transmission aux jeunes générations et sa popularisation parmi elles, en coopération avec la communauté des Travellers.

Logements adaptés à la culture des Travellers (article 5)

83. L'actuelle législation relative à la violation de propriété privée⁵⁵ a pour effet d'interdire aux personnes appartenant à la communauté des Travellers de pratiquer le nomadisme et érige en infraction pénale toute intrusion sur un terrain privé ou public. Les Travellers qui enfreignent les dispositions de cette loi risquent une peine d'emprisonnement et leurs habitations (caravanes) peuvent être saisies. Dans de nombreux endroits, les autorités locales ont érigé des blocs de pierre sur ce qui était auparavant des lieux de stationnement traditionnels des Travellers. Les Travellers qui souhaitent continuer d'exercer leur droit culturel au nomadisme sont souvent contraints de vivre dans des conditions indignes sur des aires d'accueil officielles et non officielles.

84. Parmi les réalisations notables, il convient de citer la reconnaissance officielle par le *Dáil*, en mars 2017, des Travellers comme constituant un groupe ethnique distinct, entraînant de fait une reconnaissance de leur patrimoine distinct et du nomadisme en tant qu'aspect central de leur culture et de leur identité. Toutefois, cette reconnaissance est intervenue indépendamment de la question de savoir si les personnes appartenant à la communauté des Travellers pratiquent le nomadisme pour des périodes brèves ou prolongées, et si elles le pratiquent pour des raisons économiques ou personnelles (visite à la famille et aux amis). Si un nombre considérable (18,2 %) de Travellers vivent encore dans des abris mobiles ou des caravanes, la plupart d'entre eux ne sont pas itinérants. Bien que la loi de 1998 sur le logement (logement des Travellers) ait obligé les autorités locales à mettre à disposition des Travellers des aires de passage (aires de stationnement licites à des fins de nomadisme), le manque d'offre globale fait que les Travellers n'ont pas de véritables moyens de pratiquer le nomadisme. Actuellement, les aires de passage sont utilisées pour des

hébergements temporaires ou d'urgence et elles ne sont par conséquent pas disponibles pour les Travellers itinérants.

85. La mise à disposition de logements adaptés à la culture traveller dépend tout particulièrement des politiques d'aménagement⁵⁶. Or, la construction de ce type de logements est considérablement entravée par l'actuel système d'aménagement, notamment en raison de l'opposition locale et de la politisation du processus. Le projet de loi 2023 sur l'aménagement du territoire, qui tendait à limiter l'obligation de mettre à disposition des Travellers des logements spécifiques et à limiter la possibilité d'engager des poursuites judiciaires en cas de non-respect de cette obligation, a suscité des inquiétudes⁵⁷.

86. De nombreuses personnes appartenant à la communauté des Travellers sont inscrites sur une liste d'attente pour obtenir un logement social depuis de nombreuses années. Durant ces années d'attente, ces personnes vivent souvent dans des conditions insatisfaisantes et, comme le Comité consultatif en a été informé par ses interlocuteurs et interlocutrices, il arrive qu'elles modifient au fil du temps leur préférence, renonçant à solliciter un logement culturellement adapté sur une aire d'accueil ou un habitat groupé. Beaucoup d'entre elles justifient leur changement de préférence par le fait que des logements culturellement adaptés ne seront jamais disponibles ou ne le seront pas dans un délai raisonnable. Elles indiquent souvent qu'elles ont plus de chances d'obtenir plus rapidement un logement convenable si elles se détournent des aires d'accueil et/ou des habitats groupés et expriment leur préférence pour un logement social standard.

87. Entre 2008 et 2019, plus de 72 millions d'euros destinés à financer des logements adaptés aux Travellers n'ont pas été dépensés par les autorités locales⁵⁸. Si les financements consacrés à la mise à disposition de logements culturellement adaptés ont été dépensés par les autorités locales pendant quatre années consécutives, soit entre 2020 et 2023, le budget alloué au logement des Travellers a été considérablement réduit ces dernières années et la majeure partie du budget est dépensée pour

⁵⁵ L'article 19, alinéas a à h, de la loi de 2002 sur la justice pénale (ordre public), qui relève de la loi de 2002 sur le logement (dispositions diverses), régit les infractions liées au fait de pénétrer sur un terrain public ou privé ou de l'occuper. Ces dispositions sont généralement désignées sous le nom de « législation relative à la violation de propriété privée ».

⁵⁶ Voir [2021 Annual Estimate of Traveller Families in Local Authority and Local Authority Assisted Accommodation and on Unauthorised Halting Sites](#).

⁵⁷ IHREC, [Commission warns New Bill may have Significant Consequences for the Traveller Community](#), 2023.

⁵⁸ [Final Report of the Joint Committee on Key Issues Affecting the Traveller Community](#), novembre 2021, p. 15.

rénover et non pas construire de nouveaux logements, ce qui ne permet pas d'améliorer la situation de nombreux Travellers en la matière. En outre, aucune sanction n'est prévue pour les autorités locales si elles ne respectent pas leur obligation de mettre des logements à disposition des Travellers. En 2019, la Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité a invité 31 autorités locales à passer en revue les pratiques et les procédures en place en vue de mettre des logements adaptés à la disposition des Travellers. En 2020, après réception des réponses, les autorités locales ont été invitées à examiner une liste de préoccupations retenues parmi les recommandations formulées par la commission, qui ont ensuite pu être dûment traitées dans le cadre de plans d'action pour l'égalité. L'ensemble des actions entreprises sont en cours d'examen. Le 26 juin 2024, la commission a publié les plans d'action pour l'égalité établis par sept autorités locales concernant le logement des Travellers et a conclu que, malgré certains efforts, les Travellers continuaient de rencontrer des difficultés considérables pour accéder aux services de logement des autorités locales⁵⁹.

88. Les personnes appartenant à la communauté des Travellers résident aujourd'hui dans plusieurs types de logements, tels que des logements sur des aires d'accueil officielles⁶⁰, des logements sur des aires d'accueil non officielles⁶¹, des habitats groupés⁶², des logements sociaux fournis par les autorités locales, des logements locatifs privés et leur propre logement privé. Les concepteurs de logements culturellement adaptés doivent prendre en considération les différents aspects de la culture des Travellers tels que le nomadisme, l'élevage de chevaux, les pratiques de travail (par exemple, la récupération de ferraille qui nécessite des espaces de stockage des matériaux sur le lieu de résidence) et les familles étendues qui habitent ensemble.

89. Le conseil municipal de Galway a engagé un projet expérimental de création de logements dans un espace ouvert du centre-ville (non entouré de murs ou de zones isolées) après consultation des représentants de la communauté des Travellers, mais aussi des futurs voisins. Le conseil municipal de Galway a

également informé le Comité consultatif que plusieurs projets avaient été rejetés par les autorités pour des raisons environnementales (voir article 15). Depuis plusieurs années, les organisations Travellers ne cessent d'appeler à la création d'un service national du logement des Travellers qui prendrait efficacement en charge ces questions. Elles estiment que le fait de retirer cette compétence aux autorités locales permettrait de mener une action plus coordonnée et plus équitable à l'échelle nationale. Malheureusement, rien n'a été fait en ce sens.

90. Le Comité consultatif rappelle que le mode de vie itinérant ou semi-itinérant des Travellers constitue l'un des éléments fondamentaux de leur histoire, de leur culture et de leur identité. Il répète que les conditions déplorables dans lesquelles sont logés les Travellers, conjuguées à leur séparation spatiale, nuisent considérablement à leur capacité à participer à la vie socio-économique et peuvent renforcer encore leur pauvreté, leur marginalisation et leur exclusion sociale. Le Comité consultatif est vivement préoccupé par la situation des Travellers en matière de logement. Il considère que les mesures prises pour combler le manque de logements culturellement adaptés sont insuffisantes dans la pratique. Le Comité consultatif est particulièrement préoccupé par cette situation, en ce qu'elle réduit les possibilités pour les Travellers de maintenir leur mode de vie itinérant traditionnel et ne prend pas en considération leur besoin et leur souhait de perpétuer cette tradition. Elle les empêche également de participer effectivement à la vie socio-économique de la société.

91. Le Comité consultatif fait également observer que les dispositions de la loi de 1994 sur la justice pénale (ordre public) régissant la violation de propriété privée constituent une discrimination indirecte à l'égard des Travellers en ce qu'elle incrimine un mode de vie qui est intrinsèque à ce groupe. S'il serait sans doute irréaliste de réintroduire un mode de vie entièrement itinérant et de réaménager des aires de passage dans l'ensemble du pays, le Comité consultatif considère qu'il serait possible de faire revivre une tradition semi-itinérante.

⁵⁹ IHREC, [Equality Action Plans from seven local authorities on Traveller accommodation](#), 26 juin 2024.

⁶⁰ Il s'agit d'installations construites dans le but d'accueillir des Travellers et sur lesquelles ils ont accès à des services tels que l'électricité et l'eau.

⁶¹ Il s'agit des lieux où les personnes appartenant à la communauté des Travellers vivent dans des caravanes, souvent sans accès aux services de base tels que l'eau et l'électricité.

⁶² Il s'agit d'un petit groupe de maisons qui ont été construites pour accueillir des personnes appartenant à la communauté des Travellers. Elles sont considérées comme culturellement adaptées en ce qu'elles tiennent compte du fait que les membres d'une même famille préfèrent vivre à proximité les uns des autres.

92. Le Comité consultatif attire également l'attention sur la contradiction apparente existant entre la reconnaissance formelle par le *Dáil*, en 2017, des Travellers comme constituant un groupe ethnique doté d'une culture distincte – qui correspond à un mode de vie traditionnel itinérant ou semi-itinérant – et les politiques d'assimilation forcée et de sédentarisation mises en place. Les personnes appartenant à la communauté des Travellers ont estimé que la reconnaissance de leur statut de groupe ethnique permettrait de mieux lutter contre le racisme et la discrimination, de renforcer leur intégration sociale et leur inclusion et de revaloriser la communauté, à la fois en son propre sein et au sein de l'Irlande. Elle pourrait en outre favoriser une compréhension sociétale plus large et donner une nouvelle image, plus positive, des Travellers irlandais. Bien que le rapport d'expertise sur le logement des Travellers ait expressément recommandé d'abroger la législation relative à la violation de propriété privée, malheureusement, aucune avancée n'a eu lieu en ce sens, tout comme dans le développement d'un réseau d'aires de passage, tel que l'avait prévu la loi de 1998 sur le logement (logement des Travellers)⁶³. De plus, le Comité consultatif réitère ses inquiétudes, comme il n'a cessé de le faire, concernant les dispositions de l'article 24 de la loi de 2002 sur le logement (dispositions diverses), qui incriminent la violation de propriété privée, et leurs répercussions sur le mode de vie itinérant des personnes appartenant à la communauté des Travellers. Par conséquent, il regrette vivement que les autorités n'aient pas donné suite à ses précédents constats.

93. Le Comité consultatif exhorte les autorités à tous les niveaux à mettre à la disposition des personnes appartenant à la communauté des Travellers des logements adaptés à leur culture et à associer les futurs résidents travellers à la conception et à la mise en œuvre de projets de logement similaires. Les autorités devraient également abroger la législation relative à la

violation de propriété privée et aménager un réseau d'aires de passage.

Dialogue interculturel et respect mutuel (article 6)

94. L'Irlande poursuit sa transformation en vue de devenir une société plurielle sur le plan ethnique et religieux. En 2022, le nombre de ressortissants étrangers, en augmentation, est passé à 12 % de la population totale. La diversité religieuse s'accroît également, avec 81 930 personnes se déclarant musulmanes et 2 193 personnes se déclarant juives, tandis que le nombre d'hindous, qui a plus que doublé, est passé de 13 729 à 33 043⁶⁴. Les personnes s'identifiant comme Travellers sont majoritairement catholiques, bien que certaines se réclament d'autres confessions, et que d'autres sont athées ou agnostiques. Les personnes appartenant à la communauté rom sont de différentes confessions.

95. En décembre 2022, le sondage annuel de la Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité⁶⁵ a révélé que pour 74 % des personnes interrogées, l'Irlande était une société inclusive et plurielle, et que pour 55 % d'entre elles, les Irlandais accueilleraient favorablement la diversité et l'interculturalisme dans la société. Le soutien aux migrants et aux demandeurs d'asile reste fort en Irlande, étant donné que près de neuf personnes sur dix (89 %) s'accordent à dire que, peu importe qui vous êtes ou d'où vous venez, vous devriez être traité de la même manière. Près de deux tiers des personnes (62 %) estiment que les réfugiés ukrainiens⁶⁶ sont traités équitablement en Irlande, tandis que 64 % pensent que le gouvernement les soutient considérablement⁶⁷. Au cours des douze derniers mois, 38 % des personnes ont été personnellement témoins de manifestations de racisme en Irlande, et plus d'une sur dix (11 %) en a fait directement l'expérience. Ces dernières années, l'extrême droite s'est mobilisée et des panneaux indiquant « Logez d'abord les Irlandais » apparaissent maintenant dans les rues.

⁶³ L'article 10 (3) (c) de la loi de 1998 dispose que « lors de l'élaboration d'un programme de logement, l'autorité locale doit prendre en considération la nécessité de mettre à disposition des aires répondant aux besoins de logement des Travellers en dehors de leur lieu de résidence habituel compte tenu de leurs pratiques de déplacement annuel ». Cependant, il n'existe actuellement aucune aire de passage et aucun projet d'en aménager dans aucune des 31 collectivités locales.

⁶⁴ CSO, *Census of Population 2022 - Summary Results*, 2023. Cependant, plus de 736 000 personnes, soit 14 % de la population de l'Irlande, ont déclaré n'avoir aucune religion, ce qui représente une hausse de 63 % par rapport au recensement de 2016.

⁶⁵ *IHREC Annual Poll*, 2022.

⁶⁶ À la fin du mois d'août 2023, l'Irlande accueillait environ 92 707 réfugiés d'Ukraine (62 % de femmes et 38 % d'hommes), CSO, '*UA38: PPSN allocations of arrivals from Ukraine*'.

⁶⁷ Toutefois, le mécontentement à l'égard du système de prise en charge directe, qui couvre l'hébergement, la nourriture, l'argent et les services médicaux destinés aux demandeurs d'asile, reste élevé : 64% des personnes interrogées reconnaissent que les bénéficiaires du système sont victimes de racisme et de discrimination, tandis que 68 % estiment que le gouvernement devrait fixer une date précise pour mettre fin à la prise en charge directe.

96. Selon l'Enquête nationale sur les attitudes de la population irlandaise à l'égard de la diversité publiée en 2023⁶⁸, les Travellers et les Roms font toujours partie des communautés les moins acceptées dans la société irlandaise. L'enquête révèle que les attitudes à l'égard des Travellers ont peu évolué entre 2017⁶⁹ et 2023, malgré la reconnaissance de ces derniers en tant que groupe ethnique par le *Dáil* en 2017.

97. Si, globalement, la population irlandaise est respectueuse de la diversité, la situation des Travellers et des Roms reste désastreuse et ces derniers se sentent exclus de la société. D'une manière générale, les représentants et les représentantes des Travellers et des Roms regrettent le racisme institutionnel qu'ils subissent au quotidien⁷⁰, une situation que les autorités reconnaissent. Les Travellers restent l'un des groupes les plus marginalisés de la société irlandaise. Des représentants et représentantes de la société civile et des organisations de Travellers ont fait état de nombreux cas de refus d'accès à des lieux publics ou à des services sur la base de leur apparence, de leur nom de famille, de leur adresse, de leur façon d'interagir, de leurs manières ou de leur accent, et donc de leur identité présumée de Travellers. Des représentants et des représentantes des Travellers ont informé le Comité consultatif que les termes péjoratifs utilisés pour les décrire sont encore utilisés en Irlande.

98. Les organisations de Travellers ont exprimé leur solidarité avec les réfugiés ukrainiens et se sont félicitées du soutien que le gouvernement leur a apporté. Cependant, les interlocuteurs et les interlocutrices des Travellers ont regretté que,

pendant de nombreuses années, les autorités leur aient refusé tout type d'assistance, y compris en matière de logement, alors que les réfugiés ukrainiens ont bénéficié d'un soutien considérable.

99. Le Comité consultatif souligne que l'article 6 de la Convention-cadre demande de prendre des mesures volontaristes pour créer un climat de respect et de compréhension mutuels ainsi que de coopération entre tous les membres de la société, dans lequel les personnes appartenant à des minorités nationales sont reconnues comme formant partie intégrante et appréciée d'une société plurielle et jouissant effectivement de l'égalité d'accès aux droits et aux ressources, tout en ayant la possibilité d'entretenir des relations sociales et de s'intégrer par-delà leur différence. Il rappelle le préambule de la Convention-cadre, selon lequel « la création d'un climat de tolérance et de dialogue est nécessaire pour permettre à la diversité culturelle d'être une source, ainsi qu'un facteur, non de division, mais d'enrichissement pour chaque société ». Ces principes devraient transparaître dans la législation et les politiques et être promus par celles-ci.

100. Le Comité consultatif s'inquiète des plaintes qu'il a reçues concernant les attitudes négatives auxquelles les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms sont confrontées. Il regrette que le fait que les Travellers aient obtenu officiellement une reconnaissance symbolique en tant que groupe ethnique distinct en 2017⁷¹ n'ait entraîné aucun changement notable dans la pratique. L'accès aux lieux publics ou aux services est toujours refusé aux Travellers de manière discriminatoire

⁶⁸ IPSOS, [national Survey on People in Ireland's attitude towards diversity](#), juin 2023. Après avoir identifié 46 groupes sociaux, il a été demandé aux répondants d'indiquer comment ils se sentiraient si des personnes appartenant aux différents groupes vivaient « à côté de chez eux ». Les Travellers et les Roms font partie des six groupes ayant obtenu une note inférieure à la moyenne, soit 7,1 chacun (la note moyenne pour les 46 groupes était de 8,7). En outre, 67 % des 3 008 personnes interrogées ont estimé qu'un Traveller serait désavantagé à l'embauche (63 % ont répondu de même pour un Rom).

⁶⁹ L'enquête nationale 2017 sur la communauté des Travellers ([Traveller Community National Survey 2017](#)) a révélé que 55 % des personnes n'appartenant pas à ce groupe ne souhaitaient pas avoir un Traveller parmi les membres de leur communauté, 35 % évitaient les Travellers, 75 % ne souhaitaient pas avoir un Traveller comme collègue de travail, 78 % ne souhaitaient pas avoir un Traveller comme voisin, 91 % ne souhaitaient pas avoir un Traveller comme membre de leur famille et 85 % ne souhaitaient pas avoir un Traveller comme ami.

⁷⁰ L'exemple a été donné de deux jeunes musiciens roms de Longford qui avaient été régulièrement arrêtés par la police à des fins de profilage ethnique jusqu'à ce que la *Garda* découvre qu'ils jouaient de la musique dans un pub.

⁷¹ Avant que le *Taoiseach* ne reconnaisse officiellement en 2017 les Travellers comme constituant un groupe ethnique, l'Irlande avait reconnu que cette communauté connaissait un désavantage structurel et une stigmatisation sociale et l'avait qualifiée de groupe protégé dans la législation sur l'égalité, ainsi que dans les lois régissant l'incitation à la haine. Le Premier ministre a néanmoins souligné que cette reconnaissance ne créait pas de nouveaux droits individuels, constitutionnels ou financiers. Il est donc peu probable qu'elle confère à la communauté des Travellers des droits supplémentaires, compte tenu de la protection accordée au groupe avant sa reconnaissance en tant que groupe ethnique. Il y a toutefois lieu de penser que cette reconnaissance pourrait donner à la communauté une base plus solide pour faire valoir le respect effectif des droits préexistants. Voir Amanda Haynes, Sindy Joyce and Jennifer Schwegge, [The Significance of the Declaration of Ethnic Minority Status for Irish Travellers](#), décembre 2020.

et arbitraire. Il considère donc que les autorités doivent prendre des mesures législatives et politiques concrètes pour remédier à cette situation (voir article 4). Insistant sur l'importance qu'il y a à renforcer le dialogue interculturel et l'esprit de respect mutuel, le Comité consultatif se félicite des mesures prévues par les Actions 61 et 64 du « Volet 8 : culture, patrimoine et identité » du Plan d'action de la 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms, à savoir la célébration, le 1^{er} mars 2027, du 10^e anniversaire de la reconnaissance officielle des Travellers comme constituant un groupe ethnique, ainsi que la pérennisation du soutien à la Semaine annuelle nationale et locale de la fierté des Travellers, à la Journée internationale des Roms (8 avril) et à la Journée européenne de commémoration du génocide des Roms (2 août)⁷². Quoi qu'il en soit, le Comité consultatif est d'avis que d'une manière générale, davantage pourrait être fait pour que les minorités et les personnes qui en sont issues soient mieux connues et pour sensibiliser l'ensemble de la population, en particulier les élèves et les étudiants, à la culture et à l'histoire des Travellers et des Roms. Une approche structurée et intégrée est nécessaire pour faire mieux connaître ces communautés et les personnes qui s'en réclament et assurer leur respect.

101. Le Comité consultatif demande aux autorités de faire beaucoup plus d'efforts pour promouvoir dans la société le respect mutuel, le dialogue interculturel et la compréhension à l'égard des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms, notamment par le biais d'activités de sensibilisation auprès de l'ensemble de la population et de mesures ciblées dans les domaines de l'éducation et des médias.

Protection contre l'hostilité, les crimes haineux et les discours de haine (article 6)

102. Le Plan d'action national contre le racisme (*National Action Plan Against Racism – NAPAR*)⁷³ de l'Irlande, qui couvre une période de cinq ans, a été publié en mai 2023 après des retards répétés, le précédent plan d'action en la matière ayant expiré en 2008. Il prévoit une approche plus coordonnée pour éliminer le racisme sous toutes ses formes, notamment le racisme à l'égard des Travellers et des Roms⁷⁴. En outre, un rapporteur spécial sur l'égalité raciale et le racisme a été chargé de rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan pour ce qui concerne les communautés de Travellers et de Roms⁷⁵. En 2023, la Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité a commandé un rapport intitulé « Expériences de la deuxième génération de jeunes issus de minorités ethniques en Irlande », qui a révélé que le racisme en Irlande se manifestait sous de nombreuses formes, et pas seulement sous ses formes extrêmes, et qu'il pouvait avoir un effet très négatif sur l'estime de soi des personnes concernées⁷⁶. Le 21 septembre 2023, le ministère de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse a annoncé le financement de 24 projets dans le cadre du Fonds irlandais contre le racisme 2023, dont deux sont mis en œuvre par des organisations de Travellers⁷⁷. Selon le Réseau irlandais contre le racisme (*Irish Network against Racism – INAR*), 600 signalements d'actes racistes ont été reçus en 2022. Ce sont les entreprises et les prestataires de services qui manifestent le plus couramment des attitudes racistes.

103. En ce qui concerne les crimes et les discours de haine, plusieurs problèmes ont été soulevés concernant la loi de 1989 sur l'interdiction de l'incitation à la haine, notamment le fait qu'elle n'était pas adaptée pour lutter contre les discours de haine en ligne⁷⁸. En 2022, un nouveau projet de loi sur la justice pénale (incitation à la violence ou à la haine et crimes

⁷² Actions 61 et 64 du « Volet 8 : culture, patrimoine et identité » du Plan d'action [2024-2026](#) de la 2^e Stratégie nationale [pour l'inclusion des Travellers et des Roms 2024-2028](#), pp. 86 et 91, 31 juillet 2024.

⁷³ Department of Children, Equality, Disability, Integration and Youth, [Minister Joe O'Brien announces publication of Ireland's National Action Plan Against Racism 2023-2027](#), 2023.

⁷⁴ Le processus de suivi et de mise en œuvre du Plan d'action national contre le racisme est assuré par un rapporteur ou une rapporteuse spécial-e sur l'égalité raciale et le racisme, un Comité consultatif sur l'égalité raciale et le racisme et un Comité de coordination.

⁷⁵ Voir Action 1 du « Volet 1 : lutte contre le racisme et la discrimination » du Plan d'action [2024-2026](#) de la 2^e Stratégie nationale [pour l'inclusion des Travellers et des Roms 2024-2028](#), p. 7, 31 juillet 2024.

⁷⁶ IHREC, [Experiences of Second-Generation Ethnic Minority Young People in Ireland](#), 2023.

⁷⁷ Le Mouvement des Travellers irlandais (*Irish Traveller Movement*) concernant le Programme « Drapeau jaune » visant à soutenir l'inclusion et l'interculturalisme dans les établissements scolaires (98 000 euros) et le Mouvement des Travellers de Galway (*Galway Traveller Movement*) concernant l'initiative « Les communautés de Galway contre le racisme et la discrimination - Action collective pour le changement » (10 000 euros).

⁷⁸ IHREC, [Review of the Prohibition of Incitement to Hatred Act 1989](#), 2019.

haineux)⁷⁹ a été proposé à la suite d'une révision de la loi de 1989 sur l'interdiction de l'incitation à la haine. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'adopter d'urgence une telle législation au vu de la fréquence des actes de violence raciale visant les Travellers et la communauté des Travellers, tels que des agressions et des incendies criminels de maisons et de caravanes, sans que les responsables ne soient poursuivis. Le nouveau projet de loi contient des dispositions qui érigent en infraction pénale tout propos ou comportement intentionnel ou irréfléchi susceptible d'inciter à la violence ou à la haine contre une ou plusieurs personnes en raison d'une caractéristique protégée⁸⁰. La loi de 2022 sur la sécurité en ligne et la réglementation des médias traite des contenus préjudiciables sur internet : elle prévoit l'application de mesures visant à améliorer la sécurité des utilisateurs lorsqu'ils consultent des contenus en ligne et réglemente la diffusion de contenus préjudiciables en ligne.

104. La *Garda* recueille des données sur les crimes haineux et les discours de haine sur le système informatique national PULSE (*Police Using Leading Systems Effectively*). Les incidents haineux qui ne constituent pas une infraction sont enregistrés dans le système PULSE comme étant liés à la haine avec une indication des préjugés qui les ont motivés⁸¹. En revanche, il n'existe pas de données disponibles sur la mesure dans laquelle les incidents enregistrés par la police sont portés à la connaissance du ministère public et donnent lieu à des poursuites judiciaires. La *Garda* a adopté des définitions de travail pour les crimes de haine et les incidents haineux motivés par des préjugés⁸². En outre, la *Garda* compte

actuellement 481 agents et agentes de liaison chargés de la diversité (*Garda Diversity Officers*) qui ont été formés pour nouer le dialogue avec les personnes appartenant à des minorités et répondre à leurs préoccupations. Selon les données chiffrées obtenues sur la base des nouvelles pratiques d'enregistrement de la *Garda*⁸³, 582 crimes de haine et incidents haineux ne constituant pas une infraction ont été enregistrés en 2022, soit 510 crimes de haine et 72 incidents haineux. Cela représente une augmentation de 29 % par rapport aux données de 2021.

105. Les représentant·es des organisations de Travellers et de Roms se sont félicités de la publication du nouveau Plan d'action national contre le racisme, qui fait explicitement référence aux Travellers comme étant directement couverts par toutes ses dispositions et recommandations⁸⁴. Ils se sont également félicités de ce que le plan d'action définisse une approche plus coordonnée de l'élimination du racisme à l'égard des Travellers. En revanche, les interlocuteurs et les interlocutrices ont fait observer qu'il ne prévoyait aucune mesure spécifiquement axée sur les communautés de Travellers et de Roms, en particulier des mesures qui cibleraient les attitudes racistes auxquelles les personnes appartenant à ces communautés sont confrontées dans les secteurs de l'emploi, du logement, de la santé et de l'éducation. Selon leurs propres termes, « les mesures prévues par le plan ne sont pas spécifiquement axées sur un groupe particulier touché par le racisme ou la discrimination en Irlande ; elles concernent plutôt une large variété

⁷⁹ [Criminal Justice \(Incitement to Violence or Hatred and Hate Offences\) Bill 2022 – No. 105 of 2022 – Houses of the Oireachtas](#).

⁸⁰ La Commission internationale des droits humains et de l'égalité a formulé plusieurs recommandations concernant le projet de loi, et notamment celles d'étendre la protection de façon à l'aligner sur les lois relatives à l'égalité, d'harmoniser la définition de la haine avec les normes internationales et de prévoir des sanctions proportionnées. Le discours de haine en ligne et les intermédiaires internet doivent aussi être traités. Voir IHREC, [Submission on the General Scheme of the Criminal Justice \(Hate Crime\) Bill](#), février 2022, pp. 24-25.

⁸¹ OSCE ODIHR Hate Crime Reporting, [National frameworks to address hate crime in Ireland](#).

⁸² Un crime de haine désigne « toute infraction pénale perçue par la victime ou par toute autre personne comme étant, en tout ou en partie, motivée par de l'hostilité ou des préjugés fondés sur l'âge, le handicap, la race, la couleur, la nationalité, l'appartenance ethnique, la religion, l'orientation sexuelle ou le genre, qu'ils soient réels ou perçus comme tels ». Un incident haineux désigne « tout incident qui ne constitue pas une infraction et qui est perçu par la victime ou par toute autre personne comme étant, en tout ou en partie, motivé par de l'hostilité ou des préjugés fondés sur l'âge, le handicap, la race, la couleur, la nationalité, l'appartenance ethnique, la religion, l'orientation sexuelle ou le genre, qu'ils soient réels ou perçus comme tels » (Voir [An Garda Síochána, Hate crime](#)).

⁸³ [Statistics - Garda, Hate crime and hate related incidents 2022](#).

⁸⁴ Le ministère de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse a publié le Premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action national contre le racisme 2023-2024 ([National Action Plan Against Racism - first implementation report for 2023-2024](#)), qui expose l'état d'avancement de chaque mesure prévue par le plan, en consultation avec le Comité de coordination. Des représentants et représentantes des Travellers et des Roms siègent au sein du nouveau Comité consultatif sur le racisme et l'égalité raciale qui participe au suivi et à la supervision du plan d'action.

de groupes »⁸⁵. Si les autorités reconnaissent pleinement qu'il existe des nuances particulières dans le racisme dirigé contre les communautés de Travellers et de Roms et les personnes qui s'identifient comme telles, le Plan d'action national contre le racisme n'a pas vocation à traiter toutes ces nuances dans le détail. Selon les interlocuteurs et les interlocutrices Travellers et Roms, il existe cependant des exemples clairs de racisme anti-Travellers et anti-Roms en Irlande, y compris de racisme institutionnel. Par conséquent, le plan d'action doit prévoir des mesures spécifiques dans ce domaine, assorties d'un budget adéquat et d'un cadre de mise en œuvre et de suivi clair. Le plan d'action manque cependant de spécificité et le plan de mise en œuvre d'un an qui l'accompagne n'a pas été rendu public⁸⁶, de sorte que le calendrier, les objectifs spécifiques, l'organe de mise en œuvre responsable et la source de financement de chaque mesure ne sont toujours pas clairement connus. En outre, aucun cadre de responsabilité qui permettrait, le cas échéant, d'appliquer des sanctions n'est en place⁸⁷. Les interlocuteurs et les interlocutrices appartenant aux organisations de Travellers et de Roms se sont, en revanche, félicités des amendements apportés au projet de loi 2022 sur la justice pénale qui est en cours d'examen. En effet, la définition proposée de l'incitation à la haine est plus approfondie que celle figurant dans la législation actuelle et, pour la première fois, elle fait référence aux Travellers en tant que groupe ethnique minoritaire.

106. Le Comité consultatif souligne que les États parties sont tenus de prendre des mesures appropriées pour protéger les personnes susceptibles d'être victimes de menaces ou d'actes d'hostilité ou de violence en raison de leur identité et de leur appartenance ethniques, culturelles, linguistiques ou religieuses. Il rappelle en outre que toute manifestation de racisme ou d'intolérance doit être fermement condamnée et, si elle relève du Code pénal, faire l'objet de poursuites et de sanctions effectives. Les autorités doivent contrôler régulièrement ce processus afin de pouvoir résoudre tout problème en temps utile.

107. Le Comité consultatif considère que le lancement du plan d'action national contre le racisme est un pas en avant attendu depuis longtemps. Il se félicite de ce que le plan d'action protège toutes les personnes et toutes les communautés contre le racisme et que des

représentants des Travellers et des Roms siègent au Comité consultatif sur le racisme et l'égalité raciale, mais il regrette qu'il ne prévoient pas de mesures spécifiques pour lutter contre les attitudes racistes à l'égard des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms. Il regrette également l'absence de mécanismes bien définis de mise en œuvre et de suivi. Le Comité consultatif considère que la mise en œuvre du plan d'action pourrait être améliorée par la définition d'un certain nombre d'indicateurs de référence. Les objectifs fixés par le plan doivent en outre se traduire par des mesures concrètes et bien ciblées. Enfin, pour que leurs différents intérêts et besoins soient pris en compte, les divers représentants et représentantes des communautés de Travellers et de Roms doivent pouvoir participer activement au processus de mise en œuvre du plan d'action.

108. Le Comité consultatif estime que des mesures sont nécessaires pour lutter contre la surveillance policière excessive et le manque de protection des personnes appartenant à la communauté des Travellers. En outre, des stratégies devraient être élaborées pour assurer le recrutement, la fidélisation et la progression de carrière de fonctionnaires de police reflétant pleinement la diversité de la société irlandaise, par exemple en fixant des objectifs spécifiques de diversité dans les procédures de recrutement et en procédant à une évaluation régulière des politiques de promotion professionnelle pour remédier à la sous-représentation des minorités⁸⁸.

109. De l'avis du Comité consultatif, la procédure d'amendement au projet de loi de 2022 sur la justice pénale (incitation à la violence ou à la haine et crimes haineux) doit être achevée rapidement et des ressources suffisantes doivent être allouées pour que la loi puisse être pleinement appliquée. Cette loi marque en effet une étape décisive dans la lutte contre la violence à motivation raciste contre les Roms et les Travellers. En érigeant en infraction pénale les comportements intentionnels ou imprudents qui incitent à la violence ou à la haine sur la base de caractéristiques protégées, elle représente une garantie cruciale et longtemps attendue pour les communautés marginalisées.

110. Le Comité consultatif est d'avis que des mesures spéciales complémentaires, telles que la formation des professionnels de la justice

⁸⁵ Ministère de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse, [NAPAR first implementation report for 2023-2024](#), p. 3.

⁸⁶ IHREC, [Developing a National Action Plan Against Racism: Submission to the Anti-Racism Committee](#), 2021.

⁸⁷ IHREC, [Accountability needed from State to Combat Racism](#), 2023.

⁸⁸ IHREC, [Submission on the Policing, Security and Community Safety Bill](#), 2023, p. 45.

pénale à la lutte contre le racisme et une campagne de sensibilisation du public, sont également nécessaires. Les autorités devraient aussi mettre en place un système complet de collecte de données permettant d'obtenir une vue d'ensemble cohérente des discours et crimes de haine. Ce système comprendrait des données ventilées par catégorie d'infraction, type de motivation haineuse, groupe cible, suivi judiciaire et issue de la procédure judiciaire. Des données concernant les crimes de haine et les discours de haine, ventilées notamment par appartenance ethnique, devraient également être systématiquement collectées, et des mesures préventives ciblées devraient être conçues pour les empêcher. En outre, une définition de la diversité aurait dû être ajoutée au projet de loi sur le maintien de l'ordre, la sûreté et la sécurité collective qui a été adopté le 7 février 2024⁸⁹, afin de garantir que les exigences en matière de diversité imposées aux partenariats locaux chargés d'assurer la sécurité collective incluent les « groupes structurellement vulnérables » tels que les Travellers⁹⁰.

111. Le Comité consultatif exhorte les autorités à prendre des mesures actives pour condamner et lutter contre les actes d'hostilité, les crimes haineux et les discours de haine visant les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms. Les autorités devraient veiller à la stricte application de la législation sur les crimes haineux et en particulier à ce que les agressions motivées par le racisme ou l'appartenance ethnique, notamment lorsqu'elles sont fondées sur un « accent » attribué aux Travellers, soient dûment identifiées et donnent lieu à des enquêtes et à des poursuites effectives.

112. Le Comité consultatif demande aux autorités de veiller à ce que le Plan d'action national contre le racisme bénéficie d'un financement pluriannuel suffisant pour assurer sa mise en œuvre effective. Les autorités devraient en outre veiller à ce que ce plan d'action comporte un volet spécialement consacré au racisme anti-Travellers et anti-Roms, doté d'un budget spécifique et d'un cadre de suivi solide, et à ce qu'il soit mis en œuvre en coopération avec les organisations de Travellers et de Roms.

Maintien de l'ordre et profilage racial (article 6)

113. D'une manière générale, les personnes appartenant à la communauté des Travellers n'ont pas suffisamment confiance dans les forces de l'ordre. En effet, une enquête menée en 2021⁹¹ a révélé que si la population générale accordait une grande confiance à la *Garda*, ce n'était pas le cas des Travellers. Près de la moitié des Travellers interrogés (45 %) avaient été victimes d'infractions pénales au cours des cinq années précédant l'enquête et seul un cinquième des personnes ayant commis des infractions contre des Travellers avaient été arrêtées au cours de cette période. Parmi les victimes, 72 % ont porté plainte auprès de la police, mais 83 % ont estimé que la *Garda* n'avait pas pris leur plainte au sérieux, 67 % ont déclaré qu'elles n'avaient pas été traitées avec respect et 85 % n'étaient pas satisfaites du service fourni. Parmi les personnes ayant été placées en garde à vue, 64 % ont déclaré qu'elles ne s'étaient pas senties en sécurité dans les locaux de détention. Environ 43 % d'entre elles ont déclaré qu'on ne leur avait pas proposé l'assistance d'un conseiller juridique. Selon la Commission de médiation de la *Garda*, les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms ont extrêmement peu recours aux mécanismes de plainte en cas de brutalités policières en raison d'un certain nombre de facteurs, tels que les mécanismes de signalement, qui peuvent y faire obstacle. La vidéosurveillance généralisée des aires d'accueil des Travellers et les perquisitions tous azimuts effectuées dans les ensembles d'habitations groupées et sur les aires d'accueil ont suscité des inquiétudes et la Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité a recommandé de modifier le projet de loi de 2022 relatif à la *Garda* (dispositifs d'enregistrement) afin de prévoir des garanties en la matière.

114. Le Code de déontologie de la *Garda* n'interdit pas expressément le profilage ethnique et racial. Le code n'énonce pas de normes obligatoires dont le non-respect par les membres de la police serait contrôlé ou sanctionné. L'Autorité de police (*Policing Authority*) a soulevé la question du profilage racial, mais le Commissaire de la *Garda* (*Garda Commissioner*) lui a répondu qu'il ne pensait pas que la *Garda* ait recours à une telle pratique⁹². Un nouveau règlement modifiant le règlement de 2013 de la *Garda Síochána* (Admissions et nominations) a été adopté avant la campagne de recrutement de

⁸⁹ [Policing, Security and Community Safety Act 2024](#), 7 février 2024.

⁹⁰ IHREC, [Submission to the Minister for Justice on the General Scheme of the Garda Síochána \(Digital Recording\) Bill](#), 2022, pp. 38-40.

⁹¹ Sindy Joyce, Olive O'Reilly, Margaret O'Brien, David Joyce, Jennifer Schweppe and Amanda Haynes, [Irish Travellers' Access to Justice](#), 2022.

⁹² *The Journal*, [Policing Authority 'not satisfied' with Garda Commissioner's comments on Traveller profiling](#), 2022.

2022 afin d'attirer un plus large éventail de recrues au sein de la *Garda* et de refléter ainsi la diversité croissante de la société irlandaise. La *Garda* met également en œuvre un programme de stages visant à recruter du personnel civil issu de diverses communautés, y compris des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms. On ne dispose toutefois pas de données à ce sujet.

115. Il existe un nombre disproportionné d'hommes et de femmes travellers dans les prisons. En effet, alors que les Travellers ne représentent que 0,66 % de la population selon le recensement de 2022, ils représentent 10 % de l'ensemble de la population carcérale, 15 % de la population carcérale masculine et 22 % de la population carcérale féminine⁹³. Un cinquième des jeunes détenus dans le Centre de détention pour mineurs d'Oberstown sont des Travellers et près de 10 % des personnes en probation sont des Travellers. Au 31 août 2023, 4 629 personnes étaient en détention. Parmi elles, 410 personnes issues de la communauté des Travellers (377 hommes et 33 femmes) et 24 personnes issues de la communauté rom (23 hommes et une femme) ont déclaré leur appartenance ethnique. Au 31 août 2023, 9,4 % de la population carcérale était composée de personnes s'identifiant comme étant des Travellers ou des Roms.

116. Le Comité consultatif a bien noté que selon la législation, toute personne qui ne réglait pas une amende infligée pour excès de vitesse ou vol à l'étalage pouvait être placée en détention. Cependant, il considère qu'une telle disposition touche de manière disproportionnée les personnes appartenant à la communauté des Travellers, car elles n'ont souvent pas les moyens de payer l'amende sur le champ. Une condamnation disproportionnée de personnes appartenant à la communauté des Travellers, y compris de femmes, pour de petits délits et des infractions mineures, conduit à une surreprésentation de celles-ci dans les prisons. Les courtes peines d'emprisonnement ou la détention provisoire peuvent avoir un impact préjudiciable sur la vie familiale des femmes travellers, en particulier lorsqu'elles sont les principales personnes à s'occuper des enfants ou qu'elles sont un parent isolé.

117. Le centre équin de la prison de Castlerea est le fruit d'une collaboration entre l'administration pénitentiaire irlandaise et l'industrie des courses hippiques. Le programme équin, premier du genre en Europe, suscite un vif intérêt parmi les

Travellers. En effet, les chevaux, notamment le commerce et la propriété de chevaux, constituent un aspect très important de leur culture et de leur identité⁹⁴. Les détenus sont confrontés à de nombreux obstacles pour parvenir à se réinsérer dans la société et le programme équin peut avoir un impact positif sur leur bien-être physique et mental, constituer une préparation à l'emploi et, à terme, rendre la société plus sûre grâce à une réduction de la récidive. Les détenus appartenant à la communauté des Travellers sont nombreux à participer au programme équin. Il a été suivi par 28 détenus depuis sa création, dont 30 % appartiennent à la communauté des Travellers. La plupart des détenus qui ont achevé le programme sont devenus des parrains pour le groupe suivant.

118. Le Comité consultatif s'inquiète de ce que, du fait des pratiques de profilage ethnique, les personnes appartenant à des minorités n'ont pas confiance dans la police et sont souvent peu disposées à signaler les actes de violence raciste, si bien que ces infractions pourraient rester impunies. Les autorités devraient donc concevoir des mesures visant à donner des moyens d'agir aux victimes de ces infractions et à décourager la sous-déclaration, qui est due à plusieurs facteurs tels que le désavantage éducatif et la fracture numérique, sachant que de nombreuses personnes appartenant à la communauté des Travellers n'ont pas accès au haut débit, aux ordinateurs et aux technologies de l'information. Dans cette optique, il faudrait renforcer l'efficacité des mécanismes de surveillance et éliminer les préjugés raciaux au sein des forces de l'ordre par une sensibilisation systématique dans le cadre de leur formation initiale et en cours d'emploi. L'interdiction du profilage racial doit être systématiquement intégrée dans le programme de formation des fonctionnaires de police⁹⁵.

119. Les personnes appartenant à la communauté des Travellers ont l'impression que leur communauté fait l'objet d'une surveillance policière excessive, que le système judiciaire et la police (*An Garda Síochána*) sont plus stricts à leur égard dans les poursuites et les condamnations, et qu'elles sont surreprésentées dans les prisons. Par conséquent, le Comité consultatif soutient la proposition de la Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité en faveur d'une interdiction générale de la discrimination fondée sur la condamnation pénale⁹⁶. Il convient de lancer un appel à la reconnaissance de la discrimination

⁹³ Selon un recensement de la population carcérale traveller effectué par l'administration pénitentiaire irlandaise ([Irish Prison Service](#)), novembre et décembre 2018.

⁹⁴ National Council for Curriculum and Assessment, [Traveller culture and history research report](#), 2023, pp. 22-23.

⁹⁵ Voir aussi les recommandations formulées dans le [Recommandation de politique générale n° 11 de l'ECRI sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de police](#), adoptée le 29 juin 2007.

⁹⁶ IHREC, [Submission on the Review of the Equality Acts](#), 2023, pp. 65-67.

intersectionnelle, et de demander la suppression, dans la loi sur l'égalité de statut, des exceptions qui empêchent de contester les lois discriminatoires, ainsi que le retrait des exceptions trop larges, qui pourraient être utilisées à mauvais escient. En outre, le Comité consultatif suggère de réduire le taux de condamnation de femmes Travellers à des peines d'emprisonnement pour non-paiement d'amendes en utilisant la loi de 2014 sur les amendes (paiement et recouvrement) qui élargit les options disponibles pour le recouvrement des amendes, et de réduire globalement le nombre de personnes placées en détention pour n'avoir pas réglé une amende. D'autres moyens de sanctionner les personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms qui ont commis des infractions non violentes liées à la pauvreté devraient être développés à proximité de leur lieu de vie habituel.

120. Le Comité consultatif appelle les autorités à identifier les facteurs qui contribuent à la surreprésentation des Travellers dans les prisons en raison d'infractions mineures et à prendre des mesures à cet égard, notamment en privilégiant d'autres solutions que les condamnations pénales et l'emprisonnement, comme le prévoit la loi de 2014 relative aux amendes (paiement et recouvrement).

121. Le Comité consultatif encourage les autorités à mettre en place, à l'intention des personnes appartenant à la communauté des Travellers, et en particulier des mères, des mesures spéciales d'intervention précoce ainsi que des mesures de soutien avant et après la sortie de prison.

122. Le Comité consultatif invite les autorités à étendre les bonnes pratiques visant à prévenir la récidive, à améliorer la santé physique et mentale et à renforcer l'identité culturelle des détenus, telles que celles mises en place dans le cadre du programme équin, en ciblant en particulier les détenu-es Travellers.

Présence des Travellers dans les médias (article 9)

123. Après avoir mené une consultation publique, *Raidió Teilifís Éireann* (RTÉ) rédige une déclaration de service public définissant les principes à respecter et les activités à entreprendre⁹⁷. Dans la déclaration de 2022 figure notamment le principe intitulé « Diversité et culture », qui est défini comme le fait de fournir des programmes et des contenus qui couvrent un large éventail d'intérêts – à la fois grand public et de niche. Cependant, le texte ne cible pas spécifiquement les Travellers et n'encourage pas la représentation de la communauté traveller

dans les activités de la RTÉ, que ce soit pour présenter ou concevoir des programmes.

124. Le 15 mars 2023, la loi de 2022 sur la sécurité en ligne et la réglementation des médias est entrée en vigueur et une nouvelle Commission plurielle des médias (*Coimisiún na Meán*) a été officiellement formée. Ce nouvel organisme de réglementation veillera notamment au respect par les services en lignes désignés de codes contraignants de sécurité en ligne afin de limiter la diffusion des formes les plus préjudiciables de contenus, dont les discours de haine. Le Plan d'action national contre le racisme couvre également la diffusion en ligne de contenus haineux à motivation raciste.

125. Le Comité consultatif rappelle que pour refléter la diversité culturelle et linguistique d'une société, la radiotélévision de service public doit garantir une présence suffisante des personnes appartenant aux minorités nationales et de leurs langues. Le Comité consultatif insiste sur le rôle important que jouent les médias dans la cohésion sociale et les bonnes relations interethniques. Il rappelle aux autorités qu'« il importe, afin de développer un environnement médiatique ouvert et pluraliste, que les questions qui préoccupent et intéressent généralement les communautés minoritaires se voient accorder de l'importance dans les débats médiatiques publics et que les personnes appartenant à ces minorités soient présentées comme des membres à part entière de la société »⁹⁸.

126. Dans ce contexte, Le Comité consultatif juge indispensable que les professionnels des médias et les journalistes soient dûment formés afin qu'ils connaissent mieux les préoccupations et les besoins spécifiques actuels des différentes communautés et personnes faisant partie de la société, et que des personnes appartenant aux minorités nationales participent activement à l'élaboration et à la présentation aussi bien des émissions généralistes que des émissions en langues minoritaires. Dans cet esprit, le Comité consultatif se félicite de ce que la RTÉ fasse référence à la « diversité et à la culture » dans sa Déclaration de service public. Il regrette cependant qu'elle ne cible pas spécifiquement les Travellers et n'encourage pas la représentation de la communauté traveller dans les activités de la RTÉ.

127. Le Comité consultatif demande aux autorités de veiller à ce que la RTÉ représente effectivement l'identité et la culture des Travellers comme faisant partie intégrante de la diversité globale de l'Irlande et à ce que des personnes appartenant à la communauté des Travellers

⁹⁷ Voir la Déclaration de service public de [Raidió Teilifís Éireann \(RTÉ\)](#).

⁹⁸ Voir le [Commentaire thématique n° 4](#) du Comité consultatif de la Convention-cadre, paragraphe 63.

soient employées par la RTÉ pour présenter et concevoir des programmes.

Accès à une éducation de qualité (article 12)

128. Il ressort d'un rapport récemment publié par le ministère de l'Éducation⁹⁹ que des progrès ont été accomplis dans le domaine de l'éducation des enfants Travellers. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les élèves Travellers scolarisés dans des établissements d'enseignement post-primaire et les élèves ayant passé leur certificat de fin d'études n'ont jamais été aussi nombreux, soit respectivement, 3 292 et 412. Cependant, le taux d'achèvement scolaire demeure très faible parmi les jeunes Travellers, seulement 31,4 % des élèves inscrits en première année en 2016 ayant passé leur certificat de fin d'études en 2021/2022¹⁰⁰. Cela signifie que chaque année, un pourcentage considérable d'adolescent-es Travellers âgés de 12 à 14 ans, soit 68,6 %, ne terminent pas leurs études secondaires. Ces derniers auront plus de risques d'être au chômage à l'âge adulte et d'avoir besoin d'une assistance sociale, à l'instar des générations qui les ont précédés. Le Plan national pour l'accès à l'enseignement supérieur (*National Access Plan*) vise à porter à 150 le nombre de nouveaux inscrits issus de la communauté des Travellers dans l'enseignement supérieur d'ici 2028. Cependant, le nombre total de Travellers dans l'enseignement supérieur reste trop faible et une approche plus ambitieuse est nécessaire, selon les interlocuteurs et les interlocutrices Travellers. Le ministère de l'Enseignement postsecondaire et supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences a créé une nouvelle ligne budgétaire de 1,35 million d'euros sur trois ans pour évaluer les résultats de l'examen à mi-parcours du plan d'action, qui est prévu pour 2025. En outre, une somme de 450 000 euros issue de comptes inactifs a été utilisée par le ministère précité pour doubler le budget destiné à soutenir l'accès des Travellers à l'enseignement postsecondaire en 2022.

129. Les enfants Travellers subissent d'importantes inégalités dès la petite enfance et tout au long de leur scolarité ; elles se

manifestent notamment par un manque perçu d'engagement scolaire et par des relations problématiques avec les autres élèves et le corps enseignant. Bien que les enfants Travellers suivent une scolarité primaire presque complète et que leur taux de passage vers l'enseignement post-primaire soit élevé, les taux de fréquentation et de poursuite des études à ce niveau restent faibles et les données montrent que les Travellers arrêtent leurs études 4,7 ans plus tôt en moyenne que la population majoritaire. Le recours disproportionné aux emplois du temps réduits, le manque de représentation de la culture et de l'identité des Travellers, les brimades de la part des camarades de classe et du corps enseignant et l'absence de progrès dans la mise en place d'un programme scolaire plus inclusif par l'adoption du projet de loi de 2018 sur la culture et l'histoire des Travellers dans l'enseignement (*Traveller Culture and History in Education Bill 2018*) sont des sujets de préoccupation majeurs¹⁰¹. Selon les données récemment publiées par l'État, les établissements d'enseignement primaire sont quatre fois plus susceptibles de réduire la durée de la journée scolaire d'un élève Traveller et ces derniers ont 12 fois plus de risques d'avoir un emploi du temps réduit au niveau secondaire. Les enfants scolarisés dans des « établissements spéciaux » ont 22 fois plus de risques de se voir imposer une réduction des heures ou des jours de classe¹⁰².

130. La situation est similaire pour les élèves et les étudiants appartenant à la communauté rom. En particulier, 25% des enfants roms déclarent être allés à l'école le ventre vide et 57,5 % des Roms ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour acheter du matériel scolaire et des uniformes¹⁰³. En 2023, pour la deuxième année consécutive, le ministère de l'Enfance, de l'Égalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse a alloué un financement issu de comptes inactifs à l'organisation Cairde pour poursuivre son

⁹⁹ Ministère de l'Éducation, '[Pupils from the Traveller Community 2016-20](#)' et '[Primary and Post Primary Traveller Statistics 2016-20](#)', 14 juin 2023. Voir aussi "[Education Indicators for Ireland](#)" (Indicateurs de l'éducation en Irlande), mars 2024, élaboré par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences.

¹⁰⁰ Le nombre de nouveaux inscrits issus de la communauté des Travellers a légèrement augmenté au fil du temps (52 en 2021/2022). Cette évolution a toutefois été interrompue pendant la pandémie de covid-19, avec seulement 33 nouveaux inscrits pour l'année scolaire 2020/2021. Les inscriptions de Travellers dans des établissements d'enseignement supérieur sont passées de 77 en 2011/2012 à 119 en 2020/2021. Voir les réponses complémentaires du Gouvernement irlandais, 23 octobre 2023. Voir aussi le rapport "[Retention rates for pupils in second-level schools – Entry cohort 2016](#)", octobre 2023.

¹⁰¹ IHREC, [Ireland and the Rights of the Child](#), 2022, pp. 84-87.

¹⁰² Ministère de l'Éducation, [Ministers Foley and Madigan publish report on use of reduced school days](#), septembre 2023.

¹⁰³ Pavee Point Traveller and Roma Centre, [The National Roma Needs Assessment – Education Briefing](#), 2018, p. 3.

programme d'enseignement lancé en 2022 à l'intention des Roms. Il s'agit du seul programme en ligne destiné aux Roms d'Irlande, et le seul programme d'enseignement spécialement conçu pour, et avec, les Roms dans le pays, qui cible les adultes appartenant à la communauté rom (principalement les femmes). Le programme comprend des cours de langue anglaise, d'alphabétisation et d'informatique.

131. En octobre 2023, la bourse allouée par le SUSI pour prendre en charge les frais de scolarité a été étendue aux étudiant·es à temps partiel¹⁰⁴. Toutefois, afin d'atténuer les obstacles systémiques qui entravent l'accès des étudiant·es Travellers et Roms aux études supérieures et d'augmenter le nombre de membres de ces communautés dans l'enseignement supérieur, les bourses SUSI doivent être automatiquement accordées à tous les Travellers et Roms admis dans l'enseignement supérieur pour suivre des études à temps partiel ou à temps plein. En outre, les procédures d'admission dans l'enseignement supérieur devraient se fonder sur des critères plus larges que le simple système de points afin d'éviter tout désavantage supplémentaire pour les étudiant·es Travellers et Roms. De même, l'introduction de programmes d'études universitaires et de cours portant sur les Travellers et les Roms et dispensés par des enseignants Travellers et Roms enrichirait l'expérience éducative de la population majoritaire et favoriserait l'inclusion des personnes appartenant à ces communautés dans l'enseignement supérieur, de même que leur insertion professionnelle.

132. Les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers peuvent bénéficier d'un soutien supplémentaire dans tous les établissements scolaires ordinaires grâce au dispositif d'aide à l'enseignement spécialisé (*Special Education*

Teaching (SET) allocation model). En 2023, le financement fourni par l'État pour soutenir les enfants et les adolescent·es ayant des besoins éducatifs particuliers et les établissements scolaires qui les accueillent sera considérablement augmenté. Il s'élèvera à plus de 2,6 millions d'euros, soit plus de 10 % par rapport à l'année précédente. Un éventail d'autres mesures dans le domaine de l'éducation des Travellers et des Roms sont prévues notamment dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms¹⁰⁵.

133. En 2022, le ministère de l'Éducation a commandé une étude sur l'efficacité de ses procédures et lignes directrices visant à lutter contre les brimades dans les établissements d'enseignement primaire et post-primaire, sur la base des expériences des élèves Travellers et Roms¹⁰⁶. Par la suite, en mars 2022, un rapport intitulé « Étude de l'efficacité des procédures de lutte contre les brimades fondée sur l'expérience des élèves Travellers et Roms dans le système scolaire »¹⁰⁷ a été publié par le Centre de lutte contre les brimades de l'Université de la Ville de Dublin. Une série de recommandations visant à améliorer l'expérience scolaire des élèves Travellers et Roms a été formulée dans le rapport, notamment concernant les procédures de signalement des brimades, la formation à la lutte contre le racisme et la promotion d'une culture scolaire positive, du respect et de l'inclusion. En décembre 2022, le ministre de l'Éducation a lancé « *Cineáltas* – Plan d'action contre les brimades »¹⁰⁸, dont les principaux axes d'action sont la création d'une culture et d'un environnement scolaires inclusifs, la formation en ce sens de l'ensemble du personnel scolaire et la prise de mesures visant à lutter contre les brimades, notamment les brimades fondées sur

¹⁰⁴ SUSI est l'organisme national d'administration des bourses de l'enseignement postsecondaire et supérieur de l'Irlande. Voir l'article "[SUSI Grant for Fees Expanded to Part-time Students](#)", 12 octobre 2023.

¹⁰⁵ Parmi ces mesures figurent notamment la création de dix nouveaux postes de coordinateurs de liaison entre l'école et le domicile (HSCL) rattachés à 14 établissements d'enseignement post-primaire non couverts par le programme pour l'égalité des chances à l'école (*Delivering Equality of Opportunity in Schools* - DEIS) et qui comptent un grand nombre d'élèves Travellers et Roms, et l'évaluation indépendante d'un projet pilote intitulé « Soutenir les Travellers et les Roms » (*Supporting Traveller and Roma* - STAR) mené à Galway, Wexford, Dublin et Cork dans le but d'éliminer les obstacles qui entravent la fréquentation scolaire des Travellers et des Roms ainsi que leur maintien dans le système éducatif. Une Stratégie pour l'éducation des Travellers et des Roms est actuellement élaborée par le ministère de l'Éducation en étroite consultation avec les parties prenantes concernées et les communautés de Travellers et de Roms, mais cet objectif n'a pas encore été atteint et la première phase de consultation s'est ouverte en juillet 2023. Pour davantage de précisions, voir les réponses complémentaires du Gouvernement irlandais, 23 octobre 2023.

¹⁰⁶ La consultation a été menée avec la participation de 170 enfants et adolescent·es ayant des besoins éducatifs particuliers, dont des Travellers et des Roms.

¹⁰⁷ Dr. Maeve Dupont, DCU Anti-Bullying Centre, [A study into the effectiveness of the Anti-Bullying Procedures on Traveller and Roma pupils' experiences in the school system](#), mars 2022.

¹⁰⁸ [Cineáltas: Action Plan on Bullying](#), décembre 2022.

l'identité. Le plan de mise en œuvre de *Cineáltas* 2023-2027¹⁰⁹ a été lancé en avril 2023.

134. Les organisations de Travellers et de Roms se sont félicitées de ce que la participation des Travellers et des Roms ait été explicitement mentionnée dans le Plan national d'accès à l'enseignement supérieur 2022-2028¹¹⁰. Cependant, aucune des stratégies portant sur l'enseignement ordinaire ne fixe d'objectifs visant à accroître la participation des Travellers et des Roms à l'enseignement préscolaire, primaire et post-primaire. Les inégalités et l'exclusion que connaissent les enfants travellers et roms dans l'éducation sont aujourd'hui exacerbées par les effets inégaux de l'épidémie de covid-19, pendant laquelle les élèves travellers et roms de tous niveaux ont tenté d'étudier à domicile dans des conditions de vie très difficiles et souvent sans accès au Wifi ou aux technologies de l'information. Les représentant-es des organisations de Travellers ont attiré l'attention sur l'ambiguïté qui a entouré l'adoption de la Stratégie pour l'éducation des Travellers et des Roms, qui, bien que considérée comme prioritaire et urgente, était restée en suspens. Toutefois, la procédure de consultation approfondie qui avait été menée pour son élaboration s'est achevée en avril 2024 et la stratégie a été adoptée le 16 juillet 2024¹¹¹. Par ailleurs, les organisations de Travellers se sont déclarées préoccupées par l'exclusion, le racisme et les brimades que subissent les enfants travellers et roms à l'école en raison de leur identité. Les brimades et les injures racistes ne sont pas prises au sérieux lorsque les enfants travellers les signalent au personnel scolaire et les brimades du corps enseignant sont également citées comme l'un des types de brimades les plus fréquents dont sont victimes les élèves et les étudiant-es travellers : 12,2 % des Travellers interrogés ont indiqué qu'ils avaient été victimes de brimades de la part d'enseignants et d'enseignantes plusieurs fois par semaine, notamment sous la forme d'insultes et d'exclusions¹¹². L'étude a également montré

que les répondants roms devaient cacher leur identité pour se protéger des brimades et de la discrimination, tant de la part de leurs camarades de classe que du personnel scolaire¹¹³.

135. Les interlocuteurs des communautés de Travellers et de Roms ont salué la mise en place en 2022 du Plan d'action *Cineáltas* contre les brimades dans les établissements d'enseignement primaire et post-primaire, qui doit être mis en œuvre en collaboration avec les organisations de Travellers et les organisations travaillant avec la communauté rom. Le plan d'action ne traite toutefois pas spécifiquement des brimades fondées sur l'identité des Travellers, qui constituent pourtant un problème persistant¹¹⁴. Selon de récentes études, 19 % des élèves travellers ont déclaré avoir été victimes de brimades à l'école au cours de l'année écoulée, 50 % d'entre eux estimant que ces brimades étaient fondées sur leur identité. 62 % de ces élèves ont été victimes de brimades dans la cour de récréation pendant la pause et 46 % dans la salle de classe en présence de l'enseignant-e. Dans l'enseignement supérieur, 450 000 euros exclusivement affectés à l'éducation des Travellers ont été alloués chaque année pendant trois ans à 21 établissements d'enseignement supérieur. Le taux de poursuite des études s'améliore, mais reste désespérément bas, avec seulement 33 Travellers qui ont entamé des études de premier cycle en 2020/2021, alors que l'objectif, déjà peu élevé, était de 150.

136. Les parents travellers ont attiré l'attention sur l'importance qu'il y avait à ce que leurs enfants bénéficient d'une éducation de qualité et d'un environnement scolaire inclusif. Selon ces derniers, les obstacles qui entravent actuellement l'accès à l'éducation sont notamment les suivants : les enfants travellers rencontrent des difficultés pour passer au niveau post-primaire et bénéficient d'un moindre soutien à ce niveau, les attentes scolaires à leur égard sont faibles et un regard négatif est porté sur eux, ils sont moins bien traités que leurs camarades

¹⁰⁹ Le Plan de mise en œuvre de *Cineáltas* 2023-2027 ([Cineáltas Implementation Plan 2023-2027](#)) s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des 61 actions de *Cineáltas* dans un délai de cinq ans et définit pour chacune un calendrier d'exécution.

¹¹⁰ Autorité chargée de l'enseignement supérieur, Plan national pour l'accès à l'enseignement supérieur ([National Access Plan 2022-2028](#)), 2022.

¹¹¹ Government of Ireland, [Programme for Government: Our Shared Future](#), 29 octobre 2020. Voir aussi la Stratégie pour l'éducation des Travellers et des Roms 2024-2030 ([Traveller and Roma Education Strategy \(TRES\) 2024-2030](#)), et son Plan de mise en œuvre et d'action 2024-2026 ([Plan for implementation and action for 2024-2026](#)), 16 juillet 2024.

¹¹² Maeve Dupont, DCU Anti-Bullying Centre, [A study into the effectiveness of the Anti-Bullying Procedures on Traveller and Roma pupils' experiences in the school system](#), 2022, p. 16.

¹¹³ [Roma in Ireland – a National Needs Assessment](#), 2018, p. 53.

¹¹⁴ Dupont, M., [A study into the effectiveness of the Anti-Bullying Procedures on Traveller and Roma pupils' experiences in the school system](#), DCU ABC, 2022.

de classe sédentaires, la discrimination et le racisme, dont les injures racistes qu'ils subissent, nuisent à leur scolarité et la culture des Travellers est mal comprise à l'école, qu'ils perçoivent comme une « école sédentaire destinée à des enfants sédentaires ». Enfin, il leur semble que le corps enseignant a souvent des croyances stéréotypées concernant les élèves travellers, comme l'idée, par exemple, que les filles prévoient de quitter l'école à 16 ans pour se marier.

137. Le Comité consultatif rappelle que la promotion de l'égalité des chances dans l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux pour les personnes appartenant à des minorités nationales, consacrée par l'article 12, paragraphe 3, de la Convention-cadre, exige une action vigoureuse des États dans plusieurs domaines. Les États devraient « mener un suivi du parcours scolaire, y compris les taux d'absentéisme et d'abandon scolaire, le degré d'alphabétisation, l'achèvement ou non des études, les niveaux atteints, les inégalités entre les sexes, et l'accès aux niveaux d'enseignement supérieur et, par la suite, à l'emploi »¹¹⁵. La formation des adultes représente un complément nécessaire au système éducatif de base. À cette fin, il est toutefois nécessaire de recueillir des données désagrégées précises et fiables, ventilées notamment par sexe et par appartenance ethnique, permettant d'évaluer la situation et de trouver des solutions adéquates.

138. Le Comité consultatif se félicite des diverses orientations et mesures concrètes prises par les autorités pour favoriser un accès effectif des élèves et des étudiants travellers et roms à l'éducation. Il salue en particulier l'abandon progressif de la ségrégation des élèves travellers¹¹⁶, mais s'inquiète de ce que malgré le soutien ciblé qui leur est apporté dans l'enseignement ordinaire, les élèves travellers sont toujours en difficulté. Les mesures prévues par le Plan national pour l'accès à l'enseignement supérieur 2022-2028 sont également les bienvenues et il convient de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre en étroite coopération avec les représentant·es des communautés de

Travellers et de Roms, y compris les jeunes. Si les élèves peuvent s'identifier en tant que Travellers ou Roms avec l'accord de leurs parents ou tuteurs, tous ne choisissent pas forcément de le faire. Par conséquent, leur nombre total dans les établissements scolaires pourrait être sous-estimé¹¹⁷. Une analyse serait nécessaire pour déterminer si des emplois du temps réduits sont imposés de manière disproportionnée aux élèves et aux étudiants appartenant aux communautés de Travellers et de Roms. Le Comité consultatif est d'avis que les lignes directrices relatives aux emplois du temps réduits¹¹⁸ devraient être inscrites dans un cadre légal et que davantage d'efforts doivent être faits pour contrôler leur utilisation et éviter leurs répercussions négatives sur l'éducation des enfants travellers. Le Comité consultatif salue les efforts déployés par les autorités pour créer un environnement scolaire inclusif en luttant contre les brimades. Il considère cependant que le Plan d'action *Cineáltas* contre les brimades devrait être assorti de mesures d'application claires et ciblées.

139. Le Comité consultatif exhorte les autorités à remédier, dans le cadre de la Stratégie pour l'éducation des Travellers et des Roms 2024-2030, aux désavantages très importants que connaissent les Travellers et les Roms à tous les niveaux éducatifs. Les autorités devraient veiller à ce que la stratégie soit dotée d'un plan d'application et de suivi solide assorti de ressources suffisantes, ainsi que d'une structure consultative pour assurer sa mise en œuvre. Les autorités devraient également inscrire les lignes directrices relatives aux emplois du temps réduits dans un cadre légal, contrôler leur utilisation de façon à empêcher leur usage disproportionné pour les enfants travellers et roms et éviter ainsi leurs répercussions négatives sur leur éducation.

140. Le Comité consultatif appelle les autorités à prévenir et à lutter systématiquement contre le décrochage scolaire, notamment en s'attaquant efficacement à toutes les formes de brimades, ainsi qu'à la discrimination réelle ou perçue à laquelle sont confrontés les enfants travellers et roms dans les établissements scolaires, et ceci

¹¹⁵ Voir [Commentaire thématique n° 1 sur l'éducation au regard de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales](#), adopté le 31 mai 2024, révisant et remplaçant le [Commentaire thématique n° 1 \(2006\)](#), paragraphe 50.

¹¹⁶ Selon certains interlocuteurs et interlocutrices, un seul établissement scolaire réservé aux Travellers est encore en activité en Irlande.

¹¹⁷ Department of Education, [Reduced School Days - 2022/23 School Year](#), September 2023 (Données publiées par le ministère de l'Éducation concernant les emplois du temps réduits pendant l'année scolaire 2022/2023, indiquant l'appartenance ethnique des élèves (traveller/rom) lorsque l'accord a été donné de la communiquer).

¹¹⁸ Les Lignes directrices relatives aux emplois du temps réduits, publiées par le ministère de l'Éducation en septembre 2021, exigent que l'accord des parents/tuteurs et du Service de soutien à l'éducation de Tusla (TESS) soit donné par écrit avant qu'un emploi du temps réduit puisse être appliqué.

en mettant pleinement en œuvre le Plan d'action *Cineáltas* contre les brimades, assorti de mécanismes de suivi efficaces, en coopération et en partenariat avec les organisations de Travellers et de Roms.

141. Le Comité consultatif encourage les autorités à étendre les allocations de subsistance et les bourses d'études SUSI à tous les étudiants voyageurs et roms admis dans l'enseignement supérieur pour suivre des études à temps partiel ou à temps plein, afin d'augmenter le nombre de membres de ces communautés dans l'enseignement supérieur.

Éducation interculturelle, programme scolaire et évaluation (article 12)

142. En 2019, le Conseil national des programmes et de l'évaluation a publié un Audit de l'enseignement de l'histoire et de la culture des Travellers dans les programmes scolaires des niveaux primaire et post-primaire. L'audit a identifié quels sujets du programme scolaire étaient propices à l'introduction d'un enseignement de l'histoire et de la culture des Travellers. Plus tard, en février 2023, le rapport de recherche actualisé du Conseil national des programmes et de l'évaluation¹¹⁹ a été publié pour faire progresser la compréhension de la culture et de l'histoire des Travellers et pour favoriser leur apprentissage et leur enseignement dans le cadre du programme scolaire. Un groupe d'expert-es composé de Travellers et de représentant-es des Travellers a examiné et commenté le rapport, qui a vocation à servir de base pour développer des ressources et des matériels éducatifs pour les enseignant-es/professionnel-les concernés. Le Conseil national des programmes et de l'évaluation collaborera en particulier avec les organisations de Travellers en vue de créer des plans de cours permettant d'intégrer la culture et l'histoire des Travellers dans le programme

scolaire¹²⁰. Cette action stratégique s'appuie sur l'Audit de l'enseignement de l'histoire et de la culture des Travellers dans le programme scolaire de 2019 et sur le rapport de recherche du Conseil national des programmes et de l'évaluation sur la culture et l'histoire des Travellers de 2023. Le Conseil national des programmes et de l'évaluation a également commencé à mettre à jour les Lignes directrices sur l'éducation interculturelle dans les écoles en définissant des mesures permettant d'intégrer l'éducation interculturelle dans le programme scolaire. Les Lignes directrices interculturelles s'adressent donc à l'ensemble des établissements primaires et post-primaires qui promeuvent et soutiennent la diversité culturelle et ethnique, la culture et les environnements inclusifs et sensibilisent tous les enfants et adolescent-es, y compris les Roms, à l'importance de la diversité linguistique, culturelle et ethnique.

143. Le Programme pour l'égalité des chances à l'école (*Delivering Equality of Opportunity in Schools – DEIS*) a été mis en place par le ministère de l'Éducation pour lutter contre les concentrations d'élèves présentant un désavantage éducatif dans l'enseignement primaire et post-primaire par une action ciblée et équitable. Alors qu'au total, seulement 20 % des élèves fréquentent des établissements scolaires participant au programme pour l'égalité des chances, environ 67,5 % des élèves voyageurs du niveau primaire et post-primaire sont scolarisés dans ce type d'établissements¹²¹. Le ministère de l'Éducation finance un nouveau poste de coordinateur chargé du programme pour l'égalité des chances et de la diversité au sein du Service de perfectionnement professionnel des enseignant-es. Il coordonne l'élaboration et l'offre de programmes de formation continue pour les enseignant-es de l'ensemble des établissements scolaires. Le nouveau modèle d'identification,

¹¹⁹ National Council for Curriculum and Assessment, [Traveller culture and history research report](#), 2023.

¹²⁰ Voir aussi l'Action stratégique 1.5 prévue par le Plan de mise en œuvre et d'action 2024-2026 de la Stratégie pour l'éducation des Travellers et des Roms ([Traveller and Roma Education Strategy \(TRES\) Plan for implementation and action 2024-2026](#)). Cette action stratégique s'appuie sur l'Audit de l'enseignement de l'histoire et de la culture des Travellers dans le programme scolaire de 2019 et sur le rapport de recherche sur la culture et l'histoire des Travellers de 2023 publiés par le Conseil national des programmes et de l'évaluation.

¹²¹ Voir le récent rapport sur le nombre d'enfants voyageurs scolarisés dans des établissements primaires et post-primaires participant au Programme pour l'égalité des chances à l'école ([report on the number of Traveller children attending DEIS \(Delivering Equality of Opportunity in Schools\) primary and post primary schools](#)). En ce qui concerne les données chiffrées publiées, le rapport sur les élèves de la communauté des Travellers 2016-2020 ([Pupils from the Traveller Community 2016-2020](#), p. 4) établi par le ministère de l'Éducation, indique qu'un nouveau modèle d'identification des élèves, plus perfectionné, est utilisé et intègre des données concernant les élèves qui s'auto-identifient comme Travellers et Roms. Selon le rapport, pendant l'année scolaire 2022/2023, 71,9 % des élèves voyageurs étaient scolarisés dans des établissements primaires participant au programme pour l'égalité des chances. Le rapport ajoute que le nouveau modèle d'identification a également eu un impact sur la répartition des élèves voyageurs dans les établissements post-primaires participant au programme pour l'égalité des chances, portant leur pourcentage à 55 % pendant l'année scolaire 2022/2023.

plus perfectionné, du Programme pour l'égalité des chances présenté en mars 2022, permet de mettre en évidence les désavantages éducatifs que connaissent les élèves qui ont déclaré appartenir à la communauté des Travellers ou des Roms. Le Programme pour l'égalité des chances à l'école désigne les Travellers comme constituant un groupe à risque sur le plan scolaire et prévoit des mesures spécifiques pour, notamment, renforcer la fréquentation et la réussite scolaire des Travellers et des Roms¹²².

144. Les interlocuteurs et les interlocutrices accueillent avec satisfaction le rapport de recherche 2023 sur l'histoire et la culture des Travellers, qui présente une vue d'ensemble de leurs différents aspects. Cependant, l'action intitulée « Publier une ressource contenant des exemples de pratiques d'enseignement et d'apprentissage de la culture et de l'histoire des Travellers » ne précise pas comment cette ressource sera utilisée dans le cadre de l'enseignement, et il est absolument nécessaire de former les enseignant-es à cette fin. La culture, les valeurs, les expériences et les centres d'intérêt des Travellers ne sont pas pris en compte dans le système éducatif. En ce qui concerne les mesures positives, le « Programme Drapeau jaune », élaboré par le Mouvement des Travellers irlandais, est salué par les personnes appartenant à la communauté des Travellers, qui le considèrent comme un moyen de faire mieux comprendre et apprécier davantage ce que peut apporter la diversité culturelle dans les établissements scolaires¹²³. Les interlocuteurs et les interlocutrices de la communauté rom ont attiré l'attention sur la rareté des informations se rapportant à leur histoire et à leur culture dans les programmes scolaires. La commémoration du génocide des Roms (*Porajmos*), par exemple, ainsi que d'autres événements de l'histoire européenne n'y sont pas mentionnés. L'organisation Cairde a également insisté sur la nécessité d'accorder une plus grande attention à la langue romani¹²⁴.

145. Le Comité consultatif rappelle qu'il est important que « [d]es informations adéquates sur la composition de la société, notamment sur les minorités nationales et autres, figurent dans les programmes scolaires publics, les manuels scolaires et les matériels pédagogiques utilisés dans tous les établissements scolaires sur l'ensemble du territoire des États parties »¹²⁵, non

seulement afin de promouvoir la compréhension interculturelle et le respect entre tous les élèves, mais aussi pour valoriser les personnes appartenant à des groupes numériquement moins importants ou défavorisés socialement ou économiquement et leur faire prendre conscience de leur identité. Il souligne que l'enseignement relatif aux minorités nationales devrait aussi mettre en avant les contributions des personnes appartenant à des minorités nationales dans divers domaines, que ce soit l'art, la musique, la littérature ou la science, dans le cadre d'un programme scolaire intégré et inclusif. Il importe également de « parler des personnes membres de minorités, et notamment les femmes, qui ont contribué de façon remarquable au développement de l'État tel qu'il est aujourd'hui »¹²⁶. Le Comité consultatif insiste aussi sur le lien qui existe entre l'éducation interculturelle, la perception de la valeur des cultures minoritaires dans les établissements scolaires et le taux de décrochage scolaire, et tient à ajouter que les mesures visant à favoriser l'éducation interculturelle, en donnant aux élèves appartenant à des minorités une visibilité dans le programme scolaire et à l'école, peuvent aussi avoir un effet positif sur la réduction du décrochage et améliorer le taux de fréquentation des élèves appartenant à des minorités, notamment en luttant contre les brimades fondées sur l'appartenance ethnique.

146. Le Comité consultatif est préoccupé par la rareté des informations proposées dans les établissements et les programmes scolaires concernant les communautés de Travellers et de Roms. Il considère qu'il est extrêmement important de dispenser une éducation interculturelle suffisante. Le Comité consultatif se félicite de la publication du rapport de recherche 2023 sur l'histoire et la culture des Travellers, qui dresse un état des lieux de l'enseignement de leurs différents aspects dans le programme scolaire. Il estime qu'il convient de veiller à ce que les problèmes relevés dans le rapport du Conseil national des programmes et de l'évaluation soient examinés par les autorités avec la participation des personnes appartenant à la communauté des Travellers. Il est par ailleurs fondamental que les enseignant-es expliquent, dans le cadre de l'éducation générale aux droits humains, quelle est la teneur et quelle est la raison d'être de la protection des droits des minorités, et qu'elle fait

¹²² Voir le [cinquième rapport étatique](#), pp. 24-25.

¹²³ Voir le Programme Drapeau jaune ([Yellow Flag Programme](#)).

¹²⁴ Voir annexe I du [cinquième rapport étatique](#), p. 70.

¹²⁵ Voir [Commentaire thématique n° 1 sur l'éducation au regard de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales](#), paragraphe 18.

¹²⁶ *Ibidem*, paragraphe 37.

partie intégrante de la protection des droits humains. En outre, il est essentiel que l'ensemble du corps enseignant soit dûment formé pour promouvoir le respect de différentes identités ethniques, culturelles et linguistiques et pour favoriser l'inclusion et le dialogue en classe et dans la pratique scolaire quotidienne, y compris dans le cadre des activités extrascolaires. Par ailleurs, le Comité consultatif renvoie les autorités à la Recommandation CM/Rec(2020)2 du Conseil de l'Europe sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques¹²⁷ et souligne qu'il est important de la mettre en œuvre.

147. Le Comité consultatif appelle les autorités à veiller à ce que des informations sur les cultures, les traditions, l'histoire et les langues des Travellers et des Roms, ainsi que sur leur rôle en tant que partie intégrante et appréciée de la société irlandaise, soient davantage intégrées dans les programmes scolaires, dans les matériels pédagogiques et dans la formation du corps enseignant et des autres personnels éducatifs.

Participation effective à la vie publique (article 15)

148. La participation des personnes appartenant à la communauté des Travellers à la vie publique est extrêmement faible en Irlande. La nomination, en 2020, d'une femme traveller à la Chambre haute (*Seanad*) du Parlement national (*Oireachtas*) par le Premier ministre (*Taoiseach*) a été la première mesure jamais prise pour assurer la représentation des Travellers dans le système politique irlandais¹²⁸. Cette nomination a été un pas dans la bonne direction, étant donné qu'elle a présidé de nombreuses réunions importantes¹²⁹. Par exemple, en avril 2024, une session de la Commission mixte chargée des principaux problèmes touchant la communauté des Travellers s'est tenue au *Seanad*, avec la participation de nombreux représentants de la

communauté des Travellers, et a été saluée comme « une occasion historique, une occasion importante » par le président (*Cathaoirleach*) du *Seanad*¹³⁰. En 2021, le projet du Forum national des femmes travellers (*National Traveller Women's Forum - NTWF*), intitulé « Des femmes travellers aux élections – changer le visage de la politique irlandaise » a été mis en œuvre dans le but d'encourager les femmes travellers à participer à la vie politique et d'inciter les partis politiques à intégrer dans leurs programmes la sensibilisation à la culture des Travellers et la lutte contre le racisme. Le rapport intitulé « Des parcours différents, des expériences communes : les femmes issues de minorités ethniques et les politiques locales en Irlande » a été publié en mars 2022¹³¹. Tout ceci a conduit au recrutement, en juin 2023, d'un agent ou d'une agente de soutien politique chargé de promouvoir la participation à la vie politique et la défense des intérêts.

149. Le Comité consultatif n'a reçu aucune information concernant l'existence d'élus locaux issus de la communauté des Travellers. Toutefois, il existe quelques rares exemples de représentation de femmes travellers dans la vie publique et plusieurs commissions politiques nationales comprennent des représentant-es des Travellers. Les Actions 75 et 76 du Plan d'action 2024-2026 de la 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms prévoient des mesures visant à accroître le nombre de personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms, y compris de femmes travellers et roms, qui se présentent aux élections pour être élus locaux ou élues locales, sénateurs ou sénatrices ou membres du *Dáil Éireann*¹³². Le Conseil d'État¹³³ compte également une femme traveller en son sein. Par ailleurs, les engagements contractés par l'Irlande ne se sont pas concrétisés par des mesures visant à améliorer la représentation des Travellers, y compris des femmes, dans les institutions politiques et dans le processus décisionnel¹³⁴. La

¹²⁷ [Recommandation CM/Rec\(2020\)2](#) du Comité des Ministres aux États membres sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques, adoptée par le Comité des Ministres le 1^{er} juillet 2020.

¹²⁸ Diverses initiatives sont actuellement encouragées dans les domaines de l'éducation civique et de l'inscription sur les listes électorales au sein de la communauté des Travellers.

¹²⁹ Voir [Final Report of the Joint Committee on Key Issues Affecting the Traveller Community](#), novembre 2023.

¹³⁰ Voir article de la RTÉ, [Travellers systematically denied adequate accommodation](#), 18 avril 2024.

¹³¹ National Traveller Women's Forum, AkiDwA, Maynooth University, [Different Paths, Shared Experiences: Ethnic Minority Women and Local Politics in Ireland](#), 2022.

¹³² Voir Actions 75 et 76 du « Volet 9 : participation, responsabilisation, coopération et obligation de rendre des comptes » du [Plan d'action 2024-2026](#) de la 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms, pp. 103-104, 31 juillet 2024.

¹³³ Il s'agit d'un organe que le Président de l'Irlande consulte sur des questions définies par la Constitution.

¹³⁴ Certaines initiatives sont actuellement encouragées dans les domaines de l'éducation civique et de l'inscription sur les listes électorales au sein de la communauté des Travellers.

loi électorale de 2012 (portant modification de la loi sur le financement des partis politiques) a introduit des quotas par sexe dans la politique nationale, mais aucun quota de ce type n'a été introduit pour la communauté des Travellers, les minorités ethniques ou les femmes représentant des groupes minoritaires. Toutefois, en 2024, le *Taoiseach* a participé, avec les dirigeants des principaux partis politiques, à une campagne vidéo visant à promouvoir l'inscription des personnes appartenant à la communauté des Travellers sur les listes électorales¹³⁵ et les a appelés à faire entendre leur voix lors des élections.

150. Les organisations de Travellers ont estimé qu'il était louable qu'une femme traveller soit nommée au *Seanad* et qu'il s'agissait-là d'un signal positif envoyé par le *Taoiseach*. Le Comité consultatif partage ce point de vue. Toutefois, cette nomination met en lumière le problème plus large de la participation excessivement faible des Travellers à la vie publique irlandaise. Le Comité consultatif encourage le *Taoiseach* à nommer de manière permanente un Traveller parmi les onze personnes nommées au *Seanad*. Les candidats potentiels pourraient être désignés par la communauté des Travellers. Toutefois, à plus long terme, l'idéal serait d'avoir, à l'image des cinq groupes professionnels¹³⁶, un groupe défendant les intérêts des Travellers, dont le candidat serait élu par la communauté des Travellers. Parmi les mesures positives prises en faveur de la participation des Travellers, notamment des femmes, à la vie publique locale, il convient de citer le budget annuel alloué au Forum national des femmes travellers afin d'aider les femmes travellers à assumer des fonctions à responsabilités au sein de leur communauté, mais aussi de l'ensemble de la collectivité, en dispensant des formations aussi bien aux femmes travellers qu'aux élus. Il a aussi été signalé que la participation des personnes appartenant à la communauté rom à la vie publique irlandaise était insatisfaisante. Par exemple, seulement une organisation rom participe à la sous-commission de l'éducation et de l'emploi de la Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms.

151. Le Comité consultatif rappelle que « [l]e degré de participation des personnes appartenant à des minorités nationales dans toutes les sphères de la vie peut être considéré

comme un indicateur du niveau de pluralisme et de démocratie d'une société »¹³⁷. Les représentants des minorités nationales devraient pouvoir participer aux processus de décision dans de nombreux domaines, y compris pour des questions qui ne concernent pas exclusivement les minorités. De plus, la participation des minorités devrait refléter la diversité existant au sein des communautés.

152. Le Comité consultatif souligne qu'aucune mesure spéciale n'a été prise pour assurer l'inclusion des Travellers et des Roms – indépendamment de leur genre – dans la vie politique locale, malgré les appels lancés par plusieurs organes de contrôle du respect des droits humains à mettre fin à l'exclusion des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms de la prise de décision et des processus politiques en général aux niveaux national et local. Le Comité consultatif considère que la nomination d'une femme traveller au *Seanad* constitue un signe positif, mais que ce choix devrait être rendu permanent. Une réflexion devrait donc être menée pour réserver un siège aux Travellers au sein du *Seanad* afin de garantir leur participation aux processus décisionnels et de leur offrir une tribune pour que leur point de vue soit entendu et apprécié à sa juste valeur. Le Comité consultatif est également préoccupé par le fait qu'une seule organisation rom participe à la sous-commission de l'éducation et de l'emploi de la Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms, ce qui n'est pas suffisant. Les autorités doivent s'efforcer d'assurer une participation plus active des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms à la vie publique de l'Irlande.

153. Le Comité consultatif demande aux autorités de prendre des mesures législatives et pratiques pour assurer la participation effective des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms, y compris des femmes, aux différentes sphères de la vie publique aux niveaux national et local, par exemple en envisageant de réserver un siège permanent aux Travellers au sein du *Seanad*.

154. Le Comité consultatif encourage les autorités à prendre des mesures spéciales pour que les intérêts des Travellers et des Roms, y compris des femmes, soient pris en compte dans

¹³⁵ Voir la [campagne vidéo](#) pour encourager les Travellers à voter aux élections, 2024.

¹³⁶ Le groupe de la culture et de l'éducation, le groupe de l'agriculture et de la pêche, le groupe du travail, le groupe de l'industrie et du commerce et le groupe de l'administration.

¹³⁷ Voir le [Commentaire thématique n° 2 du Comité consultatif de la Convention-cadre](#), La participation effective des personnes appartenant à des minorités nationales à la vie culturelle, sociale et économique, ainsi qu'aux affaires publiques, adopté le 27 février 2008, paragraphe 8.

les politiques, les initiatives et les programmes menés par les autorités locales.

Participation effective à la vie socio-économique : accès à l'emploi et à la protection sociale (article 15)

155. En 2022, selon les données du recensement, le taux de chômage des personnes appartenant à la communauté des Travellers (61 %) a baissé de 19 points de pourcentage, contre 80 % en 2016. Parmi les personnes appartenant à la communauté des Travellers, 15 % ont déclaré souffrir fortement ou dans une large mesure d'au moins une difficulté ou affection de longue durée contre 8 % de l'ensemble des personnes résidant en Irlande¹³⁸. Cependant, les données ci-dessus ont été remises en question par certains Travellers, car, de leur point de vue, le taux de chômage parmi les Travellers est toujours d'environ 80 %. De plus, les personnes appartenant à la communauté des Travellers ont dix fois plus de risques d'être victimes de discrimination dans la recherche d'un emploi¹³⁹.

156. Historiquement, la majorité des personnes appartenant à la communauté des Travellers travaillaient à leur compte dans le cadre de l'« économie des Travellers »¹⁴⁰ et n'avaient donc guère eu besoin de l'aide de l'État pendant des décennies. L'économie des Travellers diffère de l'économie sédentaire en ce qu'elle reposait sur le nomadisme et était fondée sur l'autosuffisance et la souplesse. Ils exerçaient traditionnellement les professions suivantes : artisans, ferblantiers, marchands de chevaux, artistes (musiciens, chanteurs et conteurs), travailleurs saisonniers, ramasseurs de pommes de terre saisonniers et vendeurs de porte-à-porte. Les personnes appartenant à la communauté des Travellers sont également connues pour leurs travaux de recyclage par le biais de la collecte de ferraille et

de la vente de biens d'occasion sur les marchés. Cependant, en raison d'une législation et de règlements locaux restrictifs, le commerce sur les marchés, la collecte de ferraille et les foires aux chevaux ont peu à peu disparu. Il existe dans le pays quelques entreprises viables gérées par des Travellers, principalement dans les domaines du recyclage et du tricot. Les Travellers travaillent dans le recyclage des matelas¹⁴¹, la rénovation des maisons et la mise au rebut des voitures. Il est actuellement difficile pour les Travellers de posséder des chevaux en Irlande. Bien qu'une législation réglementant la possession de chevaux ait été introduite, l'importance que revêtent les chevaux dans la culture des personnes appartenant à la communauté des Travellers est très peu reconnue¹⁴².

157. En raison de problèmes liés à la collecte de données et de la réticence de certaines personnes à s'auto-identifier dans le cadre des nouvelles dispositions du recensement de 2022, les personnes appartenant à la communauté rom ont tendance à être invisibles sur le marché du travail¹⁴³. Les Roms venus en Irlande pour trouver du travail se plaignent de leur faible rémunération et des mauvaises conditions de travail dans les usines. Les personnes dont les demandes d'emploi ne sont pas retenues résident généralement en Irlande depuis plusieurs années et citent parmi les obstacles à l'embauche le faible niveau de maîtrise de la langue et d'alphabétisation, le manque de connaissances informatiques, les déterminants sociaux de la santé, ainsi que le manque de moyens de transport appropriés et d'aide à la garde d'enfants, en particulier pour les femmes roms¹⁴⁴. D'autres obstacles majeurs ont été mentionnés, comme le fait de ne pas disposer de documents indiquant leurs antécédents en tant que locataires ou leur expérience professionnelle et l'incapacité à négocier. Par conséquent, les

¹³⁸ CSO, [Census 2022 Profile 5 - Diversity, Migration, Ethnicity, Irish Travellers & Religion](#), octobre 2023.

¹³⁹ Article de la BBC, [Irish Travellers 'mental health crisis' driven by discrimination and deprivation](#), 18 avril 2022.

¹⁴⁰ On entend par « économie des Travellers » les activités économiques auxquelles se livrent traditionnellement les Travellers, et qui sont exercées « en dehors de l'activité économique dominante ou ordinaire fondée sur des modes de production sédentaires », National Council for Curriculum and Assessment, [Traveller culture and history research report](#), 2023, p. 21.

¹⁴¹ Une entreprise de matelas dirigée par des Travellers à Galway est considérée par de nombreux interlocuteurs et interlocutrices comme une bonne pratique.

¹⁴² Selon un rapport établi en 2018 par le Centre Pavee Point pour les Travellers et les Roms, les conditions imposées par la loi pour posséder des chevaux sont onéreuses, les terrains ne sont pas accessibles et il manque d'informations accessibles et adaptées à la culture des Travellers.

¹⁴³ Selon le chapitre 7, « Emploi et protection sociale » de l'Évaluation nationale des besoins des Roms en Irlande ([Roma in Ireland – a National Needs Assessment](#)) menée en 2018, 20 % des Roms d'Irlande vivent dans une pauvreté extrême et nombre d'entre eux ne sont pas en mesure de bénéficier de la protection sociale de base. 78,9 % des Roms s'estiment victimes de discrimination dans l'accès à l'emploi, seulement 16,7 % des Roms occupent un emploi et 84,4 % des Roms s'estiment victimes de discrimination dans l'accès à la protection sociale, quelle que soit l'issue de leur demande.

¹⁴⁴ Pavee Point Traveller and Roma centre, [Roma in Ireland: Access to Faire and Decent Work](#), 2023.

activités menées par l'association pour l'inclusion de la communauté rom du Comté de Dublin Sud (*South Dublin County Partnership, Mountain Park, Tallaght*), sont très importantes et méritent d'être davantage encouragées, en particulier le club de couture des femmes roms et le travail effectué par les intervenants roms dans les domaines de la santé, de l'aide au logement, de l'aide sociale, de l'aide à l'emploi et de l'aide aux sans-abris¹⁴⁵. Les représentants roms ont également proposé de désigner, dans chaque comté d'Irlande, un agent ou une agente de protection sociale pour aider à faire avancer leurs dossiers.

158. Les interlocuteurs et les interlocutrices se sont également inquiétés des retards pris dans l'élaboration du Plan pour la formation, l'emploi et l'entreprise destiné aux Travellers et aux Roms¹⁴⁶. Les études menées en 2021 ont montré qu'il était difficile de mener des recherches quantitatives sur les expériences des Travellers en matière de discrimination au travail en raison des niveaux élevés de chômage qui se traduisent par une taille d'échantillon réduite. Les femmes issues de minorités ethniques sont plus susceptibles d'être embauchées sur la base de contrats temporaires, de travailler par roulements et d'avoir des conditions d'emploi précaires¹⁴⁷.

159. Des allocations pour enfant à charge sont versées aux personnes qui vivent en Irlande et qui remplissent la condition de résidence habituelle¹⁴⁸. La Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité a constaté que l'application de la condition de résidence habituelle aux allocations pour enfant à charge

portait tout particulièrement préjudice aux enfants migrants, roms et travellers. Les Roms qui n'ont pas le droit de séjour ou qui ne remplissent pas la condition de résidence habituelle ne sont pas considérés comme des demandeurs d'emploi et n'ont donc pas accès à de nombreuses formes de formation et d'aide à l'emploi. Beaucoup de Roms ne sont pas en mesure d'obtenir de prestations de protection sociale en raison de l'application de la directive européenne 2004/38 relative à la liberté de circulation et de séjour qui, dans le contexte de l'Irlande, exige des demandeurs qu'ils remplissent la condition de résidence habituelle. L'évaluation des besoins des Roms a révélé que 49,2 % des ménages avec enfants n'avaient pas été admis au bénéfice de l'aide sociale et ne recevaient donc pas d'allocations pour enfant à charge ni d'autres types d'aides essentielles.

160. Le taux de chômage des Travellers reste élevé. C'est pourquoi les autorités devraient assurément être beaucoup plus ambitieuses sur la recherche de moyens de créer des emplois pour la communauté des Travellers. Par conséquent, le Comité consultatif se félicite de ce que le « Volet 5 : Emploi et entreprise » soit un thème central de la 2^e Stratégie pour l'éducation des Travellers et des Roms¹⁴⁹. Par ailleurs, le Comité consultatif juge utile que le secteur public soutienne l'économie des Travellers, notamment l'esprit d'entreprise et les entreprises sociales dirigées par des Travellers (recyclage, restauration, marchés aux chevaux, etc.). Le modèle de l'entreprise sociale peut, en effet, être un bon moyen de mettre en commun l'expérience

¹⁴⁵ Le club de couture des femmes roms de Tallaght a reçu 3 000 euros du ministère de la Santé pour sept femmes roms. Voir également le rapport établi par *South Dublin County Partnership, Roma Housing et Health Worker* pour la période de janvier à décembre 2022, qui décrit la situation de 231 Roms roumains résidant à Tallaght et dans les communes voisines. Les problèmes mentionnés dans les domaines du logement et de la protection sociale concernent les compétences linguistiques et l'alphabétisation, les loyers inabordables, le surpeuplement, l'absence de document indiquant les emplois occupés au cours des 52 dernières semaines, l'absence de numéros personnels permettant l'accès aux services publics, le manque de logements pour les familles nombreuses, les mauvaises conditions de vie, le manque de compétences numériques, etc.

¹⁴⁶ IHREC, [Submission to the public consultation on the mid-term review of the Pathways to Work Strategy 2021-2025](#), 2023, pp. 7-8. Selon l'Action 33 du Plan d'action [2024-2026](#) de la 2^e Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms ([NTRIS II](#)), le Plan pour la formation, l'emploi et l'entreprise destiné aux Travellers et aux Roms devrait être achevé d'ici fin 2026.

¹⁴⁷ Frances McGinnity, Helen Russell, Ivan Privalko and Shannen Enright, [Monitoring Decent Work in Ireland](#), 2021, pp. 22 and 99.

¹⁴⁸ Voir les informations données concernant la condition de résidence habituelle ([Habitual Residence Condition – HRC](#)). L'allocation pour enfant à charge est une prestation mensuelle de 140 euros par enfant versée aux parents ou tuteurs d'enfants de moins de 16 ans, ou d'enfants âgés de 16 et 17 ans s'ils sont scolarisés ou suivent une formation à temps plein, ou s'ils sont handicapés et ne peuvent pas subvenir à leurs besoins. À partir du 1^{er} mai 2024, l'allocation pour enfant à charge sera étendue aux enfants âgés de 18 ans qui sont scolarisés à temps plein ou qui sont handicapés.

¹⁴⁹ Le Plan d'action [2024-2026](#) de la [2^e Stratégie](#) prévoit une série de mesures concrètes visant à améliorer les perspectives d'emploi des Travellers. L'une des mesures répertoriées sous l'Action 33 consiste à « élaborer et mettre en œuvre à l'intention des Travellers et des Roms un Plan pour la formation, l'emploi et l'entreprise afin de contribuer à la réalisation des résultats attendus et des objectifs de la 2^e Stratégie dans le domaine de l'emploi et de l'entreprise ».

des Travellers et d'éviter qu'ils ne se sentent victimes de discrimination lorsqu'ils entrent sur le marché du travail. Il est nécessaire d'élaborer une stratégie nationale pour l'emploi des Travellers et des Roms. Les personnes appartenant à la communauté des Travellers devraient pouvoir être embauchées à leur niveau d'instruction du moment, puis bénéficier d'une formation complémentaire, et par la suite d'une promotion. Le Comité consultatif estime que des mesures devraient être prises pour promouvoir l'inclusivité sur le marché du travail. Il peut s'agir d'incitations pour les employeurs, de partenariats public-privé, de politiques budgétaires telles que l'augmentation des dépenses publiques ou des allègements fiscaux pour les entreprises, et d'aménagements raisonnables pour les personnes ayant des besoins particuliers sur le lieu de travail¹⁵⁰. Le Comité consultatif considère enfin que les allocations pour enfant à charge sont une prestation universelle qui ne devrait pas être subordonnée à la condition de résidence habituelle afin de garantir que les enfants roms résidant dans l'État puissent en bénéficier, quel que soit le statut juridique ou administratif de leurs parents.

161. Le Comité consultatif appelle les autorités à soutenir l'économie des Travellers et les entreprises sociales dirigées par des Travellers, par exemple au moyen d'un programme spécifique de soutien aux entreprises. Les autorités devraient également soutenir dans les meilleurs délais l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'emploi des Travellers et des Roms afin de lutter contre le chômage des membres de ces communautés.

162. Le Comité consultatif encourage vivement les autorités à considérer les allocations pour enfant à charge comme une prestation universelle qui ne devrait pas être subordonnée à la condition de résidence habituelle afin de garantir que tous les enfants roms résidant dans l'État puissent en bénéficier indépendamment du statut juridique ou administratif de leurs parents.

Participation effective à la vie socio-économique : accès aux soins de santé (article 15)

163. Les Travellers et les Roms sont confrontés à des inégalités criantes en matière de santé par rapport à la population majoritaire, lesquelles ont encore été aggravées par la pandémie de covid-19. Selon le recensement de 2022, 4 % des personnes appartenant à la communauté des Travellers ont déclaré que leur état de santé était mauvais ou très mauvais, soit un pourcentage deux fois plus élevé que celui de la population totale (2 %), et 17 % d'entre elles n'ont pas répondu à la question¹⁵¹. D'après le Rapport final de la Commission mixte chargée des principaux problèmes touchant la communauté des Travellers¹⁵², le taux de mortalité des hommes travellers est quatre fois plus élevé que celui de la population dans son ensemble, tandis que celui des femmes travellers est trois fois plus élevé. Les hommes travellers ont tendance à décéder en moyenne au moins 15 ans plus tôt que les Irlandais sédentaires, tandis que les femmes travellers décèdent environ 11,5 ans plus tôt que les Irlandaises sédentaires. Les graves problèmes de santé mentale et le taux de suicide très élevé (11 %) parmi les Travellers (qui est presque sept fois plus élevé que dans la population générale) sont des problèmes cruciaux qui pèsent sur la communauté. Les enfants travellers sont également touchés par le suicide¹⁵³ et le taux de mortalité infantile des enfants travellers est 3,6 fois plus élevé que celui de la population générale. Les mauvais résultats scolaires, la discrimination et la pauvreté contribuent à la mauvaise santé mentale des Travellers.

164. Les personnes appartenant à la communauté rom se heurtent à des obstacles pour accéder aux soins de santé, du fait, notamment, de l'absence de financement durable d'une infrastructure de santé rom, ainsi que de leurs difficultés à obtenir des cartes médicales et à bénéficier de services d'interprétation et de traduction. Les Roms dépourvus de moyens financiers continuent d'être privés de couverture maladie en raison des restrictions imposées par la réglementation¹⁵⁴. À la suite de la pandémie de covid-19, les autorités ont reconnu qu'il était urgent de lutter contre les inégalités que subissaient les Roms dans le domaine de la santé et ont alloué des financements pour faire

¹⁵⁰ Voir [OSCE-HCNM Recommendations on effective Participation of National Minorities in Social and Economic Life & Explanatory Note](#), octobre 2023, Recommandation 20, p. 47.

¹⁵¹ CSO, [Census of Population 2022 - Summary Results](#), 2023, et [Final Report of the Joint Committee on Key Issues Affecting the Traveller Community](#), novembre 2021.

¹⁵² Voir [Final Report of the Joint Committee on Key Issues Affecting the Traveller Community](#), novembre 2021, pp. 11 et 24.

¹⁵³ Exchange House Ireland a relevé, entre janvier et mars 2023, six suicides au sein de la communauté des Travellers, dont deux enfants, tous deux âgés de 14 ans.

¹⁵⁴ Voir les constats de l'Évaluation nationale des besoins des Roms en Irlande ([Roma in Ireland – a National Needs Assessment](#)), selon laquelle 50 % des répondants ont déclaré ne pas disposer de carte médicale.

intervenir des agents de santé auprès des Roms. Le service d'assistance téléphonique national pour les Roms a été mis en place par l'organisation Cairde en mars 2020 afin de répondre aux besoins des Roms en matière de santé¹⁵⁵ et faire face à l'impact disproportionné que la pandémie de covid-19 a eu sur cette communauté. En décembre 2023, le service avait répondu à près de 10 000 appels de Roms et de prestataires de services dans tout le pays¹⁵⁶.

165. Les femmes appartenant à des « groupes structurellement vulnérables »¹⁵⁷ sont confrontées à des difficultés particulières. L'état de santé mentale des Travellers, y compris des femmes et des enfants, est préoccupant¹⁵⁸. En outre, les effets discriminatoires du système de santé sur les femmes appartenant à des « groupes structurellement vulnérables » sont particulièrement prononcés en ce qui concerne les services de santé maternelle. En effet, les données montrent qu'il existe des disparités dans les taux de mortalité périnatale des femmes issues de minorités ethniques et des femmes migrantes par rapport au reste de la population¹⁵⁹. Les femmes enceintes issues des communautés roms se heurtent à des obstacles à tous les stades, notamment pour accéder aux soins de santé maternelle gratuits, aux soins de santé primaires et aux cartes médicales. Bien que les soins de santé maternelle soient gratuits pour les femmes enceintes résidant en Irlande, les femmes roms affirment qu'on leur demande de payer pour les services si elles ne peuvent pas fournir une preuve d'emploi ou d'adresse. Environ 40 % des femmes roms n'ont pas de

médecin généraliste et 50 % n'ont pas de carte médicale. L'irrégularité des soins postnatals, le manque d'informations adaptées à la culture des femmes roms¹⁶⁰ le racisme et la discrimination¹⁶¹, sont mentionnés comme étant les causes profondes de cette situation.

166. Le Plan d'action national pour la santé des Travellers (*National Traveller Health Action Plan – NTHAP*)¹⁶², lancé en novembre 2022, est le premier document d'orientation consacré à la santé des Travellers depuis la Stratégie nationale pour la santé des Travellers 2002-2005. Il est considéré comme une mesure positive et ambitieuse compte tenu des problèmes de santé majeurs que connaissent les personnes appartenant à la communauté des Travellers. Cependant, le Plan d'action nécessite un financement durable. Selon les informations disponibles, l'engagement budgétaire fixé à 1,3 million d'euros pour 2023 correspond à un investissement récurrent pour la mise en œuvre du Plan d'action. Par ailleurs, les services fournis par les pairs jouent un rôle important dans la lutte contre les inégalités en matière de santé subies par les Travellers. Ainsi, les 27 projets de soins de santé primaires mis en place sur l'ensemble du territoire à l'intention des Travellers (*Primary Health Care for Travellers Projects - PHCTP*), qui visaient à fournir des soins de santé primaires aux membres de cette communauté sous la responsabilité de sept unités médicales composées de Travellers, ont eu un impact positif

¹⁵⁵ Cairde est une organisation œuvrant auprès des communautés ethniques minoritaires pour lutter contre les inégalités en matière de santé, améliorer l'accès aux services de santé et renforcer la participation des minorités à la planification et à la prestation des services de santé.

¹⁵⁶ Voir le rapport annuel 2023 de Cairde concernant son service d'assistance téléphonique ([2023 Annual Report on the Infoline](#)). Deux tiers des appels (66 %) reçus par le service d'assistance téléphonique ont été effectués par des Roms ou pour le compte de Roms qui n'avaient ni carte médicale ni médecin généraliste. Le service a reçu 521 appels concernant des questions de santé, telles que la covid-19, la santé des enfants, la santé maternelle, la santé mentale, la délivrance d'ordonnances et la sollicitation d'une assistance pour faire une demande de carte médicale.

¹⁵⁷ Selon la définition de la Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité, une « personne structurellement vulnérable » est une personne particulièrement vulnérable aux violations de ses droits en raison des structures politiques, économiques, sociales et culturelles. Au lieu de se concentrer sur les caractéristiques personnelles des individus et des groupes et de les considérer comme dépourvus de capacité d'agir, la « vulnérabilité structurelle » fait référence aux structures en place qui rendent certaines catégories de la population particulièrement vulnérables aux violations des droits humains (voir IHREC, [The Incorporation of Economic, Social and Cultural Rights into the Irish Constitution](#), février 2023, p. 2, note de bas de page 7).

¹⁵⁸ IHREC, [Ireland and the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women: Submission to the Committee on the Elimination of Discrimination against Women for the List of Issues Prior to Reporting on Ireland's 8th periodic cycle](#), 2023, Voir aussi IHREC, [Ireland and the Rights of the Child](#), 2022, p. 77.

¹⁵⁹ ESRI, [The Integration of Non-EU Migrant Women in Ireland](#), 2022, pp. 20-21.

¹⁶⁰ Les femmes roms ont fait état d'un manque d'informations claires sur la prise de rendez-vous et la santé pendant la grossesse et l'allaitement, et d'un accès limité aux services d'interprétation.

¹⁶¹ Pavee Point Traveller and Roma Centre, [Le Romneango Sfato. Roma women's voice: experiences of maternal health services in Ireland](#), 2023, pp. 7, 10, 11, 12, 18 et 19.

¹⁶² [National Traveller Health Action Plan 2022-2027](#), novembre 2022.

sur la santé physique et mentale des Travellers¹⁶³.

167. Un Groupe de travail sur la santé mentale des Travellers¹⁶⁴ veille à ce que les mesures de haut niveau en matière de santé mentale prises dans le cadre du Plan d'action national pour la santé des Travellers correspondent et contribuent aux autres politiques et plans opérationnels relatifs à la santé mentale. Ce groupe planifie et développe également des services sur la base du budget de 365 000 euros affecté à la santé mentale des Travellers par le ministère de la Santé en 2022. Un financement supplémentaire de 55 000 euros a été alloué en 2022 à un projet de recherche mené par les pairs qui vise à élaborer une gamme de services consacrés au bien-être mental des Travellers. En outre, l'Office national de prévention du suicide finance chaque année un service de santé mentale des Travellers. La santé mentale des enfants voyageurs est aussi une priorité. Les programmes du Service national de santé publique (HSE) visant à lutter contre les problèmes de santé mentale des jeunes voyageurs sont opérationnels, mais ils sont dépassés par l'importance de la demande et l'incidence des problèmes de santé mentale. Selon le Groupe de travail sur la santé mentale des Travellers, il est nécessaire de mettre en place un centre de coûts national spécialisé pour contrôler de près les affectations et les dépenses.

168. En novembre 2022, les organismes de soins de santé de proximité du HSE des zones 2 (Galway, Mayo, Roscommon) et 4 (Cork, Kerry) continuaient à recruter des membres de la communauté des Travellers pour dispenser des soins de santé mentale d'urgence aux jeunes. Le site web *Young Pavees* « *Mind Your Nuck* »¹⁶⁵, lancé en 2022, est une plateforme innovante présentant des informations culturellement adaptées sur de nombreux domaines ayant un impact sur la santé mentale des jeunes Travellers. En mars 2023, un Groupe de travail sur la santé mentale et le bien-être des Roms a

été créé à l'intention des Roms et des agent-es de santé roms¹⁶⁶.

169. Le Comité consultatif félicite les autorités pour tous leurs efforts, mais demeure préoccupé par la situation générale des Travellers et des Roms en matière de soins de santé. Il reconnaît que ces difficultés sont liées à d'autres problèmes rencontrés par cette communauté, notamment dans les domaines du logement et de l'emploi. Le Comité consultatif prend note avec satisfaction des projets de soins de santé primaires menés en faveur des Travellers, mais estime que tous les agent-es de santé de proximité voyageurs (*Traveller Community Health Workers* – TCHW) qui interviennent dans ces projets, principalement des femmes, devraient recevoir automatiquement et sans exception des cartes médicales. Les services de santé doivent être fournis d'une manière inclusive, culturellement adaptée et sensible. Il considère en outre qu'il convient de garantir aux femmes et aux filles voyageurs et roms un accès non discriminatoire aux soins de santé, y compris aux services de santé sexuelle et reproductive. La situation des Travellers en ce qui concerne les soins de santé mentale est également préoccupante. Le Comité consultatif espère que parmi les mesures prises, certaines s'attaqueront aux attitudes racistes à l'égard des Travellers dans la société irlandaise, qui sont à la racine des problèmes de santé mentale des Travellers, tels que la dépendance aux drogues¹⁶⁷. Compte tenu du manque de données sur la question, le Comité consultatif renvoie ici à ses constats et conclusions au titre de l'article 4. Le Comité consultatif considère également qu'il est urgent de recourir à un « identifiant ethnique » – désormais intégré dans le Plan d'action national pour la santé des Travellers – et à des indicateurs de santé afin de suivre les progrès accomplis dans l'accès des Travellers aux soins de santé, dans leur participation à leur fourniture et dans l'amélioration de leur santé. Le Comité consultatif considère en outre que la mise en œuvre d'une

¹⁶³ Les projets de soins de santé primaires pour les Travellers sont placés sous l'autorité de l'organisme de santé de proximité (*Community Health Organisation*) du Service national de santé publique (HSE) et sont financés par les structures de cet organisme.

¹⁶⁴ Composés de représentants du service de santé mentale du HSE, de l'Office national de prévention du suicide, du service de l'engagement et du rétablissement et de l'Office national de l'inclusion sociale, ainsi que de membres d'organisations de Travellers œuvrant dans le domaine de la santé mentale.

¹⁶⁵ *Young Pavees 'Mind Your Nuck'*. Le site web a été développé en partenariat avec les Travellers et le HSE. Des vidéos montrent comment le site web *Young Pavees* « *Mind Your Nuck* » peut être utilisé par les jeunes Travellers et leurs familles.

¹⁶⁶ Voir la page web consacrée aux Travellers et aux Roms de [l'Office national de l'inclusion sociale](#).

¹⁶⁷ Le ministère de la Santé et le HSE reconnaissent les graves problèmes de santé qui touchent la communauté des Travellers en raison de la consommation de drogues et de ses effets dommageables. Bien que leur Enquête nationale sur les drogues ou leur Répertoire national des décès liés à la drogue ne recueillent actuellement pas de données sur la consommation des Travellers ou des Roms, le Système national de déclaration des traitements des addictions collecte en revanche des informations sur les caractéristiques sociodémographiques des personnes ayant reçu un traitement principalement en raison d'une dépendance aux drogues, qui incluent les membres de la communauté des Travellers. Bien qu'il y ait eu une augmentation importante du nombre de personnes de toutes appartenances ethniques recevant un traitement pour la cocaïne, cela concerne tout particulièrement la communauté des Travellers. Voir réponses complémentaires du Gouvernement irlandais, 23 octobre 2023.

surveillance du respect de l'égalité ethnique, notamment par l'utilisation d'un « identifiant ethnique » standardisé – conforme à celui qui est utilisé dans le cadre du recensement national et incluant les Roms – est également nécessaire.

170. Le Comité consultatif félicite les autorités pour le financement d'agent-es de santé intervenant auprès des personnes appartenant à la communauté rom et considère que ce modèle devrait être mis en place dans l'ensemble du pays. Il est en outre nécessaire que les prestataires locaux de services de santé et de santé mentale suivent une formation de sensibilisation à la culture des Travellers et des Roms portant sur l'alphabétisation, l'accès à l'information, les attentes culturelles liées au genre, comme le fait que les femmes souhaitent être soignées par un médecin de sexe féminin, et la connaissance de leur culture en général. Enfin, le Comité consultatif se félicite de ce que le Plan d'action national pour la santé des Travellers intègre les questions de santé mentale. Il regrette toutefois que le Plan d'action national pour la santé mentale des Travellers et des Roms, promis par les autorités, n'ait pas encore été mis en œuvre pour lutter contre les suicides et les importants troubles de santé mentale qui affectent la communauté des Travellers.

171. Le Comité consultatif exhorte les autorités à mettre pleinement en œuvre le Plan d'action national pour la santé des Travellers, en lui allouant un budget de fonctionnement spécifique et récurrent. Les autorités devraient également élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action national pour la santé mentale des Travellers, y compris des enfants et des jeunes, fixant un calendrier et des objectifs clairs, et doté de ressources suffisantes. Elles devraient aussi prendre des mesures visant à prévenir les suicides et à réduire les troubles de santé mentale en général parmi les personnes appartenant à la communauté des Travellers.

172. Le Comité consultatif appelle les autorités à prendre des mesures concrètes et sensibles au genre pour améliorer l'accès des Roms aux soins de santé de base, notamment des mesures visant à assurer la délivrance de cartes médicales et à améliorer l'accès aux services d'interprétation. Les autorités devraient veiller à ce que la communauté rom soit mentionnée dans tous les plans d'action en faveur de la santé et de la santé mentale.

Participation effective à la vie socio-économique : accès à l'hébergement et au logement (article 15)

173. Les Travellers sont largement surreprésentés parmi les personnes sans-abri, 22 % d'entre eux étant particulièrement exposés au risque de se trouver dans une telle situation. En 2022, 77 % des appels reçus par le service d'assistance téléphonique national pour les Roms provenaient de Roms ou avaient été effectués pour le compte de Roms qui étaient sans-abri¹⁶⁸. Toute situation de sans-abrisme a de graves conséquences sur la santé physique et mentale et sur l'éducation des enfants. Un rapport de 2021 sur les Travellers et le sans-abrisme a révélé que de nombreuses personnes appartenant à la communauté des Travellers se trouvaient dans des situations de « sans-abrisme déguisé ». En effet, 39 % des Travellers vivaient avec leur famille élargie dans des logements surpeuplés¹⁶⁹. Selon une enquête nationale menée par 27 autorités locales, les personnes appartenant à la communauté des Travellers représentent au moins 8 % des adultes et 12 % des enfants sans-abri hébergés dans des logements d'urgence. Lors des échanges menés avec le Comité consultatif, les autorités locales ont indiqué que ces chiffres étaient probablement sous-estimés dans la mesure où certaines personnes ne s'identifiaient pas comme Travellers. En outre, selon les interlocuteurs et les interlocutrices travellers, la définition actuelle du sans-abrisme retenue par l'État exclut de nombreuses personnes appartenant à la communauté des Travellers qui vivent dans des logements surpeuplés et temporaires¹⁷⁰.

174. Les conditions de vie posent également un problème. La plupart des aires d'accueil sont situées à proximité de lieux présentant des risques environnementaux tels que des pylônes électriques et des décharges. Certaines aires d'accueil sont dépourvues d'eau courante, n'ont pas de système d'électricité adapté et les équipements sanitaires y sont insuffisants, voire inexistantes. Lorsque des équipements sanitaires sont installés, ils sont souvent conçus pour être utilisés pendant de courtes périodes et sont de mauvaise qualité. Selon les résidents, ces mauvaises conditions de vie sont souvent à l'origine de problèmes médicaux chroniques et ont des répercussions sur la vie familiale et l'éducation des enfants. Nombreux sont ceux qui vivent dans de telles conditions pendant longtemps, parfois pendant des décennies¹⁷¹. La

¹⁶⁸ Voir le rapport annuel 2023 de Cairde concernant son service d'assistance téléphonique ([2023 Annual Report on the Infoline](#)).

¹⁶⁹ Pavee Point Traveller and Roma Centre, [The Traveller Community and Homelessness](#), 2021.

¹⁷⁰ Selon le recensement de 2022, 29 900 Travellers formaient des ménages privés qui occupaient en majorité des logements permanents, tandis que 2 286 Travellers (8 %) vivaient dans des logements temporaires, comme des caravanes et des abris mobiles ([Irish Travellers – Central Statistics Office](#)). Dans le comté de Fingal, 18 % des Travellers vivaient dans des logements temporaires, soit la proportion la plus élevée du pays.

¹⁷¹ Pour davantage d'informations, voir IHREC, [Comments on Ireland's 20th National Report on the Evaluation of the European Social Charter](#), 2023, pp. 13-15.

lenteur des progrès dans la mise à disposition de logements adaptés à la culture des Travellers a également été attribuée à l'opposition de la population sédentaire locale. Les organisations de Travellers considèrent que le racisme institutionnel au sein des autorités locales a également joué un rôle important, conjugué à leur réticence à utiliser pleinement leurs prérogatives en matière d'aménagement du territoire. Dans certains quartiers de Finglas, à la périphérie de Dublin, les ambulanciers refusent d'entrer sur les aires d'accueil et/ou les autorités locales érigent des barrières aux points d'entrée des aires d'accueil afin que les ambulances ne puissent pas entrer et atteindre les caravanes. Par conséquent, les malades ou les personnes handicapées doivent marcher jusqu'à la rue principale pour être pris en charge. Les personnes appartenant à la communauté des Travellers résidant sur les aires d'accueil temporaire et de passage de Carrowbrowne, dans la banlieue de Galway, se sont également plaintes de devoir quitter les lieux pendant l'été à cause de l'odeur des décharges voisines. Le Comité consultatif a également constaté l'absence de systèmes d'alarme et d'équipements anti-incendie, ainsi que la présence de barrières à l'entrée, empêchant les pompiers ou les ambulances d'atteindre les abris mobiles ou les caravanes. Le Comité consultatif a été informé par le Conseil municipal de Galway que plusieurs projets avaient été rejetés par les autorités en raison des préoccupations environnementales du service de l'urbanisme, par exemple l'absence de liaison par bus entre la zone prévue et le centre-ville, ce qui obligerait les résidents à utiliser leur voiture¹⁷².

175. En ce qui concerne les personnes appartenant à la communauté rom, les difficultés rencontrées sont les suivantes : la discrimination dans l'accès au logement et à l'hébergement, l'important surpeuplement des logements, les mauvaises conditions de vie, le manque de sécurité d'occupation¹⁷³, le sans-abrisme et les obstacles à l'accès aux logements sociaux et aux prestations complémentaires pour charge locative. 46 % des Roms d'Irlande ont déclaré avoir été sans domicile à un moment ou à un autre de leur vie¹⁷⁴. Le fait que les personnes appartenant à la communauté rom ne puissent pas fournir de certificat de location ou de justificatif de logement les empêche d'accéder aux services de base, tels que l'obtention de

certificats médicaux, le droit à des prestations sociales ou l'accès à des programmes de formation. L'État s'est engagé à prendre des mesures spécialement axées sur le logement des Roms dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms, mais aucune démarche n'a été entreprise en ce sens. Il n'a pas défini d'objectifs, d'indicateurs et de calendrier clairs, ni alloué de ressources suffisantes, ni désigné de responsable de leur mise en œuvre. En outre, il n'y a pas de collaboration entre l'ensemble des parties prenantes, telles que les représentants des Roms et les organisations travaillant avec les Roms.

176. Sur la base des travaux du Conseil du programme chargé de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'expert sur le logement des Travellers, un sous-groupe du Conseil, comprenant un représentant d'une organisation de Travellers, a été constitué pour élaborer des orientations concernant la procédure d'expulsion appliquée par les autorités locales. La violation de la propriété privée est un délit civil en droit irlandais et, dans la plupart des cas, elle donne lieu à un recours civil. Cependant, dans certaines circonstances, la violation de propriété privée peut relever du droit pénal et une série d'infractions sont prévues par la législation. Il n'est actuellement pas prévu de modifier la loi à cet égard, mais la situation est suivie de près (voir l'article 4 ci-dessus).

177. Le Comité consultatif rappelle que « les conditions de logement ne répondant pas aux normes minimales, souvent couplées avec une séparation physique/spatiale des personnes appartenant à certaines minorités nationales, notamment les Roms et les Gens du voyage, affectent fortement leur capacité à participer à la vie socio-économique et peuvent renforcer encore leur pauvreté, leur marginalisation et leur exclusion sociale. Cette situation est souvent aggravée par l'absence de dispositions législatives sécurisant leur droit de résidence et par leur vulnérabilité à l'égard des expulsions forcées »¹⁷⁵. De nombreuses aires d'accueil pour les Travellers sont encore situées dans des zones dangereuses et insalubres sur le plan environnemental. Le Comité consultatif juge très préoccupant que certaines aires temporaires et de passage, comme celle de Carrowbrowne, soient dépourvues de systèmes d'alarme et d'équipements anti-incendie ou que des barrières

¹⁷² Le permis de construire a également été refusé pour un ensemble de logements sociaux en raison de problèmes de transport.

¹⁷³ La [loi régissant la sécurité d'occupation](#) dispose que « après 6 mois de résidence dans une location, le ou la locataire a le droit de rester dans le logement pour une durée illimitée. Les baux qui existaient avant le 11 juin 2022 seront convertis en baux à durée illimitée à la fin du cycle actuel de 6 ans. Un propriétaire a toujours le droit de mettre fin à un bail à durée illimitée pour les raisons spécifiques prévues par la loi sur la location à usage d'habitation ». Cela semble être le cas pour les locataires appartenant à la communauté rom.

¹⁷⁴ Voir [Roma in Ireland – a National Needs Assessment](#), 2018.

¹⁷⁵ Voir [Commentaire thématique n° 2 du Comité consultatif de la Convention-cadre](#), paragraphe 57.

en bloquent l'entrée, empêchant même les pompiers ou les ambulances d'atteindre les abris mobiles ou les caravanes. L'accès aux infrastructures de base et à des conditions de vie satisfaisantes doit être assuré de toute urgence, notamment l'accès à des installations sanitaires et à l'électricité sur le lieu d'établissement ou à proximité immédiate de celui-ci. Le Comité consultatif comprend les préoccupations environnementales et la nécessité de passer à une économie plus verte mises en avant par les autorités, mais estime que la priorité devrait être donnée à l'amélioration de la situation des personnes qui vivent dans des logements dangereux et médiocres, parfois depuis des décennies, ce qui nuit à leur santé et entraîne une stigmatisation et des difficultés d'accès à l'emploi et aux services publics.

178. Au vu de ce qui précède, le Comité consultatif considère que les conditions déplorables dans lesquelles sont logés les Travellers et les Roms exigent que les autorités prennent des mesures concrètes, systémiques et globales à tous les niveaux, en particulier en élaborant des politiques du logement visant à lutter contre les inégalités sociales et à assurer des conditions de vie satisfaisantes aux personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms. Les mauvaises conditions de logement portent préjudice aux Travellers et aux Roms et constituent une menace immédiate et sérieuse pour leur vie. La sécurité des aires d'accueil, en particulier des aires d'accueil non officielles et/ou temporaires, telles que les aires temporaires et de passage de Carrowbrowne, est d'une importance capitale. Des mesures résolues doivent être prises pour légaliser les campements roms informels existants et améliorer l'accès au logement social conformément aux principes formulés dans la Recommandation Rec(2005)4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur l'amélioration des conditions de logement des Roms et des Gens du voyage en Europe¹⁷⁶.

179. Le Comité consultatif appelle les autorités à améliorer la situation en matière d'hébergement et de logement des personnes appartenant aux communautés de Travellers et de Roms, notamment en procédant à des investissements visant à assurer leur accès à l'ensemble des services publics. Les autorités devraient veiller tout particulièrement à leur garantir des conditions de vie sûres, tout en gardant également à l'esprit les dispositions juridiques régissant la sécurité d'occupation. Les autorités devraient faire en sorte que la nouvelle Stratégie nationale pour l'inclusion des Travellers et des Roms prévoie des mesures claires en faveur aussi bien des Travellers que des Roms et qu'elle

soit assortie d'un plan de mise en œuvre et des ressources nécessaires.

180. Le Comité consultatif encourage les autorités à appliquer l'ensemble des recommandations formulées par le Groupe d'experts indépendants sur le logement des Travellers en suivant un plan de mise en œuvre comportant un calendrier précis, des objectifs concrets, des indicateurs clairs, une obligation de rendre des comptes et un budget suffisant.

¹⁷⁶ [Recommandation Rec\(2005\)4 du Comité des Ministres aux États membres sur l'amélioration des conditions de logement des Roms et des Gens du voyage en Europe](#), adoptée par le Comité des Ministres le 23 février 2005.

Le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales est un organe indépendant qui aide le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à évaluer l'adéquation des mesures prises par les Parties à la Convention-Cadre pour donner effet aux principes qui y sont énoncés.

La Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 10 novembre 1994 et entrée en vigueur le 1^{er} février 1998, énonce les principes que les États doivent respecter ainsi que les objectifs qu'ils doivent atteindre pour assurer la protection des minorités nationales. Le texte de la Convention-cadre est disponible en anglais et en français, ainsi qu'en romani, entre autres langues.

Cet Avis présente l'évaluation réalisée par le Comité consultatif après sa cinquième visite en Irlande.

www.coe.int/minorities

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent.

Il comprend 46 États membres, dont tous les membres de l'Union européenne.

Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE